



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix : rapport du Secrétaire général (suite)

1. M. KORHONEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : La situation en Amérique centrale demeure critique. Au cours des dernières années, les Etats de la région ont fait état de manière quasi hebdomadaire de violations de leur souveraineté, de leur indépendance et de leur intégrité territoriale. Les actes de violence, se traduisant souvent par des pertes humaines et endommageant les installations économiques et autres, sont des faits de la vie quotidienne. Les troubles dans la région ont également provoqué un flot considérable de réfugiés, ce qui complique encore davantage la situation.

2. Les nombreux problèmes de la région sont liés entre eux et leur solution exige une approche globale. De l'avis de mon gouvernement, les Etats de la région sont les mieux à même de définir leurs propres problèmes et d'évaluer les raisons qui en sont la cause. Les solutions elles aussi seront élaborées au mieux par ces Etats eux-mêmes. Ils devraient avoir l'occasion de le faire, libres de toute ingérence extérieure, exerçant ainsi leur droit à l'autodétermination. Pour la Finlande, c'est une question de principe. Elle appuie depuis toujours la solution pacifique des conflits en tant qu'obligation assumée par tous les Etats Membres, au titre de la Charte des Nations Unies. Conformément à ce principe, le Groupe de Contadora s'efforce de trouver une solution globale, pacifique et durable. Le Gouvernement finlandais appuie ces initiatives.

3. En septembre dernier, les efforts des quatre pays d'Amérique latine ont atteint un point crucial. De concert avec les cinq pays d'Amérique centrale, ils ont adopté le Document exposant les objectifs visés¹ qui établit clairement les principes à respecter pour réduire les conflits et créer des conditions pacifiques dans la région. Ce document énonce également un certain nombre d'objectifs politiques et économiques pour les Etats d'Amérique centrale. Reconnaisant la contribution très précieuse des gouvernements du Groupe de Contadora, et pour marquer notre appui à leur objectif de recherche d'une solution politique aux problèmes de la région, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 38/10, qui souscrit aux efforts du Groupe.

4. Suite à des consultations et des négociations constantes, le Groupe de Contadora a présenté en septembre 1984 l'Accord de Contadora pour la paix et

la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe]. Dans ce document, le Groupe de Contadora ainsi que les cinq pays d'Amérique centrale ont essayé de formuler les nobles objectifs énoncés dans le Document exposant les objectifs visés sous forme d'un accord complet qui devrait être signé par les cinq pays d'Amérique centrale et qui serait ouvert à la signature de tout Etat désireux de contribuer à la paix et à la coopération en Amérique centrale.

5. Ce dernier document est une réalisation remarquable en soi et devrait donner une véritable chance à la paix dans cette région troublée. Nous espérons que les cinq pays d'Amérique centrale seront à même, avec l'aide du Groupe de Contadora, de mener à bien le processus de négociations dans un proche avenir, et de trouver également une solution globale à leurs problèmes. C'est à l'Assemblée générale qu'il revient de lancer un appel à tous les Etats, leur demandant de respecter les objectifs élaborés par le Groupe de Contadora et les Etats de la région et de respecter et de mettre scrupuleusement en œuvre les principes de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Le processus de Contadora mérite une fois de plus l'appui total de l'Organisation. Par conséquent, ma délégation appuie le projet de résolution soumis par les membres du Groupe de Contadora [A/39/L.6].

6. Mme CARRASCO MONJE (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Très proches de nous et chers à nos cœurs, les peuples de l'Amérique centrale se trouvent actuellement être les protagonistes d'un conflit qui, s'il ne se termine pas, risque de s'étendre, mettant ainsi en danger la paix et la sécurité de l'hémisphère. Ce conflit prend sa source dans des injustices sociales ancestrales, mais il contient maintenant les éléments d'un conflit international : la course aux armements, le non-respect des principes d'autodétermination et de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats.

7. Il y a un an, dans le débat sur la situation en Amérique centrale, nous avons rappelé les paroles prononcées en 1982 par le Président constitutionnel de la Bolivie, M. Hernán Siles Zuazo, dans cette même instance où il soulignait que les peuples d'Amérique centrale qui avaient déjà trop souffert de régimes totalitaires ne devaient plus souffrir de l'horrible fléau de la guerre.

8. La tension, les menaces et l'affrontement continuent d'affliger cette région depuis deux ans. Ces difficultés contrastent avec les espoirs qu'avaient fait naître les efforts déployés l'an dernier par le Groupe de Contadora, efforts qui bénéficiaient de tout l'appui solidaire de la communauté internationale, notamment de l'Amérique latine.

9. Les démarches des quatre pays du Groupe de Contadora ont montré les capacités, l'imagination et la persévérance dont les pays de notre région pou-

vaient faire preuve pour enrichir le droit international, respectant les principes élevés de la Charte des Nations Unies et de celle de l'Organisation des Etats américains [OEA]. De même, elles ont donné la preuve de la volonté des pays d'Amérique centrale de rechercher un règlement pacifique qui permette d'assurer à l'avenir la sécurité collective de tous les Etats de la région, grâce à l'application complète d'instruments juridiques qui reflètent les intérêts de tous les Etats parties.

10. Mon gouvernement a déjà affirmé à plusieurs reprises qu'il appuyait entièrement le processus de Contadora. La communauté internationale a vu avec intérêt que les pays d'Amérique centrale d'une part avaient exprimé leur désir de signer la version révisée de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale et, d'autre part, étaient disposés à assumer les responsabilités découlant du processus de Contadora, ce qui aboutirait à la signature de l'Accord.

11. Dans cet esprit, je voudrais non seulement exhorter à un retour au respect des principes énoncés dans la Charte, mais aussi lancer un appel aux pays d'Amérique centrale pour qu'ils fassent véritablement un effort sincère et désintéressé afin que l'Accord de Contadora, qu'on leur a soumis comme une contribution valable des pays du Groupe de Contadora, soit signé le plus rapidement possible, ce qui faciliterait le plein respect des engagements souscrits dans cet Accord et l'entrée en vigueur des mécanismes d'exécution et de suivi qui sont prévus.

12. Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport du Secrétaire général sur cette question [A/39/562] et nous partageons son espoir que les processus de démocratisation dans la région, qui impliquent la tenue prochaine d'élections au Nicaragua et au Guatemala, permettront de renforcer le libre exercice des droits des citoyens et la mise en place ou le perfectionnement de systèmes pluralistes garantissant une participation active d'une grande partie de la population.

13. Par ailleurs, le Secrétaire général nous incite à la réflexion lorsqu'il nous rappelle que : "Les troubles qui persistent en Amérique centrale et les souffrances qu'ils apportent à la population civile continuent à se traduire par des mouvements de réfugiés." [Ibid., par. 14.] Il faut que ce drame prenne fin et, pour ce faire, le calme doit revenir dans cette région et les menaces, les actes d'hostilité et les attaques dirigées contre des Etats d'Amérique centrale, en particulier contre le Nicaragua, doivent cesser.

14. La situation en Amérique centrale est complexe, mais on note certains signes encourageants, parmi lesquels l'initiative et les conditions d'un dialogue qui s'est amorcé en El Salvador, ainsi que l'esprit constructif dans lequel les cinq pays de la région participent aux négociations de Contadora.

15. Avant de terminer, j'aimerais rappeler, comme l'a déjà déclaré le Ministre des relations extérieures de mon pays à l'Assemblée lors de la présente session, que : "Dès le début, la Bolivie a exprimé sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement du Nicaragua dans la lutte qu'ils mènent pour réaliser leur transformation nationale libératrice" [18^e séance, par. 9].

16. La Bolivie est convaincue que nos frères d'Amérique centrale trouveront la paix et jouiront, dans

chacun de leur pays, de la prospérité à laquelle ils aspirent tant et à laquelle ils ont droit.

17. M. MACIEL (Brésil) [interprétation de l'anglais] : Au cours de la trente-huitième session, lorsque l'Assemblée générale a examiné pour la première fois une question particulière consacrée à l'Amérique centrale, j'ai eu l'occasion [47^e séance] de dire combien le Brésil suivait de près les changements intervenus sur le plan régional et d'exprimer ma profonde préoccupation face à la détérioration croissante de la situation dans une région avec laquelle mon pays a traditionnellement de nombreux liens. Ma délégation avait alors souligné un certain nombre d'aspects fondamentaux, qui, de l'avis du Gouvernement brésilien, doivent être pleinement pris en considération si l'on veut réussir dans nos efforts pour instaurer la paix dans la région. Etant donné que mon gouvernement est convaincu que les mêmes aspects sont encore essentiels pour tout règlement négocié, juste et durable des problèmes de la région, je me permets de les rappeler brièvement à l'Assemblée.

18. En premier lieu, les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies doivent être la principale référence, le cadre fondamental pour tout règlement des différends existants.

19. En deuxième lieu, tous les aspects particulièrement complexes de la crise — les aspects sociaux, politiques, économiques, militaires et diplomatiques — doivent être pleinement pris en considération dans la recherche d'une solution. Dans ce sens, il convient d'établir un équilibre entre les leçons et les conclusions d'un passé qui n'a été ni totalement examiné ni compris et toutes propositions portant sur l'avenir des pays et des peuples de la région.

20. En troisième lieu, il est d'une extrême importance pour la communauté internationale tout entière de reconnaître le rôle primordial des pays de la région dans la recherche de la paix et de la stabilité. La meilleure façon pour que cette reconnaissance s'exprime, c'est de respecter scrupuleusement les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et d'autodétermination. Le problème de l'Amérique centrale doit être résolu par les pays de la région eux-mêmes.

21. Une année s'est écoulée depuis que l'Assemblée générale a commencé l'examen de la question. Pendant cette période, la communauté internationale a eu de nombreuses raisons de croire qu'il serait difficile d'éviter une nouvelle détérioration de la situation en Amérique centrale. A titre d'exemple, il suffit de se rappeler, pour justifier cette prévision néfaste, la gravité des événements soumis à l'examen du Conseil de sécurité pendant cette année. Ces problèmes n'ont fait qu'ajouter aux difficultés déjà grandes et aux fortes tensions qui entravent les efforts diplomatiques des nations sœurs du Groupe de Contadora en vue de parvenir à un règlement pacifique et négocié.

22. Cependant, le Groupe de Contadora a poursuivi ses négociations malgré tous ces obstacles, et c'est avec un renouveau d'espoir que ma délégation prend note des progrès substantiels dans les discussions portant sur les nombreux éléments spécifiques d'un accord global. Mon gouvernement est convaincu que le même esprit d'unité et de solidarité qui a régné au

cours de ces discussions permettra au Groupe, dans un proche avenir, de surmonter les arrière-pensées.

23. Je voudrais dire, pour terminer, que la meilleure façon pour l'Assemblée générale d'exprimer clairement son appui aux différents efforts et négociations concernant l'avenir de l'Amérique centrale, ainsi qu'aux principes de l'Organisation, serait de ranimer, cette année, l'esprit de conciliation nécessaire à la réalisation d'un règlement global. Ma délégation est disposée à coopérer à une issue positive dans ce sens.

24. M. KARRAN (Guyana) [*interprétation de l'anglais*] : A la lumière des événements qui se sont déroulés en Amérique centrale depuis l'adoption de la résolution 38/10 de l'Assemblée générale, il est tout à fait évident que cette décision n'a eu pratiquement aucun effet. En réalité, les événements de l'année dernière ont pris une direction tout à fait contraire à celle qui était envisagée dans la résolution adoptée l'an dernier. L'accumulation d'armes dans la région s'est accrue; les manœuvres militaires se sont intensifiées et des pressions de toutes sortes contre le Nicaragua se sont multipliées et ont acquis de nouvelles dimensions. A la suite des préparatifs militaires dans la région, la crainte du Nicaragua d'une invasion s'est amplifiée. L'année dernière également, nous avons assisté au minage des principaux ports du Nicaragua. Très récemment, le terrorisme d'Etat a même reçu son premier manuel, dont la cible était une fois encore le Nicaragua.

25. En ce qui concerne El Salvador, les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Mouvement des pays non alignés ont noté, dans le communiqué publié à la suite de leur réunion consultative, tenue à New York ce mois, que "le conflit interne armé s'était aggravé parallèlement à l'accroissement de l'intervention impérialiste. Ils ont dénoncé les attaques menées contre la population civile qui vit dans les régions contrôlées par les insurgés." [*Voir A/39/560, annexe, par. 89.*]

26. Ce qui se passe aujourd'hui en Amérique centrale porte atteinte à bien plus qu'à la résolution 38/10 de l'Assemblée générale. Cela viole la Charte des Nations Unies et différents instruments que l'Assemblée a mis au point au cours des années comme parties d'un système devant régir la conduite des relations entre Etats. Je me réfère par exemple à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [*résolution 2734 (XXV)*], à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2625 (XXV), annexe*] et à la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats [*résolution 36/103, annexe*]. Comme toujours, les Etats ne peuvent ignorer ces instruments sans créer des situations dangereuses qui menacent la paix et la sécurité, comme celle qui existe aujourd'hui en Amérique centrale.

27. En réponse à la crise en Amérique centrale, la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela — le Groupe de Contadora — ont pris une initiative destinée à désamorcer cette crise et à jeter les bases de solutions politiques aux problèmes auxquels cette sous-région se heurte. Les efforts du Groupe de Contadora ont depuis longtemps obtenu un appui très large et enthousiaste de la part de la communauté

internationale en tant que contribution majeure à la paix dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, grâce à un processus qui cherche à trouver des solutions latino-américaines aux problèmes latino-américains. Les manifestations d'appui aux efforts du Groupe de Contadora n'ont pas manqué pendant le débat général qui vient de s'achever.

28. Ma délégation tient à rendre hommage ici, du haut de cette tribune, à tous ceux qui ont participé à la version révisée de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale du 7 septembre dernier, et aimerait réitérer combien elle apprécie les efforts nobles et persistants déployés par les Etats membres de ce Groupe au service de la paix, et cela d'autant plus que ces efforts se sont déroulés dans un climat d'interventions extérieures qui, de toute évidence, étaient destinées à faire obstacle au processus de négociation et à jeter les bases d'une intervention militaire.

29. L'Accord de Contadora fournit un cadre global pour régler pacifiquement les problèmes qui assaillent l'Amérique centrale et pour mettre fin à la violence et à l'instabilité dans cette région. Il fournit la possibilité de rechercher la justice sociale et le développement économique à l'abri de toute ingérence extérieure. On y trouve des dispositions pour assurer la sécurité, l'intégrité et la souveraineté de tous les Etats de la région. Il cherche à promouvoir la sécurité et la stabilité à l'intérieur de cette sous-région grâce à une série de mesures, y compris une réduction du militarisme et l'élimination d'autres facteurs déstabilisateurs.

30. Ma délégation considère qu'il est particulièrement important qu'à la réunion ministérielle tenue à San José les 28 et 29 septembre, les ministres qui ont participé à cette réunion aient reconnu que le processus engagé par le Groupe de Contadora "représente une initiative authentiquement régionale et qu'il est la meilleure occasion de parvenir à une solution de la crise par le biais d'engagements politiques" et qu'ils se soient félicités que le projet d'Accord de Contadora est "une étape fondamentale dans le processus de négociation pour rétablir la paix dans la région" [*voir A/39/539, annexe, par. 6*].

31. Il est aussi extrêmement important et encourageant que les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne aient à l'unanimité appuyé les propositions de Contadora et aient indiqué qu'ils sont prêts à appuyer, si on leur demandait, les efforts des Etats qui auraient à appliquer les dispositions d'un accord quel qu'il soit.

32. Le Guyana félicite également le Gouvernement du Nicaragua qui a indiqué qu'il était décidé à signer l'Accord immédiatement et sans réserve.

33. Le Guyana considère qu'il est essentiel que l'élan que représente la mise au point de l'Accord de Contadora soit maintenu. Nous soulignons l'appel des ministres des affaires étrangères des pays non alignés dans le communiqué final publié à leur réunion, par lequel ils demandaient à tous les intéressés "de poursuivre leurs efforts pour que le processus engagé par le Groupe de Contadora porte rapidement ses fruits grâce à la signature de cet accord qui apporterait la paix à la région" [*voir A/39/560, annexe, par. 84*].

Le Guyana attend avec impatience la prochaine étape qui complétera le processus déjà engagé.

34. Le Guyana votera donc pour le projet de résolution A/39/L.6, présenté par les Etats du Groupe de Contadora, dans lequel l'Assemblée générale insiste auprès de chacun des cinq gouvernements d'Amérique centrale pour qu'ils accélèrent leurs consultations avec le Groupe de Contadora et fassent en sorte que le processus de négociation aboutisse rapidement à la signature de l'Accord.

35. Nous aimerions également attirer l'attention sur la position que les ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés ont exprimée, à savoir que tous les Etats qui souhaitent contribuer à la paix et à la coopération en Amérique centrale, notamment ceux qui ont des intérêts ou des liens dans cette région, devraient manifester leur intention d'appuyer le Protocole additionnel à l'Accord pour en assurer l'entière application. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est plus que des engagements rhétoriques.

36. On a souligné constamment, de cette tribune et au Conseil de sécurité, à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, que les racines des problèmes de l'Amérique centrale résident dans les malaises socio-économiques qui affligent cette sous-région depuis plus d'un siècle. On doit s'attaquer au fond même de ces problèmes. Toute tentative de surimposer à ces problèmes les dimensions d'un conflit idéologique entre l'Est et l'Ouest ne servira qu'à compliquer davantage ces problèmes et à éloigner leur solution. L'intervention et l'ingérence étrangères ne font que les aggraver. Pour assurer la paix et la stabilité en Amérique centrale, il est essentiel de s'engager à favoriser le dialogue, le pluralisme idéologique et le développement social et économique sans entrave dans chacun des Etats de la sous-région.

37. L'Assemblée générale a depuis longtemps banni l'aventurisme militaire en tant qu'instrument de comportement des Etats. Mais nous devons une fois de plus réitérer les principes primordiaux du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, du respect du droit des Etats d'organiser leurs affaires intérieures conformément à leurs propres besoins et à leurs intérêts, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et la nécessité de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

38. L'Assemblée a maintenant l'occasion d'apporter une contribution historique à la cause de la paix en Amérique centrale et il faut que nous la saisissons. Il faut qu'elle appuie de tout son poids les résultats des travaux du Groupe de Contadora et demande que l'Accord soit signé rapidement par tous les intéressés. Ainsi nous affirmerions de façon pratique la suprématie du droit dans les relations entre les Etats de l'Amérique centrale et nous rejeterions la force comme moyen de régler les différends entre ces Etats. L'on s'attend aussi à ce que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe ayant pour responsabilité principale le maintien de la paix et de la sécurité internationales, joue un rôle approprié en appuyant et encourageant la mise en œuvre rapide des dispositions de l'Accord.

39. Il faut que nous rejetions les stratégies interventionnistes et que nous décourageons les inten-

tions d'Etats puissants qui souhaitent se livrer à des agressions militaires et économiques contre des Etats plus petits et plus faibles. L'Assemblée doit — c'est son devoir — manifester son appui au Gouvernement et au peuple du Nicaragua dans ses efforts pour protéger son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale et pour se défendre contre l'agression extérieure. Le Guyana est donc heureux d'appuyer le projet de résolution A/39/L.7/Rev.1.

40. Les peuples d'Amérique centrale ont fait preuve de volonté de coopération pour instaurer un régime de paix, et c'est d'ailleurs leur droit. L'élaboration de l'Accord de Contadora confirme cette volonté. Il faut qu'il y ait, et il y a, une alternative aux politiques d'agression et de subversion en Amérique centrale; il doit y avoir, et il y a, une alternative aux solutions militaires en Amérique centrale.

41. Dans ce contexte, ma délégation se félicite de la réponse donnée par le Gouvernement et par le Front Farabundo Martí de libération nationale-Front démocratique révolutionnaire [FMLN-FDR] à l'appel au dialogue lancé dans la résolution 38/10 par l'Assemblée générale. Nous espérons que le processus du dialogue reprendra rapidement pour permettre d'aboutir à un règlement politique global et négocié en vue de mettre fin au conflit armé et d'assurer une paix durable fondée sur la justice et le respect des droits de l'homme.

42. Nous voyons sous le même angle les conversations entre le Nicaragua et les Etats-Unis d'Amérique. Nous espérons que ces contacts se poursuivront et s'intensifieront, toujours sur la base d'un véritable respect mutuel pour l'indépendance et la souveraineté.

43. Ma délégation espère sincèrement que l'Accord de Contadora sera appliqué le plus rapidement possible et que tous les Etats coopéreront pour assurer la réalisation des aspirations et du droit des peuples de l'Amérique centrale à vivre en paix.

44. M. SORZANO (Etats-Unis) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation vous a déjà félicité, néanmoins, permettez-moi de vous adresser également mes félicitations personnelles et mes meilleurs vœux à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale.

45. Une année s'est écoulée depuis que cet organe s'est occupé pour la dernière fois de la question de l'Amérique centrale. Pendant cette période relativement courte, un certain nombre d'événements — certains positifs, d'autres négatifs — ont eu lieu dans la région qui méritent qu'on en parle et qu'on les analyse. Pour ce faire, il convient selon moi de commencer par examiner le processus de Contadora, étant donné l'attention dont il fait l'objet de la part du public, l'appui international qu'il a indubitablement reçu et l'influence potentielle qu'il a sur la situation de la région.

46. Les Etats-Unis ont appuyé énergiquement et sans relâche tous les efforts diplomatiques visant à réaliser une paix réelle et durable en Amérique centrale et ils continuent de le faire sans faiblir. Ces efforts sont antérieurs au processus de Contadora et remontent aux origines mêmes de la crise actuelle, lorsque les Etats-Unis, en 1978, ont activement cherché à faire cesser les effusions de sang au Nicaragua. Ils ont continué lorsque, en octobre 1982, les Etats-Unis ont

participé à l'élaboration des Accords de San José, dont les principes pour un règlement pacifique anticipaient la teneur du Document de Contadora exposant les objectifs visés¹. Depuis presque deux ans, les Etats-Unis ont été représentés par un envoyé spécial du Président pour promouvoir et appuyer le dialogue aussi bien entre les nations de la région qu'avec elles.

47. Prenant la parole devant une session commune du Congrès des Etats-Unis en avril 1983, le président Reagan a énoncé avec autorité notre politique diplomatique à l'égard de la région. Il a déterminé quatre objectifs. Il a dit que, premièrement, les Etats-Unis appuieront tout accord entre les pays d'Amérique centrale visant le retrait — dans des conditions réciproques et pleinement vérifiables — des conseillers militaires et des conseillers en matière de sécurité étrangers ainsi que des troupes étrangères; deuxièmement, nous voulons aider les groupes d'opposition à rejoindre le processus politique dans tous les pays et à s'affronter devant les urnes plutôt que sur le champ de bataille; troisièmement, nous appuyons tous accords réciproques et vérifiables entre pays de l'Amérique centrale prévoyant la cessation de l'appui fourni aux insurgés sur les territoires voisins et, enfin, nous souhaitons aider l'Amérique centrale à mettre un terme à sa course aux armements coûteuse et nous appuierons tous accords vérifiables et réciproques sur la non-importation des armes offensives.

48. Alors que le processus de Contadora occupait de plus en plus le centre de la scène dans les efforts faits pour encourager le dialogue entre les nations de la région, les Etats-Unis faisaient savoir à plusieurs reprises qu'ils appuyaient ces efforts, et ce sans aucune équivoque. A la suite de la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale établie par les présidents de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela le 17 juillet 1983², le président Reagan a écrit aux présidents des Etats du Groupe de Contadora pour les féliciter de leurs efforts pour la promotion du dialogue en Amérique centrale. Le Président a écrit :

“Mon gouvernement a constamment exprimé son ferme appui au processus de Contadora. La Déclaration de Cancún, qui énonce les questions cruciales qui doivent être examinées pour parvenir à une solution réelle et durable du conflit en Amérique centrale, est une contribution importante à la réalisation de progrès dans ce domaine.”

49. A la suite de l'accord des cinq nations de l'Amérique centrale intervenu le 9 septembre 1983 sur le Document de Contadora exposant les objectifs visés, le Gouvernement des Etats-Unis a dit que ce document représentait une déclaration complète englobant toutes les questions qui devaient être étudiées et constituait “une base excellente pour la poursuite des négociations régionales”. A maintes reprises, nous avons dit que le Document exposant les objectifs visés constituait une excellente esquisse d'un accord réel et que nous appuyions sa mise en œuvre vérifiable et totale.

50. Cet appui a été constamment exprimé à chaque étape du processus de Contadora. Nous nous félicitons de l'accord du 8 janvier aux termes duquel des commissions de travail étaient créées pour mettre au point des recommandations sur la mise en œuvre du Document exposant les objectifs visés. Le 1^{er} juin de cette

année, sur la demande du Président du Mexique, agissant au nom du Groupe de Contadora, le secrétaire d'Etat Shultz a entamé une série de discussions bilatérales de haut niveau entre le Nicaragua et les Etats-Unis, à l'appui du processus de Contadora. C'est ainsi que le Vice-Ministre des relations extérieures, Victor Hugo Tinoco; et l'Envoyé spécial des Etats-Unis, M. Harry Shlaudeman, ont déjà participé à six séries d'entretiens et d'autres réunions doivent encore avoir lieu. En outre, Mr. Shlaudeman a participé, à plusieurs reprises, à des consultations avec tous les participants au processus de Contadora.

51. Alors que les participants aux réunions du Groupe de Contadora procédaient à l'élaboration d'un deuxième projet d'accord, l'Accord révisé du 7 septembre [A/39/562, annexe], le secrétaire d'Etat Shultz, une fois de plus, a dit qu'il s'agissait d'un fait positif dans la poursuite du processus de négociation. Les Etats d'Amérique centrale ont présenté leurs commentaires sur le projet révisé d'Accord, comme l'avait demandé le Groupe de Contadora, le 15 octobre. Les observations de certains pays d'Amérique centrale sont déjà connues de tous. Ils indiquent clairement qu'ils sont très favorables à l'Accord et que les efforts visant à faire de l'Accord un instrument pour la mise en œuvre complète et réelle du Document de Contadora exposant les objectifs visés devraient se poursuivre.

52. Ce que je viens de dire devrait suffire pour prouver que les Etats-Unis estiment que le processus de Contadora offre le cadre le plus approprié pour la réalisation d'une solution complète et vérifiable des problèmes de la région et représente le meilleur espoir d'atteindre cet objectif. Il s'agit d'un effort régional pour résoudre un problème régional, en l'absence d'ingérences étrangères. Alors que ce processus de négociation se poursuit, notre appui demeure entier. Le projet de résolution du Groupe de Contadora dont l'Assemblée générale est actuellement saisie [A/39/L.6] offre un exemple de ces efforts en vue de réaliser la paix, et les Etats-Unis sont prêts à l'appuyer.

53. En affirmant notre appui à ce processus et en applaudissant aux efforts des neuf pays qui y participent, nous notons et nous approuvons la résolution exprimée par ces pays de poursuivre cet effort jusqu'à ce qu'un document qui reflète les vues et les besoins de tous les pays de la région soit élaboré. Etant donné que ce document final aura été rédigé pour prendre en considération les vues et les besoins de ces pays de la région, c'est eux qui, bien entendu, seront les signataires de ce document.

54. L'établissement, le renforcement et la protection de la démocratie est un élément essentiel et explicite de la formule de Contadora pour la solution régionale des problèmes de l'Amérique centrale. Il est donc parfaitement approprié que les pays du Groupe de Contadora soient eux-mêmes des démocraties. L'un des principaux objectifs énoncés dans le Document exposant les objectifs visés, signé en septembre 1983 par les quatre pays du Groupe de Contadora ainsi que par les cinq gouvernements d'Amérique centrale, consiste à :

“Adopter les mesures menant à l'établissement et, le cas échéant, au perfectionnement de systèmes démocratiques, représentatifs et pluralistes, qui garantissent la participation effective de la popu-

lation à la prise de décisions et assurent le libre accès de divers courants d'opinion à des processus électoraux honnêtes et périodiques, fondés sur le plein respect des droits civils¹”.

Un objectif connexe, accepté dans le même document par les neuf participants au processus de Contadora, est de

“Promouvoir, dans les cas où il y a eu des divisions profondes au sein de la société, des mesures de réconciliation nationale qui permettent la participation de tous, conformément à la loi, aux processus politiques de caractère démocratique¹”.

55. Malgré les prévisions des sceptiques et des pessimistes, malgré l'opposition désespérée de groupes résolus à recourir à la violence pour faire échec à la volonté populaire, l'Amérique centrale poursuit indéniablement une transformation démocratique profonde pleinement compatible avec ces objectifs de Contadora.

56. Ma délégation est heureuse de noter le progrès remarquable accompli récemment en Amérique centrale en vue de donner aux peuples le pouvoir de choisir, d'établir et d'encourager des gouvernements démocratiques. En 1982, le gouvernement militaire du Honduras a pacifiquement renoncé au pouvoir afin de permettre des élections libres et équitables pour un nouveau président et une Assemblée nationale, qui ont été élus dûment et constitutionnellement et qui continuent à gouverner le pays de façon démocratique, malgré les graves problèmes économiques et les tentatives de déstabilisation délibérées faites par le Nicaragua voisin. C'est cette volonté résolue de suivre la voie de la démocratie — plutôt que les expressions d'appui purement verbales et de pure propagande du Nicaragua — qui montre l'acceptation par le Honduras des objectifs de Contadora.

57. L'année 1982 a également vu la junte de réforme militaire en El Salvador, présidée par José Napoleón Duarte, renoncer pacifiquement au pouvoir afin de permettre des élections libres et équitables pour une Assemblée constituante, qui a été chargée d'élaborer une nouvelle constitution et de choisir un président provisoire. Le gagnant aux élections de l'Assemblée constituante n'a pas été le parti de M. Duarte mais une coalition de l'opposition, qui a élu son propre dirigeant président de l'Assemblée et a également choisi le président provisoire. Cette année, le peuple salvadorien a une fois de plus pu voter, et, cette fois, choisir directement son président. La compétition a été forte; il y a eu beaucoup de concurrence de part et d'autre. Aucun candidat n'a reçu la majorité absolue au premier tour de scrutin, et ce n'est qu'après une campagne difficile que le nouveau président d'El Salvador, M. Duarte, a été choisi.

58. Dans les élections salvadoriennes, qui ont été observées par les représentants de 60 nations et organisations internationales ainsi que par 800 journalistes, le peuple salvadorien a pris des risques considérables pour établir un gouvernement populaire élu démocratiquement. Les candidats comme les électeurs ont participé aux élections sous les menaces de violence des guérilleros marxistes-léninistes qui cherchaient à dominer El Salvador par la force militaire. Pour prouver qu'ils ne plaisantaient pas, les guérilleros ont intensifié leur campagne de violence

contre les civils pendant la campagne électorale. Certains membres de l'Assemblée ont été assassinés par eux, “en réaction” au processus d'élections. Des routes ont été minées, des édifices bombardés, des ponts dynamités en vue de faire obstacle aux élections. Malgré ces actes d'assassinat et de sabotage, 75 p. 100 des électeurs ont voté. Dans ces circonstances, il ne peut y avoir de doute quant à ceux qui ont appuyé les objectifs de Contadora et ceux qui ne les ont pas appuyés.

59. Il en va de même en ce qui concerne l'offre courageuse du président Duarte d'aller, sans armes, rencontrer les commandants des insurgés de son pays pour rechercher la réconciliation. Alors que le monde entier observait, la réunion a eu lieu pacifiquement dans une église, à La Palma, avec la médiation de l'archevêque de San Salvador, Mgr Rivera y Damas. L'objectif du président Duarte, à cette réunion, était précisément ce que j'ai cité dans le Document de Contadora exposant les objectifs visés, à savoir

“Promouvoir, dans les cas où il y a eu des divisions profondes au sein de la société, des mesures de réconciliation nationale qui permettent la participation de tous, conformément à la loi, aux processus politiques de caractère démocratique¹”.

60. Le Guatemala a lui aussi pris des mesures importantes en vue d'établir un gouvernement constitutionnel, populaire et démocratique. Il y a quelques mois seulement, le peuple guatémaltèque a pacifiquement, librement et équitablement élu une assemblée constituante qui promet d'ouvrir la voie aux élections présidentielles l'année prochaine. Là encore, c'est le progrès dans la voie des objectifs de Contadora.

61. Enfin, en 1982, le peuple costaricien a continué sa tradition noble et admirable de près de quatre décennies de régime ininterrompu de gouvernements élus de façon populaire en élisant un nouveau président. Dans ces élections toutes récentes, comme dans chaque élection, sauf une depuis les années 40, le président élu a été du parti opposé à celui du président qu'il remplaçait. Il est inutile de dire que l'on ne peut trouver meilleur exemple de l'esprit démocratique consacré par les objectifs de Contadora.

62. Il est clair que trois des cinq nations d'Amérique centrale ont maintenant ces gouvernements civils choisis de façon démocratique et qu'une autre a pris des mesures concrètes pour établir un régime civil démocratique, tout en promettant sans ambiguïté de mener à bien ce processus l'année prochaine. Les récentes élections qui ont eu lieu dans ces quatre républiques répondaient aux critères clefs d'élections véritablement démocratiques : elles ont permis une compétition ouverte dans des conditions de liberté d'expression, de la presse et d'assemblée; elles ont été larges : pratiquement tous les adultes de ces pays pouvaient participer aux élections; les résultats ont été catégoriques — c'est-à-dire que les résultats ont largement déterminé quels partis composaient les gouvernements.

63. Par contraste avec les autres nations d'Amérique centrale, le Nicaragua défie ouvertement à la fois Contadora et la tendance à un gouvernement démocratique, civil et constitutionnel manifeste dans toute la région. Symbole extérieur de leur mépris pour les gouvernements civils, les dirigeants sandinistes

non seulement préfèrent qu'on leur confère le titre militaire de *comandante*, mais encore viennent devant l'Assemblée générale en uniforme militaire.

64. Nous devons avouer que nous n'en sommes pas étonnés. Depuis plusieurs années, ma délégation signale des preuves toujours plus nombreuses de la nature réelle du régime sandiniste. En fait, les dirigeants militaires non élus du Nicaragua sont connus depuis longtemps pour leur mépris idéologique des élections libres, équitables, compétitives et démocratiques dans leur pays et dans les pays voisins. Bien qu'un mois avant d'avoir accédé au pouvoir en 1979, les dirigeants sandinistes aient solennellement promis à l'OEA d'organiser des élections libres après avoir assumé le pouvoir, ils sont vite revenus sur leur promesse et n'ont jamais montré la moindre intention de la tenir.

65. Au début de 1980, les sandinistes ont consolidé leur mainmise sur le Conseil d'Etat, l'élargissant et le remplissant de leurs propres partisans pour s'assurer une majorité permanente. En juillet 1980, le Ministre sandiniste de la défense, Humberto Ortega, a annoncé qu'il n'y avait pas besoin d'élections, puisque le peuple avait déjà "voté" pendant la révolution. "Les élections", a-t-il déclaré sinistrement, "ne pourraient être organisées tant que le peuple n'aurait pas été rééduqué".

66. Le mois suivant, en août 1980, Humberto Ortega a annoncé que les élections seraient remises à 1985. Même alors, a-t-il dit, ce ne seront pas des élections bourgeoises — ce que je crois comprendre être la sorte d'élections véritablement démocratiques demandées dans le Document de Contadora exposant les objectifs visés et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme — mais des élections "populaires". Le pouvoir "ne sera pas tiré au sort" a affirmé le Ministre de l'intérieur sandiniste, Tomás Borge.

67. Le 25 août 1981, Humberto Ortega a fait observer, dans un discours aux militaires : "Nous n'avons pas promis les élections qu'eux" — et je dois interpoler ici "la bourgeoisie" — "pensent que nous allons promouvoir, et nous n'allons jamais discuter du pouvoir, comme nous l'avons déjà dit en d'autres occasions, parce que ce pouvoir a été pris par le peuple par les armes, et, ici, le pouvoir du peuple ne sera jamais mis en question."

68. Trois années plus tard, après une énorme pression internationale, des élections nationales ont été prévues pour le 4 novembre prochain au Nicaragua. Mais comment les dirigeants militaires du Nicaragua conçoivent-ils ces élections ? Voici ce qu'un membre de la junte militaire, Bayardo Arce, a déclaré en mai 1984 — et je dois dire ici qu'il s'agit d'un enregistrement, il n'y a donc aucun doute quant à l'authenticité de ce que je vais lire — :

"Ce dont une révolution a besoin, c'est le pouvoir d'imposer. Ce pouvoir d'imposer est précisément ce qui constitue la défense de la dictature du prolétariat — la capacité d'une classe d'imposer sa volonté en utilisant les instruments dont elle dispose, sans entrer dans des détails formels ou des détails bourgeois. De ce point de vue, les élections seraient gênantes pour nous."

En même temps, le commandant Arce a prédit qu'après leur victoire certaine aux élections de novembre, les

sandinistes supprimeraient la "façade du pluralisme politique" et créeraient "le parti de la révolution, un parti unique".

69. Face à toutes ces déclarations antidémocratiques émanant de plusieurs des *comandantes* nul ne devrait être surpris lorsque les élections du 4 novembre au Nicaragua s'avèrent être une farce incapable de tromper même ceux qui espèrent encore que les *comandantes* se révéleront des démocrates véritables après tout.

70. Comment ces élections pourraient-elles être considérées comme démocratiques ? Qui peut prétendre qu'elles sont conformes à l'esprit de Contadora ? Pour dire les choses simplement, les conditions requises pour des élections libres et équitables ne sont pas réunies au Nicaragua. Tous les médias sont contrôlés par les sandinistes, à l'exception du journal *La Prensa*, qui est constamment censuré, et de la radio de l'Eglise catholique, à laquelle on interdit de diffuser quoi que ce soit de politique. On a la preuve que la conscription militaire draconienne est utilisée pour intimider ceux qui appuient l'opposition politique. Le Conseil électoral créé pour gérer les élections est totalement dominé par les membres du parti sandiniste. Des meutes de vigiles — les infâmes *turbas* — ont été encouragées à intimider l'opposition et elles s'y emploient. Les éléments les plus représentatifs de l'opposition démocratique ne sont tout simplement pas autorisés à prendre part aux élections.

71. L'alliance d'opposition principale, la *Coordinadora Democrática*, a demandé à ce que ses candidats soient inscrits sur les bulletins de vote, mais seulement si certaines conditions essentielles étaient réunies. Au nombre de celles-ci étaient des conditions normales, celles que l'on rencontre dans les élections démocratiques, comme par exemple la levée de la censure de la presse, la suspension de la loi martiale, la séparation de l'Etat du parti sandiniste et une loi d'amnistie pour permettre à tous les citoyens du Nicaragua de participer au processus électoral. Ces conditions ont été refusées et la *Coordinadora*, ne voulant pas prendre part à ces simulacres d'élections, ne s'est pas inscrite sur les bulletins.

72. Beaucoup d'autres aspects de la situation au Nicaragua sont gravement contraires aux objectifs de Contadora pour la paix régionale, le bien-être social et la démocratie interne. L'un de ces aspects consiste en une terrible intolérance religieuse. L'Eglise catholique romaine, à laquelle appartiennent la majorité des Nicaraguayens et d'autres Centraméricains, est victime de persécutions. Les prêtres fidèles sont intimidés par la violence des *turbas divinas*. Même le pape Jean-Paul II a été ridiculisé par les agents sandinistes lorsqu'il s'est rendu au Nicaragua l'année dernière. Quand le régime militaire a sommairement expulsé du pays 10 missionnaires catholiques, en juillet de cette année, l'Archevêque de Managua, Mgr Obando y Bravo, a fait observer : "Nous voulons dire bien clairement que ce gouvernement est totalitaire... Nous avons affaire à un gouvernement qui est un ennemi de l'Eglise." L'Archevêque de San José, Mgr Román Arrieta, a reçu dans son pays au cours d'une émouvante cérémonie les prêtres chassés en déclarant : "Il y avait encore dans le monde des hommes et des femmes de bonne volonté qui ne croyaient pas qu'un régime totalitaire avait pris le

pouvoir au Nicaragua. Maintenant ces gens connaissent la vérité.”

73. La délégation nicaraguayenne aime bien citer le *New York Times*. Je voudrais le citer aussi. Aujourd'hui, il publie en première page un article citant l'évêque nicaraguayen Pablo Antonio Vega. Je cite :

“On a dit et répété” — il a été dit et répété ici — “que toutes ces calamités, toutes ces guerres sont provoquées par l'agression étrangère et un impérialisme qui est l'ennemi de l'humanité.

“Pour sa part, le peuple demande : A quel impérialisme appartiennent ceux qui imposent un régime qui pille, jette en prison et appelle constamment aux armes ? Qui en a décidé ? Qui a décidé de passer d'un système à un autre ... ?

“... ”

“Pourquoi veulent-ils imposer par la force et la tromperie des idéologies qui, même si elles sont bonnes, ne sont pas acceptées par le peuple ? Pourquoi ne nous offre-t-on que de nouvelles oppressions et de plus graves affrontements ? N'est-ce pas là la cause principale de notre faiblesse interne croissante ?”

Quiconque a suivi l'évolution de la situation au Nicaragua ces dernières années n'aura aucun mal à répondre à ces questions. Assurément le peuple nicaraguayen n'a pas le moindre doute quant aux réponses à leur donner.

74. Les communautés religieuses minoritaires au Nicaragua ont, elles aussi, souffert sous les sandinistes. Pratiquement toute la communauté juive du Nicaragua a quitté le pays depuis que les sandinistes ont pris le pouvoir. Les moraviens et les protestants évangélistes, qui constituent la majeure partie de la population indienne Miskito, sont également persécutés.

75. Ma délégation a parlé auparavant devant l'Assemblée de la question des violations graves des droits de l'homme commises par les sandinistes contre les tribus Miskito, Sumu et Rama, populations indigènes de la côte atlantique du Nicaragua. Ces pratiques sandinistes, y compris la réinstallation forcée dans des camps de concentration, la destruction de villages, de maisons, de troupeaux, et les violences contre les civils ont profondément inquiété la Commission inter-américaine des droits de l'homme.

76. La militarisation du Nicaragua sous les sandinistes constitue une menace concrète à la paix de la région tout entière. Depuis 1979, les forces militaires formées au Nicaragua sont passées de 10 000 à plus de 100 000. C'est là un niveau de militarisation extraordinaire pour un pays qui ne compte que 2,8 millions d'habitants. Les forces armées sandinistes sont plus nombreuses que les forces armées combinées de tous les autres pays d'Amérique centrale.

77. En dépit des intentions manifestement antidémocratiques des sandinistes, de leurs violations des droits de l'homme, de leur refus du pluralisme social et politique, de leur subversion continue de pays voisins, de leur accumulation frénétique d'armes et du fait qu'ils hébergent des milliers de soldats et de conseillers étrangers, le régime sandiniste déclare de façon éhontée qu'il appuie Contadora et proclame cyniquement son intention de signer l'Accord de Contadora,

tel qu'il est rédigé actuellement. Bien sûr qu'il le fera. Mais ensuite il signera n'importe quoi et promettra n'importe quoi susceptible de perpétuer son pouvoir et ses privilèges.

78. Cet opportunisme dans la poursuite du pouvoir, cette façon de compter sur les moyens militaires pour dominer une population qui résiste, cette fascination des titres pompeux, des symboles et des uniformes militaires nous rappellent tristement une époque de dictature militaire que le monde avait espéré dépassée au Nicaragua. Il est regrettable de le dire, mais ce n'est pas le cas. Et c'est pourquoi, ces dernières semaines, des foules de Nicaraguayens qui ont pris conscience de la nature véritable des sandinistes ont été entendus dans la ville de Corinto, scandant les mots : “*El Frente y Somoza son la misma cosa*”, ce que l'on peut traduire par “Les sandinistes et Somoza, c'est la même chose”.

79. Le peuple se laisse rarement tromper et les Nicaraguayens ne font pas exception. Ils voient les dirigeants sandinistes vivre dans le luxe dans d'anciens manoirs de Somoza, jouir des privilèges refusés à leurs concitoyens et prendre des repas somptueux alors que les mères voient leurs enfants affamés faute de lait. Il n'est donc pas étonnant que, se souvenant des inégalités du régime de Somoza, les Nicaraguayens crient aujourd'hui : “*El Frente y Somoza son la misma cosa*”.

80. Le peuple se souvient. Somoza réprimait les libertés politiques, censurait *La Prensa*, emprisonnait, torturait et assassinait ses opposants politiques et, d'une façon générale, intimidait la population pour la contraindre à l'acquiescement politique. Mais les sandinistes, aujourd'hui, font exactement la même chose et, bien entendu, le peuple nicaraguayen en a conclu que “*El Frente y Somoza son la misma cosa*”.

81. Que les sandinistes se souviennent eux aussi. Qu'ils se rappellent le sort réservé au régime de Somoza car si le peuple nicaraguayen met sur le même plan le Front sandiniste et le régime de Somoza, il est probable que les mêmes mesures prises par le *Frente* contre Somoza seront prises également contre lui.

82. M. ROSALES-RIVERA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : En analysant les événements intervenus en Amérique centrale depuis le débat de l'Assemblée générale de l'année dernière, on constate qu'il y a des faits positifs et aussi toute une série de facteurs négatifs. La partie positive consiste surtout dans le progrès vers la démocratie ou la consolidation de celle-ci dans presque tous les pays d'Amérique centrale. Ce fut le cas d'El Salvador qui a porté au poste de président, après deux tours de scrutin sans précédent par le nombre de citoyens qui ont participé au vote, M. José Napoleón Duarte, présenté par le Parti démocrate chrétien. Cette élection, qui s'est déroulée de façon absolument libre sous l'œil scrutateur de centaines d'observateurs impartiaux venus de gouvernements étrangers et d'organisations politiques internationales et de journalistes de nombreuses parties du monde, a été une élection ouverte, sur un pied d'égalité, à toutes les écoles de pensées idéologiques qui souhaitaient y participer et elle a fait l'objet d'une véritable lutte civique électorale qui a été gagnée par le candidat qui a obtenu la majorité nécessaire de voix et auquel le peuple a confié un mandat pour gouverner pendant cinq ans.

Depuis le début de son administration, le Gouvernement du président Duarte a fermement cherché à assurer les libertés des citoyens, à maintenir l'ordre public, à garantir le respect de la loi et à promouvoir vigoureusement les droits de l'homme, le tout dans un climat de démocratie et de justice sociale.

83. De plus, au Guatemala, pays voisin et frère, des élections libres se sont déroulées pour élire les membres de l'Assemblée nationale constituante, et son gouvernement dispose d'un calendrier pour consolider les institutions nationales, mettant ainsi en marche un processus de démocratisation prometteur.

84. Le Honduras et le Costa Rica ont maintenu leurs structures démocratiques. Ce dernier a d'ailleurs une tradition bien assise en la matière. Le Honduras est gouverné par un gouvernement civil élu librement après de nombreuses années de régime militaire, et il a su maintenir sa ligne constitutionnelle et son caractère démocratique.

85. El Salvador estime que l'effort de démocratisation doit se dérouler dans l'ensemble de l'Amérique centrale si l'on veut que cette région bénéficie d'un climat de paix et de concorde.

86. La démocratie n'est donc pas un simple style politique mais la condition indispensable pour qu'il y ait dans cette région des relations entre Etats fondées sur les principes et les normes du droit international. Il est incompatible en Amérique centrale qu'un Etat embrasse des idéologies totalitaires pour pratiquer la prétendue solidarité internationale, tout en appuyant non seulement sur les plans moral, politique et diplomatique mais aussi sous forme matérielle et jusqu'à la guerre même, des mouvements qui réunissent des groupes d'extrémistes ayant pris les armes dans d'autres pays et qui, en plus de constituer des groupes réduits et impopulaires, nuisent à l'économie nationale, perturbent l'ordre public et obligent à diminuer les programmes de santé, d'emploi, d'éducation, de logement et de bien-être en général. L'ouverture à la démocratie et au pluralisme en Amérique centrale signifie justement qu'il n'y aura aucun Etat où l'on imposera un système, même de l'intérieur, qui exclut toute autre idéologie et encore moins qui pratique une politique consistant à exporter ce modèle dictatorial.

87. Le monopole d'une doctrine imposée par le haut, ce n'est pas la démocratie. Ce n'est pas non plus la démocratie que des élections où le pouvoir ne peut pas être disputé. Toute élection est un affrontement pour le pouvoir et doit être ouverte à tous les secteurs de l'opinion avec une égalité de chances. L'Amérique centrale a été témoin de tant de farces électorales que le peuple dans sa sagesse sait maintenant distinguer la réalité de la fiction et de l'artifice. Lorsque dans les campagnes électorales des partis politiques reposant sur des bases très larges ne participent pas à ce processus ou lorsque d'autres s'en retirent parce qu'ils ne bénéficient pas d'une garantie minimale d'égalité et de justice face à l'appareil d'Etat, c'est un signe sans équivoque que nous sommes en présence d'une mesure imposée par le gouvernement et qu'en conséquence il s'agit d'une manœuvre de propagande et non d'une véritable consultation populaire.

88. Chaque pays d'Amérique centrale doit constituer un foyer de démocratie dont les rayons seraient

dirigés vers les autres pays, ce qui renforcerait encore cette démocratie. L'Amérique centrale doit être démocratique dans son ensemble et dans chacune de ses parties. La démocratisation de l'Amérique centrale n'est donc pas un luxe mais une nécessité impérieuse dans la conjoncture actuelle. La démocratie à son tour fera que dans les pays d'Amérique centrale l'on s'éloignera de la confrontation Est-Ouest dans laquelle leurs peuples ne souhaitent pas du tout être des participants et encore moins des pions. Cette confrontation Est-Ouest, dans sa manifestation actuelle, devient de plus en plus aiguë en Amérique centrale à partir du moment où des armes sont fournies à des groupes extrémistes en El Salvador par des gouvernements d'idéologie marxiste. Et ce processus continue. Il y a un trafic intermittent d'armes en provenance du Nicaragua, qui est le dernier point de transbordement de ces armes.

89. Ce qui précède ne signifie pas que je méconnaisse le fait qu'il a existé dans mon pays des conditions économiques et sociales qui ont servi de bouillon de culture à des actes de rébellion, surtout lorsque l'on avait supprimé les moyens institutionnels d'expression politique. Nous reconnaissons que l'injustice sociale s'ajoutait à l'absence de liberté politique. Mais heureusement, cela appartient à l'histoire. Nous respirons aujourd'hui l'air de la démocratie.

90. L'expérience a prouvé qu'un gouvernement qui n'est pas démocratique a davantage tendance, non seulement à accepter, mais à institutionnaliser l'agression et la violation des principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Cela part de l'idée que sa propre sécurité est renforcée lorsqu'il existe des régimes de nature identique, c'est-à-dire non démocratiques, à ses frontières ou dans son voisinage et il a donc tendance à chercher à mettre en place d'autres gouvernements totalitaires dans sa région. Cependant, dans ce modèle, on laisse de côté le facteur fondamental qui est la volonté populaire de rejeter les dictatures et le totalitarisme. Lorsqu'on donne à un peuple le choix, il choisit toujours la démocratie.

91. Nous sommes convaincus que les problèmes politiques de l'Amérique centrale sont devenus encore plus aigus lorsque l'on a mis en pratique une stratégie consistant à exporter la révolution. Cette conduite est la cause fondamentale de la situation critique que traverse notre région. Cette exportation de la révolution a provoqué l'aggravation de conflits, qui n'auraient pas pris la dimension qu'ils ont actuellement si cette théorie de l'exportation de la révolution, avec des moyens violents, n'avait pas été mise en œuvre. Une fois que les problèmes s'aggravent, les solutions deviennent plus complexes et l'accroissement des tensions s'étend à ceux-là mêmes qui ont jeté de l'huile sur le feu de ces points chauds. Le malheur est que, dans cette dynamique de la complication des problèmes politiques, on perd des vies humaines et on détruit les richesses nationales. On donne une impulsion à la course aux armements. On remplace les relations d'amitié par la froideur et la tension. Et la suspicion apparaît dans la région. Bref, le spectre des quatre cavaliers de l'Apocalypse surgit.

92. Il existe heureusement une initiative de paix pour la région qui tente de résoudre, globalement et simultanément, les problèmes de l'Amérique centrale.

Cette initiative est la démarche de Contadora, dont les principes et les buts sont clairement définis et acceptés par les cinq gouvernements dans ce que l'on appelle le Document exposant les objectifs visés¹. En outre, il existe un autre document qui énonce dans le détail les engagements contenus dans le Document exposant les objectifs visés. Je me réfère à l'Accord révisé de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe.]

93. Plusieurs gouvernements de la région ont fait des commentaires sur ce document, comme cela était d'ailleurs envisagé, dans les délais prévus à cet effet, c'est-à-dire avant le 15 octobre dernier, commentaires que les gouvernements intéressés ont estimé pertinents et indispensables d'énoncer. Ces commentaires s'inspiraient des points de vue et des nécessités propres à ces gouvernements. El Salvador, qui a été et continue d'être victime d'actions de déstabilisation venant de l'extérieur et de l'intérieur de la région, veille à ce que les engagements importants que l'on contracte soient le reflet fidèle des concessions mutuelles, qui doivent elles-mêmes être strictement respectées. Nous avons de bonnes raisons de nous méfier. Puisque l'on nie aujourd'hui l'évidence et ce dont le peuple est déjà convaincu, à savoir qu'un transfert d'armes se fait à partir du Nicaragua vers El Salvador pour approvisionner les guérilleros, sans parler d'autres mesures qui contribuent à déstabiliser notre gouvernement comme, par exemple, les camps d'entraînement, la coordination logistique en matière militaire, les sanctuaires, etc., pourquoi ne serions-nous pas méfiants à l'égard des obligations contractées alors qu'elles ne sont garanties que par des paroles ?

94. El Salvador n'a pas d'autre recours, dans le cadre de la négociation, que celui d'exiger la mise en place d'un mécanisme de vérification et de contrôle, capable, vigoureux et souple, qui corresponde réellement à sa raison d'être. Ce qui va conférer à l'Accord sur l'Amérique centrale la sécurité d'un engagement, c'est l'existence d'un véritable mécanisme de vérification et de contrôle, dans le domaine politique comme dans le domaine de la sécurité.

95. Aucun pays ne sera suffisamment irresponsable pour signer un document qui ne tienne pas compte de ses intérêts nationaux. Il ne s'agit pas d'une question de goût mais bien d'une question de nécessité. Chaque gouvernement de la région doit être convaincu qu'il a obtenu au moins le minimum nécessaire pour satisfaire ses intérêts nationaux et calmer ses craintes. Cet ensemble de normes importantes appropriées doit être suivi d'un corollaire, à savoir un ensemble de mécanismes de procédure et d'organisation qui assurent la pleine exécution des engagements importants qui ont été contractés. Sans ces mécanismes appropriés, toutes les promesses resteraient paroles en l'air, fragiles et faibles. Un doute continuerait de planer comme une ombre sur le document élaboré et entraînerait des accusations de prétendue mauvaise foi dans le respect de ces obligations.

96. C'est pourquoi il est de l'intérêt de toutes les parties au traité d'élaborer un système de normes qui garantissent le plus grand respect des obligations contractées. S'il a l'intention d'adhérer de bonne foi à un accord international, pourquoi un Etat refuserait-il que des obligations qu'il s'engage à respecter

soient assorties des garanties nécessaires à leur exécution ? La logique veut que quiconque a l'intention de faire honneur aux engagements qu'il a contractés ne peut s'opposer raisonnablement à ce que l'on envisage de les assortir de mécanismes rapides et efficaces qui prouveraient ou réfuteraient le bien-fondé d'une accusation de violation.

97. En outre, un mécanisme de vérification et de contrôle rigoureux et souple est, dans les circonstances qui prévalent actuellement en Amérique centrale, la meilleure manière de dissiper les soupçons et constitue la pièce maîtresse des mesures propres à établir la confiance. Les autres mesures que l'on envisage sont liées à cette pièce maîtresse, qui donnerait sa valeur à l'Accord. Par conséquent, un véritable mécanisme de vérification et de contrôle deviendrait synonyme de bonne foi dans la négociation de l'accord.

98. La réunion des ministres des relations extérieures qui vient de se tenir les 19 et 20 octobre à Tegucigalpa, et à laquelle, bien qu'invité, le Ministre des relations extérieures du Nicaragua n'a pas assisté, était destinée à permettre aux pays directement intéressés, c'est-à-dire aux cinq pays d'Amérique centrale, d'échanger leurs points de vue sur la situation régionale et de concilier des positions divergentes qui subsistaient encore concernant la version révisée de l'Accord de Contadora. El Salvador estime que le dialogue direct entre les cinq pays, au point où nous sommes arrivés, est un excellent moyen de faire progresser le processus de la négociation. C'est pourquoi, dans le communiqué conjoint publié à l'issue de cette réunion au niveau ministériel [A/39/599, annexe I], les gouvernements participants ont fait savoir que :

“Mus par l'authentique volonté de paix de leurs peuples et gouvernements et résolu à stimuler le processus de négociation engagé sous les auspices du Groupe de Contadora, ils ont procédé à un large examen de la situation dans la région.

“Ils ont déclaré que, comme cette rencontre en témoigne, leurs gouvernements sont entièrement disposés à poursuivre le processus de consultation politique qui assure une coordination nécessaire et efficace, afin de traduire en termes juridiques les engagements pris dans le cadre de ce processus et d'adopter, sur cette base, les formules de compromis réalistes et équitables qu'ils jugeront appropriées, afin de permettre la signature de l'“Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale”, conformément aux décisions prises à la septième Réunion conjointe des ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale, tenue dans la ville de Panama le 7 septembre 1984.

“A cette fin, ils ont formulé leurs observations sur la version révisée de l'Accord de Contadora et après une analyse approfondie, ils ont constaté, avec satisfaction, que leurs points de vue tendaient à donner effet aux engagements prévus, en améliorant les modalités d'application ainsi que les mécanismes de vérification et de suivi dans le domaine politique et en matière de sécurité, de façon à assurer l'application effective de l'Accord et sa conformité aux dispositions constitutionnelles des parties.

“De la même manière, ils sont convenus de la nécessité d'établir dans l'Accord un équilibre appro-

prié entre les concessions que les Etats d'Amérique centrale devront se faire mutuellement, de sorte que cet instrument garantisse réellement le respect des obligations réciproques et concomitantes.

“Ils ont réaffirmé l'importance fondamentale que revêt, à ce stade, la participation directe des pays d'Amérique centrale à la négociation et à la rédaction du texte de l'Accord. A cette fin, ils ont jugé opportun de favoriser, avant la huitième Réunion conjointe, la tenue de consultations intensives entre ces Etats, d'une part, et avec les membres du Groupe de Contadora, d'autre part, afin que les cinq Etats d'Amérique centrale puissent, en rapprochant leurs points de vue, rendre l'Accord acceptable pour toutes les parties.

“Compte tenu de ce qui précède, ils ont fondu en un texte unique les observations présentées. Ce texte, qui représente une contribution de leurs pays à la réalisation d'un vaste consensus conduisant à la signature de l'Accord, sera porté à la connaissance des gouvernements des pays du Groupe de Contadora et du Gouvernement nicaraguayen. A ce propos, ils ont manifesté le désir que le texte de l'Accord leur soit communiqué, avant la huitième Réunion conjointe, une fois que les observations dont il a fait l'objet y auront été incorporées.

“Ils ont accueilli avec satisfaction le Communiqué conjoint des ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora, publié à Madrid le 17 octobre, dont il ressort que les observations formulées seront incontestablement d'une grande utilité, et qu'il a été convenu de l'opportunité de les incorporer à l'Accord, étant donné qu'elles contribueront à en préciser les dispositions, sans compromettre l'équilibre établi dans ledit instrument.

“Ils ont déploré l'absence du Ministre des relations extérieures du Nicaragua à la Réunion de Tegucigalpa, et ont réaffirmé à ce propos leur conviction que seul un dialogue national et régional axé sur la pacification, la démocratisation et la réconciliation contribuerait au règlement de la crise que traverse la région.

“Ils ont exprimé l'espoir que le Gouvernement nicaraguayen se joindrait à leurs efforts communs qui visent à établir les fondements de la sécurité et d'une coexistence reposant sur le respect mutuel, conditions indispensables à la stabilité politique et au développement économique et social auxquels aspirent les peuples de la région.”

99. Ce qui précède est tout à fait conforme au communiqué que les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora ont publié à Madrid le 17 octobre [A/39/604, annexe], et où il est dit :

“Les cinq gouvernements de la région ont défini leur position avant le 15 octobre, date limite fixée à cette fin, lors de la dernière réunion conjointe des Ministres des affaires étrangères. Les observations formulées dans ce contexte seront sans nul doute d'une grande utilité pour mener à bien l'étape actuelle du processus, s'agissant de la mise au point de l'instrument juridique envisagé. Ces faits se sont déroulés conformément à l'objectif qu'on s'était assigné lors de la réunion conjointe du 7 septembre dernier à Panama.

“Avec ces considérations à l'esprit, les ministres des affaires étrangères se sont accordés sur l'opportunité de retenir les observations formulées par les pays d'Amérique centrale qui pourraient aider à préciser le libellé du document sans en modifier l'équilibre.”

100. Il ne fait aucun doute que de grands progrès ont été réalisés dans le processus de Contadora. Nous avons travaillé inlassablement, animés de la meilleure volonté, dans l'esprit de compréhension qui nous caractérise, à la recherche d'une solution véritable dans l'intérêt commun de la nation centraméricaine. Notre identité salvadorienne, de pair avec nos racines centraméricaines, contribue à nous donner une vision historique d'une Amérique centrale ennoblie par ses propres valeurs de liberté et de démocratie. Nous collaborerons en apportant nos meilleures idées pour que cet accord soit signé et pour que l'on puisse ainsi aboutir à un climat de concorde et de paix auquel nos peuples ont droit. Mais bien entendu, les louables travaux de Contadora continuent d'être une tâche demandant du tact, de la persuasion et de la patience. C'est un processus qui doit se dérouler sans hâte mais sans interruptions. El Salvador tient à réitérer du haut de cette tribune son dévouement indéfectible aux efforts de Contadora et sa volonté inlassable de continuer à lutter pour qu'une solution globale et honorable, dont les seuls bénéficiaires seront nos peuples, puisse être trouvée. Nous croyons fermement que les progrès réalisés dans le cadre de Contadora ont défini l'espace politique d'accommodements et nous croyons que des formules apportant une solution immédiate n'existent pas et que seule la persévérance est une vertu qui nous permettra d'aboutir à un accord général grâce aux efforts de tous et surtout de ceux qui ressentent dans leur propre chair la situation de conflit et d'affrontements.

101. L'Assemblée générale a noté avec admiration et surprise l'offre généreuse, faite le 8 octobre par le président Duarte au cours de sa déclaration [24^e séance], de tenir une réunion avec les chefs des guérilleros salvadoriens le 15 octobre à 10 heures du matin dans la ville de La Palma, dans mon pays. Cette proposition de paix du président Duarte a reçu l'appui et les félicitations de la communauté internationale. Cette rencontre a eu lieu au jour et à l'heure prévus et au lieu prévu. Elle s'est déroulée en présence d'autorités de l'Eglise catholique salvadorienne qui avaient accepté l'invitation du président Duarte. Ainsi le dialogue a été entamé sur le territoire salvadorien entre Salvadoriens pour discuter de problèmes qui intéressent directement les Salvadoriens.

102. J'ai déjà dit qu'il ne s'agissait pas d'inviter des gouvernements étrangers à s'immiscer dans des affaires qui relèvent de la juridiction interne d'El Salvador; mais ces rencontres ont justement pour conséquence d'atténuer l'affrontement Est-Ouest. Je le dis simplement afin de réaffirmer notre ferme volonté de combattre pour la paix.

103. A ce propos, nous n'acceptons pas la notion avancée par la première délégation qui est intervenue dans ce débat. En raison de la position occupée par son gouvernement, avec notre assentiment, dans des démarches délicates, elle aurait dû être particulièrement prudente. Cependant, cette délégation ne s'est pas seulement référée à une phrase d'un communiqué

qui avait déjà été critiquée par El Salvador et qui, en fait était dépassée, mais elle a suggéré que la raison de l'offre du président Duarte obéissait à une pression internationale. Cette délégation a ainsi fait preuve d'un manque de jugement diplomatique.

104. Nous sommes fermement convaincus qu'il est de notre droit de demander que les Salvadoriens soient autorisés à régler leurs problèmes eux-mêmes. Bien entendu, l'espace politique créé pour rendre possible un règlement pacifique doit se situer dans le cadre constitutionnel et ne doit avoir d'autre objectif que d'instaurer la paix par la paix. C'est la paix que mérite notre peuple. Cette volonté de paix n'a pas besoin d'arguments. C'est une lutte pour réaliser l'expression la plus élevée de la volonté d'un peuple qui s'est rendu aux urnes à plusieurs reprises pour ce noble objectif.

105. La voie d'une solution pacifique est ouverte; nous nous y engagerons avec dignité et respect, sans passion ni revanchisme, mais sans faiblir non plus. Le pouvoir dans une démocratie ne peut sortir que des urnes, et El Salvador fait déjà partie des nations démocratiques.

106. M. KURODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Le Japon estime que la question de la paix et de la stabilité en Amérique centrale est extrêmement importante car elle a des incidences sur les pays très éloignés de la région. Les événements d'Amérique centrale peuvent avoir des ramifications graves dans l'ensemble de l'Amérique latine et même nuire à la paix et à la stabilité du monde entier.

107. La situation en Amérique centrale reste difficile à maîtriser. Il est de la plus haute importance que la situation n'empire pas et que l'on recherche les voies et moyens susceptibles d'améliorer l'état de choses actuel. A cette fin, les pays d'Amérique centrale eux-mêmes, ainsi que leurs pays voisins, devront déployer beaucoup d'efforts. Le Japon estime que le développement économique, fondé sur la liberté et la démocratie, et la mise en œuvre d'une justice sociale, sont des éléments essentiels pour venir à bout de l'instabilité dans la région. A cet égard, le Japon se félicite du processus de paix auquel œuvre le Groupe de Contadora et il n'a cessé de l'appuyer. Le récent Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, qui s'appuie sur le Document exposant les objectifs visés¹, approuvé par les neuf pays d'Amérique latine, y compris les cinq pays d'Amérique centrale, est un sujet de satisfaction pour le Japon. Nous pensons que cet Accord peut conduire à d'importants progrès dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région. Je tiens à rendre hommage au Groupe de Contadora pour ses efforts et ses contributions précieuses, au cours des deux dernières années.

108. Le Japon espère sincèrement que les pays intéressés entameront rapidement des négociations fructueuses sur les questions toujours en suspens afin que l'Accord soit une véritable contribution à la paix et à la sécurité en Amérique centrale. Il est du devoir de la communauté internationale, pour sa part, d'appuyer les efforts régionaux et de susciter un climat propice à leur succès.

109. Le Japon est par ailleurs convaincu de la nécessité d'instaurer la stabilité politique sur le plan intérieur, fondée sur la réconciliation et l'harmonie au sein

de la population d'un pays, ce qui, en retour, favorisera la paix et la stabilité sur le plan régional. Le processus et le dialogue démocratiques au sein de la population, tel qu'il est prévu dans l'Accord, sont des éléments essentiels pour parvenir à cet objectif.

110. Mon gouvernement s'est félicité des élections démocratiques qui ont eu lieu en El Salvador, cette année, et que le 15 octobre dernier, le président José Napoleón Duarte et d'autres responsables gouvernementaux se soient entretenus avec les dirigeants des forces d'opposition. Le Japon voit dans cette rencontre un événement particulièrement important, qui nous laisse espérer que des progrès en matière de paix et de sécurité dans la région seront réalisés, et se félicite que les deux parties aient décidé de poursuivre le dialogue. Nous espérons que le dialogue conduira à l'instauration de l'harmonie, de la paix et de la stabilité en El Salvador. En même temps, le Japon souhaite vivement que les efforts visant à susciter l'harmonie nationale en El Salvador donneront de l'élan à la promotion de la démocratisation et de l'harmonie dans d'autres pays d'Amérique centrale, ce qui apporterait la paix et la stabilité à la région tout entière.

111. On s'accorde généralement à reconnaître que la paix et la sécurité en Amérique centrale dépendent de la prospérité économique de la région. Le Japon s'est efforcé de développer et d'accroître son assistance et sa coopération aux pays de la région. Je tiens à saisir cette occasion pour confirmer que le Japon continuera, autant qu'il le pourra, à étendre sa coopération aux domaines du développement économique et du bien-être social, dans le cadre actuel de ses efforts en matière de coopération économique.

112. M. ACEMAH (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : L'attention de la communauté internationale s'est, à juste titre, focalisée sur la situation inquiétante qui existe dans la région de l'Amérique centrale. Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté avec une inquiétude croissante à l'escalade de la tension dans la région. La situation a été caractérisée par des accusations et des contre-accusations, des actes de subversion, de déstabilisation et de provocation, et des attaques militaires aux frontières, qui ont entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts pour l'infrastructure économique de certains pays. A un certain moment, la situation s'est détériorée à un point tel que des ports ont été minés et soumis au blocus. La souveraineté et l'indépendance des pays de la région sont menacées, voir violées.

113. Si l'on ne prend pas des mesures appropriées, il y a de grands risques pour que cette région s'enlise bientôt dans une guerre régionale. Ainsi, les événements de la région représentent un danger pour la paix et la sécurité internationales. Aider les pays de la région et ceux qui participent au conflit à renoncer à l'affrontement et à résoudre leurs divergences par la voie de négociations, tel est le défi lancé à la communauté internationale.

114. La position de l'Ouganda en ce qui concerne la crise en Amérique centrale est claire et bien connue. L'Ouganda a toujours soutenu que les pays de la région eux-mêmes devraient être incités à régler pacifiquement leurs différends grâce au dialogue.

115. Dans l'édification de la paix dans la région, il est impératif que certains principes soient respectés.

Ces principes comprennent l'obligation pour tous les Etats, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, de respecter les principes de la Charte des Nations Unies, en particulier le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, le principe d'autodétermination pour tous les peuples et le principe du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats. Nous tenons à réitérer l'opinion selon laquelle chaque pays de la région a le droit de décider lui-même du système ou du mode de développement qu'il souhaite rechercher. Nous repoussons toute tentative de qui que ce soit destinée à imposer un système politique, social ou économique quel qu'il soit, à n'importe quel pays d'Amérique centrale.

116. A nos yeux, les problèmes que connaît l'Amérique centrale sont dus, dans une large mesure, à des décennies de déséquilibres politiques et sociaux. Il conviendrait donc d'aider les pays de la région à remédier à leurs problèmes sociaux de base grâce à un processus de transformation radicale. A cet égard, nous nous félicitons de la réunion qui a eu lieu à San José les 28 et 29 septembre entre les ministres des pays de la Communauté européenne, de l'Espagne et du Portugal, le Groupe de Contadora et les pays d'Amérique centrale, où il a été décidé d'accorder une aide accrue à la région.

117. Nous rendons hommage au Groupe de Contadora, qui s'est efforcé de réduire les tensions et d'aboutir à une solution négociée. L'initiative des pays de Contadora constitue une tentative admirable pour trouver une solution régionale et négociée entre les pays d'Amérique centrale. Ma délégation s'est réjouie, l'année dernière, de la signature par les pays de la région du Document exposant les objectifs visés¹, élaboré par le Groupe de Contadora, qui a jeté la base d'une négociation sérieuse.

118. Nous espérons que l'adoption par consensus, l'année dernière, de la résolution 38/10 de l'Assemblée générale confirmerait les efforts du Groupe de Contadora. Nos espoirs ont encore été renforcés il y a un mois lorsqu'on s'est entendu sur l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. Nous regrettons profondément que de nouveaux problèmes aient jusqu'à présent empêché la signature de l'Accord final. Nous nous félicitons de la réaction positive du Nicaragua au sujet de l'Accord final pour la paix et demandons à toutes les parties de réagir par des affirmations et des actes constructifs.

119. L'élaboration de l'Accord final par le Groupe de Contadora et la réunion récente entre le Président d'El Salvador et les dirigeants du FMLN traduisent concrètement la volonté des peuples et des pays d'Amérique centrale de concilier leurs divergences par des moyens pacifiques. L'Ouganda se félicite de cette évolution positive et tient à exprimer l'espoir que cet esprit d'accommodement et de conciliation recevra l'appui total et inconditionnel de tous les Etats Membres de l'Organisation.

120. En terminant, je tiens à renouveler, au nom du Gouvernement et du peuple de l'Ouganda, l'expression de notre solidarité avec les peuples d'Amérique centrale dans leur juste lutte pour la liberté, la justice sociale et une paix durable. Je réaffirme l'appui total de l'Ouganda aux efforts louables du Groupe de Con-

tadora et souhaite plein succès à ce Groupe dans la réalisation de ses nobles objectifs.

121. M. KNIPPING VICTORIA (République dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation de la République dominicaine souhaite à nouveau exposer sa position claire en ce qui concerne la situation en Amérique centrale.

122. En cette même Assemblée, en d'autres organes des Nations Unies et autres instances, tribunes et organisations internationales, la République dominicaine a toujours invariablement et sans équivoque maintenu que tout règlement de la crise, pour être durable et viable, doit être le fruit du dialogue, de la négociation et de la volonté politique de s'entendre des parties directement concernées. Il fallait donc favoriser un climat propice à un rapprochement entre les parties au conflit pour que, grâce au dialogue et à la négociation, l'on examine en profondeur les causes sociales et économiques à l'origine de l'instabilité politique de la région.

123. Les efforts inlassables du Groupe de Contadora en faveur de la paix ont créé les conditions nécessaires pour que les Etats d'Amérique centrale discutent entre eux de la façon d'apporter une solution pacifique aux problèmes auxquels ils doivent faire face.

124. Dès le début, les démarches en faveur de la paix entreprises par le Groupe de Contadora ont recueilli le soutien et l'appui moral du Gouvernement de la République dominicaine. Il n'aurait pu en être autrement car, outre que nous sommes solidaires des souffrances de nos frères d'Amérique centrale et que nous ressentons ses souffrances dans notre propre chair, le règlement pacifique des conflits et différends internationaux constitue une partie essentielle de la politique étrangère de notre gouvernement actuellement chargé du destin du peuple dominicain. Ce gouvernement considère que la paix est la première des valeurs sociales car, sans elle, il ne peut y avoir de progrès social et économique; il ne peut y avoir de coexistence ni de relations harmonieuses et civilisées entre les peuples.

125. Nous tenons à souligner à nouveau que la République dominicaine souhaite tellement un règlement pacifique et négocié de la crise en Amérique centrale que dans le premier acte de politique étrangère du Gouvernement du président Salvador Jorge Blanco, à savoir la "Déclaration de Saint-Domingue", signée par les représentants et les chefs de gouvernement du Belize, du Costa Rica, du Nicaragua, du Venezuela et de la République dominicaine — pour ce dernier, à l'occasion de son intronisation en tant que Président du pays, le 16 août 1982 — on repousse en ces termes toute solution violente à la situation en Amérique centrale : "La négociation et le dialogue sont indispensables pour un règlement politique de la crise, règlement qui doit être uniquement le fruit d'un effort et d'une volonté communs pour favoriser et instaurer la démocratie, le développement économique et, en particulier, la justice sociale".

126. Le processus de paix engagé par le Groupe de Contadora, qui mérite le plein appui de la communauté internationale, a abouti à une étape fondamentale en adoptant l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. C'est un instrument

qui, à notre avis, jette les bases appropriées qui permettront d'aboutir à la détente, à la paix et à la promotion du développement économique et social dans la région.

127. En se référant justement à l'Accord de Contadora dans son intervention lors du récent débat général, le Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine José Augusto Vega Imbert a déclaré ce qui suit :

“Il est évident que si les initiatives de Contadora ont reçu la caution et l'encouragement de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, l'étape finale, d'une importance fondamentale, requiert le plein appui, actif et conjoint, des pays de la région latino-américaine, en particulier, et de la communauté internationale, dans son ensemble. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance et nos encouragements aux pays d'Amérique centrale qui ont prouvé qu'ils étaient prêts à souscrire à cet important document.” [Voir 17^e séance, par. 273.]

128. Compte tenu du caractère crucial de la phase actuelle du processus de négociation, nous prions cordialement les Gouvernements d'Amérique centrale de relancer leurs consultations auprès du Groupe de Contadora pour accélérer la signature de l'Accord. Nous demandons également instamment à tous les Etats, notamment à ceux qui ont des liens et des intérêts dans la région, de respecter fidèlement les buts et principes de l'Accord, ainsi que les engagements convenus en adhérant au Protocole additionnel.

129. La délégation dominicaine tient à déclarer ici qu'elle appuie totalement et sans réserve le projet de résolution présenté par les pays du Groupe de Contadora [A/39/L.6].

130. En terminant, je voudrais exprimer publiquement la profonde reconnaissance du Gouvernement de la République dominicaine aux pays membres du Groupe de Contadora — la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela — pour le travail accompli dans la recherche de la paix et de l'harmonie dans la région d'Amérique centrale.

131. M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : La situation qui ne cesse de se détériorer en Amérique centrale depuis un an, c'est-à-dire depuis l'examen du présent point de l'ordre du jour par la trente-huitième session de notre Assemblée, inquiète de plus en plus la communauté internationale, car si elle continue dans ce sens, elle risquera de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Les ministres et chefs de délégation des pays non alignés, réunis ici au début de ce mois, ont aussi partagé cette inquiétude.

132. Plusieurs facteurs ont contribué à cette aggravation de la situation.

133. En premier lieu, il y a l'intensification de la guerre non déclarée que mènent le Pentagone et la Central Intelligence Agency (CIA), dont l'Administration actuelle des Etats-Unis, contre le Nicaragua. Dans la poursuite de cette guerre, la CIA a équipé, financé et entretenu une armée de 12 000 à 15 000 mercenaires somozistes, basée dans les pays voisins du nord et du sud du Nicaragua, et à partir desquels ces mercenaires lancent continuellement des attaques contre des objectifs civils et économiques de ce pays,

tels que les coopératives, les écoles, les hôpitaux, les ponts, les réservoirs de carburant, les usines électriques, les oléoducs, les villes, les aéroports et les ports maritimes. Les pertes qui en résultent sont évaluées à plus de 200 millions de dollars et plus de 3 000 citoyens ont été tués ou physiquement atteints.

134. Ce chapelet d'actes d'agression des plus méprisables englobait, bien entendu, le minage des ports de Corinto, de Puerto Sandino et d'El Bluff, en mars 1984. Cinq navires de commerce étrangers ont été endommagés par l'explosion de ces mines.

135. De par sa cruauté et sa barbarie, cet acte, qu'on doit qualifier de terrorisme international, avait soulevé l'indignation la plus profonde de la communauté internationale. Il portait atteinte aux principes et normes fondamentaux du droit international, notamment à la liberté de la navigation maritime. Le fait que la Cour internationale de Justice a, le 10 mai de cette année, ordonné des mesures conservatoires à l'encontre des Etats-Unis en raison de cet acte reflète bien ce sentiment général.

136. Parallèlement aux activités hostiles de ces mercenaires, le Pentagone avait organisé, avec ses fidèles alliés de la région, plusieurs manœuvres militaires conjointes de grande envergure et de longue durée, tant terrestres et aériennes que navales, à proximité du Nicaragua. Ces manœuvres, connues sous les noms de code “Big Pine One”, “Big Pine Two”, “Granadero I”, “Ocean Venture 84”, “Guardians of the Gulf”, “Operation Lempira”, auxquelles avaient participé jusqu'à 30 000 hommes et 43 navires de guerre, ont pour but de menacer et d'intimider le Nicaragua.

137. En outre, elles visent aussi à dissuader les forces sandinistes d'exercer leur droit de poursuite contre les unités de mercenaires qui sont basées au Honduras ou qui y cherchent refuge. Une chose encore plus grave est que, d'après une communication du Conseil pour les affaires de l'hémisphère occidental, le Département d'Etat et le Pentagone avaient élaboré un plan connu sous le nom de code “Pégase”, prévoyant une série d'attaques lancées contre le Nicaragua à partir du Honduras et ayant pour but de provoquer des coups de rétorsion qui seront alors présentés par la direction du Conseil centraméricain de défense comme preuves de “la menace de guerre” que Managua fait peser sur toute l'Amérique centrale. Une intervention directe américaine contre le Nicaragua s'ensuivra pour le “pacifier”, à l'instar de ce qui s'était passé à la Grenade.

138. Pour justifier son agression et son intervention contre le Nicaragua devant l'opinion publique américaine et mondiale, l'Administration Reagan accuse calomnieusement ce dernier d'être une menace pour la sécurité des autres pays de l'Amérique centrale en “exportant” sa révolution.

139. Or, depuis la victoire de la révolution sandiniste, le Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua n'a cessé de proclamer sa politique étrangère de paix et de non-alignement et, sur le plan intérieur, il a, en dépit des difficultés de toutes sortes léguées par le régime somoziste, déployé d'immenses efforts dans le domaine économique et social en vue d'améliorer le bien-être du peuple; ainsi, un accroisse-

ment remarquable de la production de denrées alimentaires et de produits agricoles a été enregistré jusqu'en 1983 à la suite de la réforme agraire; des logements décentes ont été fournis au peuple travailleur, alors que 270 000 familles languissaient dans des taudis à la veille de la révolution; la campagne d'alphabétisation, de mars à août 1980, a réduit de 50 à 12,9 p. 100 le taux d'analphabétisme, faisant ainsi du Nicaragua l'un des pays les plus avancés de l'Amérique centrale par le nombre des personnes sachant lire et écrire; le système de santé publique a été développé; il couvre actuellement 80 p. 100 du territoire et assure à la majorité des travailleurs des soins gratuits; la sécurité sociale est aussi en développement; des maisons pour personnes âgées et des écoles maternelles ont été créées dans les zones rurales pour la première fois dans le pays. Ce sont justement ces réalisations que la CIA et ses mercenaires cherchent à détruire.

140. Alors, peut-on dire que c'est le Nicaragua qui menace la paix en Amérique centrale? Nullement. Cette prétendue menace nicaraguayenne ou même cubaine n'existe que dans l'imagination des dirigeants actuels de Washington, qui ont du mal à cacher leur haine viscérale du communisme. En effet, les peuples de l'Amérique centrale ne sont soumis à aucune menace venant du Nicaragua ou de l'extérieur de l'hémisphère; mais, par contre, leur ennemi est un ennemi interne, à savoir la faim, la pauvreté et l'injustice sociale résultant de l'exploitation impérialiste. Telle est la vérité troublante que les détracteurs du Nicaragua révolutionnaire cherchent vainement à éluder. Ces derniers voient toujours les problèmes de l'Amérique centrale sous l'angle du conflit Est-Ouest, ce dont ils arguent éhontément pour justifier leurs sombres visées interventionnistes et agressives. Le peuple du Nicaragua révolutionnaire a osé s'élever contre cette injustice et contre le diktat de l'impérialisme américain pour suivre une voie de développement indépendant qui convient le mieux à ses intérêts. C'est pourquoi les dirigeants actuels de Washington, blessés dans leur orgueil, voulaient à tout prix et par tous les moyens renverser le Gouvernement sandiniste.

141. La publication, par la CIA, du manuel intitulé "L'action psychologique dans la guerre de guérilla" [A/39/596, annexe] à l'intention des mercenaires contre-révolutionnaires somozistes, envisageant dans certains cas l'assassinat des personnalités politiques ou même des civils, illustre bien la mentalité machiavélique des détracteurs du Nicaragua révolutionnaire. Il convient de noter que plusieurs chaînes de télévision américaines se faisaient, ces jours-ci dans leurs émissions, l'écho de pareilles activités répréhensibles de la CIA.

142. Un autre facteur d'aggravation de la situation en Amérique centrale est l'engagement militaire des Etats-Unis de plus en plus profond dans la guerre civile en El Salvador, aux côtés du régime en place pour lutter contre les forces progressistes du pays. De 5 millions de dollars en 1979, l'aide militaire américaine à ce pays a atteint 196 millions en 1984. Le personnel militaire américain présent en El Salvador n'a pas seulement pour tâche d'entraîner et de former l'armée salvadorienne, mais il participe directement aux opérations en effectuant des vols de reconnaissance au-dessus des zones contrôlées par les forces révolutionnaires et en dirigeant des tirs d'artillerie contre des combattants révolutionnaires et des objec-

tifs civils. Mais, malgré tout cela, les forces révolutionnaires salvadoriennes, réunies autour du FMLN-FDR, continuent de se renforcer et de consolider leurs assises dans les zones rurales, tandis que sur le plan politique, elles n'ont cessé, depuis trois ans, de proposer des négociations avec le régime salvadorien.

143. Le fait que le président Duarte ait proposé de rencontrer, le 15 octobre, les représentants du FMLN-FDR est une reconnaissance par le régime salvadorien de ces deux fronts nationaux comme une force politique importante du pays avec lesquels il faudra désormais compter. La prochaine rencontre nous dira s'il s'agit là d'un vrai désir de paix ou d'une simple manœuvre de la part du régime destinée à tromper l'opinion publique. Toujours est-il qu'en ce moment la guerre civile se poursuit. L'armée salvadorienne, appuyée par les Etats-Unis, continue de bombarder les zones sous contrôle des forces patriotiques et de massacrer des innocents sans défense. Quoi qu'il en soit, dans l'intérêt du peuple salvadorien, il importe que le régime en place négocie de bonne foi avec le FMLN-FDR.

144. La communauté internationale dans son ensemble s'accordait à reconnaître que le règlement du conflit en Amérique centrale doit se faire et ne peut se faire que par la voie politique. Cette tendance a été réaffirmée l'année dernière lorsque l'Assemblée générale a approuvé par consensus la résolution 38/10, exprimant ainsi son appui aux efforts déployés par le Groupe de Contadora dans la recherche de la paix et de la coopération en Amérique centrale, efforts qui aboutissaient à l'élaboration de l'Accord de Contadora du 7 septembre 1984. Le Nicaragua, faisant preuve de sa bonne volonté et de son désir sincère de paix, a accepté de signer cet accord sans réserve et sans modifications. Mais cette acceptation par le Nicaragua a amené les Etats-Unis et leurs fidèles amis de l'Amérique centrale, qui se déclaraient pourtant au début en faveur de l'Accord, à faire volte-face, prétextant que ce dernier devrait être modifié et complété. Voilà donc la minute de vérité et cela ne fait que dévoiler plus nettement les intentions profondes des dirigeants de Washington qui n'ont jamais voulu régler la situation dans cette région par la voie pacifique. La communauté internationale est désormais à même de voir qui veut réellement la paix et qui veut y faire obstacle. La menace à la paix en Amérique centrale ne vient pas du Nicaragua, mais de l'intervention et de l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures des pays de la région.

145. Par ailleurs, les actes de provocation auxquels s'est livré le Pentagone à l'encontre du Nicaragua au large des côtes de ce pays ne laissent pas d'évoquer l'incident du golfe du Tonkin en 1964, qui avait donné prétexte à Washington d'ordonner le bombardement du Nord-Viet Nam. Le Pentagone voulait recommencer l'expérience avec le Nicaragua mais, tout comme au Viet Nam, il essuierait inévitablement une autre défaite car le Nicaragua n'est pas la Grenade et nous sommes confiants dans la détermination avec laquelle le peuple héroïque nicaraguayen défendra les acquis de sa révolution.

146. Cependant, pays à vocation pacifique, la République démocratique populaire lao accorde son plein soutien au processus de paix de Contadora, de même qu'elle soutient sans réserve les efforts du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua pour

parvenir à une entente harmonieuse avec ses voisins. La délégation lao ne peut que se féliciter des projets de résolution A/39/L.6 et L.7, qui sont soumis à l'examen de l'Assemblée et dont l'adoption contribuera à trouver une solution heureuse aux problèmes de l'Amérique centrale.

147. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : Près d'une année s'est écoulée depuis qu'à la précédente session de l'Assemblée générale on a examiné la question de l'Amérique centrale. La résolution 38/10 adoptée à l'issue de ce débat condamnait en particulier "les actes d'agression dirigés contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats de la région" et demandait instamment "aux Etats de la région, ainsi qu'aux autres Etats, de s'abstenir d'entreprendre ou de poursuivre des opérations militaires ayant pour objet d'exercer une pression politique". La résolution affirmait "que le respect de la souveraineté et de l'indépendance de tous les Etats de la région est essentiel pour assurer la sécurité et la coexistence pacifique des Etats d'Amérique centrale". Enfin, la résolution appuyait énergiquement les efforts du Groupe de Contadora qui, comme on le sait, ont abouti à ce que désormais soit proposé un plan constructif de règlement des problèmes de l'Amérique centrale par la signature rapide et l'entrée en vigueur de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

148. Tout cela a créé les conditions propices à l'amélioration de la situation en Amérique centrale. Cependant, ce qui est nécessaire maintenant, c'est la bonne volonté de tous, et avant tout celle du principal responsable de la tension dans cette région, les Etats-Unis d'Amérique. En réalité, les Etats-Unis ne font pas partie de la région. Mais les méfaits de leurs activités sont ressentis pratiquement dans tous les problèmes qui n'ont pas encore trouvé de solution dans les pays de l'Amérique centrale.

149. La Maison-Blanche continue à intensifier sa politique d'agression et sa guerre non déclarée contre le Nicaragua ainsi que sa politique d'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats de la région. Cette politique a conduit, l'année passée, à de trop nombreux exemples de pertes humaines et matérielles.

150. Il suffit de rappeler les actes de piraterie tels que la pose de mines dans les ports du Nicaragua et dans leurs abords, ce qui a provoqué la mort de marins et des dégâts sur des bâtiments de nombre de pays. Cette activité a été condamnée par la Cour internationale de Justice. Aux termes du paragraphe 41.B.1 de l'Ordonnance du 10 mai 1984³ il faut "que les Etats-Unis d'Amérique mettent immédiatement fin à toute action ayant pour effet de restreindre, de bloquer ou de rendre périlleuse l'entrée ou la sortie des ports nicaraguayens, en particulier par la pose de mines".

151. On peut aussi rappeler les tirs d'artillerie depuis la mer contre des objectifs situés au Nicaragua, les raids aériens effectués contre les installations pétrolières dans les ports de ce pays, et les attaques perpétrées contre le territoire nicaraguayen par des bandes, entraînées et équipées par les Etats-Unis, à partir de pays voisins et sous la direction de conseillers américains. La CIA a publié des manuels très complets pour ces activités de piraterie de ses mercenaires,

qui donnent des conseils en matière de sabotage économique, de meurtre ou d'attentat contre les dirigeants de la révolution sandiniste, utilisant même des criminels pour poursuivre ses fins.

152. Depuis plus d'une décennie déjà, l'impérialisme américain a accru la tension autour de Cuba révolutionnaire.

153. La Grenade reste sous la botte de la puissance occupante, cette même botte qui a foulé la résolution 38/7 de l'Assemblée générale adoptée il y a un an, qui contenait un appel pour la cessation immédiate de l'intervention armée et le retrait immédiat des troupes étrangères de la Grenade.

154. Par son action dans ce pays, le Gouvernement des Etats-Unis a démontré son mépris total des normes généralement acceptées du droit international et des principes élevés de la Charte des Nations Unies. Cette attitude témoigne clairement du fait que Washington, pour parvenir à ses fins de rapace, n'a nullement l'intention de prendre en considération le droit inaliénable des peuples à déterminer leur propre forme de gouvernement et de choisir leurs propres systèmes politique, économique et social sans aucune ingérence, coercition, menace, contrainte ou limitation d'aucune sorte. Cette politique constitue un défi lancé aux peuples du monde. L'attaque de bandits contre la Grenade a montré à l'évidence tout le danger que constitue pour la paix et la liberté des peuples la politique poursuivie par le Gouvernement actuel des Etats-Unis dans les affaires internationales.

155. Les soi-disant conseillers militaires américains travaillent les armes à la main aux côtés des troupes salvadoriennes, tuant des patriotes de ce pays qui luttent pour la liberté de leur peuple. Au Honduras également, on assiste à une augmentation de la présence américaine. Bref, les Etats-Unis continuent à recourir de plus en plus à la terreur et à la force en Amérique centrale.

156. A l'heure actuelle, cette politique impérialiste vise surtout le Nicaragua. Pourquoi ? Les Etats-Unis expliquent cela de façon aussi simple que cynique : ils considèrent comme "inacceptable" la politique poursuivie par le Gouvernement nicaraguayen tant à l'intérieur du pays qu'à l'échelle internationale. Ils trouvent inacceptable son désir de poursuivre une politique qui corresponde non pas aux intérêts des Etats-Unis mais à ceux du peuple du Nicaragua. Les Etats-Unis tentent de faire admettre que "tout est permis" au Nicaragua. En fait, la situation est telle que la question de savoir si l'intervention des Etats-Unis dans les affaires intérieures du Nicaragua est tolérable ou non n'est même pas discutée. Au lieu de cela, ils tentent de faire accroire que cette intervention est parfaitement "normale" et "légale". Des tentatives sont faites pour que les gens acceptent l'agression qui est préparée comme étant indispensable pour assurer la protection des "intérêts vitaux" des Etats-Unis. Avec force rhétorique, ceux-ci ont disserté de façon hypocrite sur la nécessité de défendre la démocratie. Nous en avons déjà entendu parler à cette réunion. On peut se demander légitimement contre qui il s'agit de défendre la démocratie et de quelle démocratie il s'agit. Les travailleurs et le peuple du Nicaragua ont renversé le régime de dictature pro-américain et ont établi pour la première fois une société libre et démocratique qu'ils sont en train de conso-

lider. Ils ont réalisé que la défense à l'américaine de la démocratie signifie un appui général et diversifié à la contre-révolution et aux bandes qui tuent les femmes, les vieillards et les enfants, qui détruisent les écoles, les hôpitaux, les installations pétrolières et les plantations de café.

157. La politique des Etats-Unis à l'égard du Nicaragua, de Cuba, d'El Salvador, de la Grenade et d'autres pays d'Amérique latine n'est que l'expression de l'aspiration à l'hégémonie de la politique étrangère des Etats-Unis et de leur désir de dominer le monde et d'écraser tous les mouvements de libération nationale.

158. Ce faisant, bien sûr, on brandit le spectre de la prétendue "menace rouge". A Washington, on cherche par tous les moyens à expliquer de façon hypocrite le sentiment anti-américain en Amérique centrale et dans d'autres régions du monde comme étant le résultat d'un complot que d'autres mènent cherchant, par des activités de propagande bien connues, à accuser quelqu'un d'autre. Cela suffit ! Les problèmes de l'Amérique latine et de l'Amérique centrale ont existé bien avant la révolution cubaine, bien avant que les peuples du Nicaragua et d'El Salvador aient pris les armes. Les Etats-Unis, par exemple, ont attaqué le Nicaragua en 1854, en 1894, en 1898 et 1899, occupant le pays à partir de 1912 pendant plus de 20 ans, c'est-à-dire bien longtemps avant la grande révolution socialiste d'octobre en Russie et la victoire du peuple cubain. Ce n'est autre que la politique des Etats-Unis envers les peuples d'Amérique centrale et d'ailleurs qui leur dénie la possibilité de décider eux-mêmes de leurs affaires, de même, l'exploitation par les monopoles américains qui perpétue la pauvreté et l'injustice sociale qui sont la source des sentiments anti-américains et anti-impérialistes.

159. Les pays d'Amérique centrale et du Bassin des Caraïbes, tout comme d'autres régions du monde, sont considérés depuis longtemps par les Etats-Unis comme une sorte de chasse gardée. Pendant de nombreuses décennies, ces Etats ont été victimes de la politique hégémoniste de l'impérialisme américain. Pendant toute cette période, il n'y a pas eu un seul cas où les Etats-Unis auraient aidé ne serait-ce qu'un seul peuple de n'importe quelle région du monde à se libérer de l'oppression et de la dictature. Bien au contraire, chaque fois qu'un peuple d'un pays quelconque s'est soulevé contre l'esclavage et l'oppression, la puissance américaine était immédiatement prête, afin de ramener des tyrans déposés au pouvoir et de rendre leur domination encore plus dure, à frapper de son bâton de mort la tête de ceux qui luttent pour la liberté de leurs peuples. La longue liste de tels crimes commis par les Etats-Unis contre les peuples d'Amérique centrale et d'autres peuples du monde a déjà été énoncée aujourd'hui et hier dans les débats de l'Assemblée générale. Tous ces faits ignominieux sont inscrits dans les pages douloureuses de l'histoire des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

160. Réalisant leurs desseins dangereux en Amérique centrale, les milieux dirigeants des Etats-Unis font fi de l'opinion des peuples de ces pays et méconnaissent celle des Etats membres du Mouvement des pays non alignés et des autres pays. Ainsi, dans le communiqué final de la réunion des ministres et des chefs de délégation des pays non alignés, qui s'est tenue

à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, du 1^{er} au 5 octobre à New York, au sujet de la situation en Amérique centrale, un appel a de nouveau été lancé pour qu'il "soit immédiatement mis fin aux menaces, attaques et autres actes hostiles contre le peuple et le Gouvernement nicaraguayens" [voir A/39/560, annexe, par. 83]. Les ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora et d'Europe occidentale ont déclaré "qu'il est impossible de résoudre les problèmes de cette région par la voie des armes, et qu'il faut des solutions politiques émanant de la région elle-même" et ils ont confirmé leur appui "aux mesures de paix qui sont en cours de développement dans le processus engagé par le Groupe de Contadora" [voir A/39/539, annexe, par. 6].

161. On sait que le Gouvernement nicaraguayen a exprimé son appui inconditionnel à l'Accord final du Groupe de Contadora. Il semblerait parfaitement naturel que les pays d'Amérique latine prennent eux-mêmes l'initiative de régler les problèmes qui leur sont propres et mettent au point des moyens concrets pour y parvenir. Mais pour les Etats-Unis, qui ont l'habitude de brandir le grand bâton et de dicter leurs propres conditions, c'est là quelque chose d'inadmissible. Voilà pourquoi les Etats-Unis utilisent leur droit de veto au Conseil de sécurité et refusent de se soumettre aux décisions de la Cour internationale de Justice ou de respecter les décisions prises à l'unanimité par l'Organisation des Nations Unies. Ils empêchent ainsi la mise en œuvre des initiatives du Groupe de Contadora, augmentant ainsi davantage les tensions dans cette région.

162. Les dirigeants américains doivent comprendre les réalités de l'époque contemporaine et renoncer à une politique qui repose sur l'ingérence, l'intervention militaire et l'oppression. Ils doivent accepter de respecter les buts et les principes de l'Accord de Contadora ainsi que les dispositions établies par la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole additionnel à cet accord. Il faut assurer en Amérique centrale un climat international normal pour permettre le développement libre et indépendant de tous les Etats. Cela contribuera au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde entier ainsi qu'au bien-être général de l'humanité.

163. Par conséquent, la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie appuie les projets de résolution présentés respectivement par le Nicaragua et le Groupe de Contadora, qui sont étroitement liés entre eux et se complètent.

164. M. MBANZE (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : Mon gouvernement a suivi avec beaucoup d'inquiétude l'évolution de la situation en Amérique latine, et notamment en Amérique centrale. Au cours des trois dernières années, nous avons assisté à l'escalade toujours croissante de l'affrontement, ainsi qu'à des actes de déstabilisation et d'agression dans cette sous-région. Les actes hostiles et les pressions exercées contre les pays de la région ont beaucoup contribué à mettre en danger la paix et la sécurité, non seulement en Amérique centrale, mais dans d'autres régions aussi. Ils ont également eu pour résultat d'exacerber les contraintes économiques et sociales auxquelles le sous-continent doit faire face actuellement.

165. La communauté internationale s'est de mieux en mieux rendu compte de la gravité et du sérieux de la crise en Amérique centrale ainsi que de la menace que celle-ci représente pour la paix et la sécurité internationales. Ce n'est pas par hasard que l'Organisation des Nations Unies et le Mouvement des pays non alignés ont à plusieurs reprises déploré la détérioration du climat de tension dans la région et ont demandé que l'on prenne d'urgence des mesures adéquates pour renverser la tendance des événements dans cette partie du monde. Néanmoins, ces appels de la communauté internationale se sont heurtés à des obstacles dressés par ceux-là mêmes qui sont responsables de la situation actuelle en Amérique centrale. La preuve en est qu'aujourd'hui, nous demeurons saisis de la question de l'Amérique centrale.

166. La situation à laquelle nous devons faire face en Amérique centrale est une situation où certains Etats, à l'intérieur et à l'extérieur de la région, ne respectent pas les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment ceux qui concernent le droit des peuples de choisir librement et sans ingérence extérieure leur système politique, économique et social, et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats, ainsi que d'autres principes pertinents.

167. L'Organisation ne devrait pas demeurer indifférente à la violation de ses propres principes. Ma délégation est convaincue que nous sommes maintenant arrivés au stade où nous devons tous réaffirmer le principe des Nations Unies selon lequel les menaces à la paix et à la sécurité internationales, de quelque source ou de quelque région du monde qu'elles proviennent, entraînent pour tous les Etats l'obligation de se mettre d'accord et de coopérer, quelles que soient leurs divergences. Par conséquent, décidons de nous mettre d'accord et de coopérer dans la gestion de la crise à laquelle nous devons faire face.

168. Ma délégation s'est associée au consensus relatif à l'adoption de la résolution 38/10, sur la situation en Amérique centrale. Cette résolution, ainsi que la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, porte sur les éléments les plus cruciaux dont il faut tenir compte dans tout effort tendant à instaurer un climat de paix, de sécurité et de stabilité dans la sous-région, car ces résolutions réaffirment le droit de tous les pays de la région de décider librement de leur propre destin et condamnent clairement les actes d'agression contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats d'Amérique centrale. Si tous les Etats Membres respectaient pleinement les dispositions de ces résolutions, cela contribuerait sans aucun doute à résoudre la crise qui sévit actuellement dans la région.

169. En parlant de la situation en Amérique latine, et en particulier en Amérique centrale, on ne peut que féliciter le Groupe de Contadora de ses remarquables et inlassables efforts. Ce groupe constitue un instrument régional extrêmement actif et pragmatique dans la recherche d'une solution pacifique et diplomatique des difficultés qui accablent l'Amérique centrale. L'exemple donné par le Groupe de Contadora est un exemple dont l'Amérique latine ainsi que l'ensemble de la communauté internationale devraient être fiers. Il montre clairement comment des questions délicates

et complexes peuvent trouver un règlement négocié si toutes les parties concernées sont décidées à coopérer.

170. C'est maintenant à tous les pays d'Amérique centrale de souscrire d'urgence aux engagements juridiques contenus dans l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, annexé au rapport du Secrétaire général sur la situation en Amérique centrale [A/39/562]. Dans ce contexte, ma délégation félicite le Nicaragua pour avoir accepté immédiatement, sans réserve ni modification, l'Accord de Contadora. Nous comptons que d'autres pays d'Amérique centrale adopteront une position similaire. Cela constituerait la principale base d'une paix juste et durable dans la région.

171. Quant à la situation en El Salvador, nous nous félicitons des récents entretiens entre le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN-FDR. Nous considérons cet événement comme un pas en avant vers l'instauration d'un climat de paix en El Salvador.

172. Qu'il me soit permis avant de terminer ma déclaration, de réitérer la position de mon gouvernement concernant l'Amérique centrale. En prenant la parole à l'Assemblée générale pendant le débat général au début de ce mois-ci, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Mozambique a déclaré :

“La République populaire du Mozambique est pour le règlement pacifique des problèmes de la région. Le dialogue engagé directement entre le Nicaragua et les Etats-Unis nous paraît encourageant. Nous condamnons énergiquement les actes d'agression perpétrés contre le peuple nicaraguayen et réaffirmons que nous appuyons les efforts entrepris par le Groupe de Contadora. Le fait que le Nicaragua a accepté le texte révisé de la proposition de ce groupe est sans aucun doute une étape positive.”
[Voir 15^e séance, par. 64.]

173. En conclusion, qu'il me soit permis de lancer un appel énergique à tous les Etats Membres pour qu'ils coopèrent à la recherche d'un règlement pacifique et négocié des problèmes auxquels l'Amérique centrale doit faire face. L'instauration d'un climat de paix, de sécurité et de prospérité en Amérique centrale exige de nous tous un engagement total.

174. La lutte continue.

175. M. ABDUL KADIR (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation se joint à toutes celles qui ont pris la parole au cours de ce débat sur la situation en Amérique centrale pour exprimer son inquiétude qui rejoint celle déjà exprimée au sujet de la situation dans la région. L'évolution des événements a atteint un stade critique mais c'est une étape riche en espérance et il nous semble essentiel que la communauté internationale prête son autorité à la voix de la raison, de la modération et de la paix que représente le processus de Contadora. L'autre possibilité serait de revenir à la tendance dangereuse qui a soumis la région à un conflit ouvert avec de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales, et pour le bien-être de la population de la région. L'Amérique centrale est à un carrefour. A l'Organisation des Nations Unies, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour qu'elle s'oriente vers la paix et le progrès national et s'éloigne de la mort et de la destruction,

contribuant ainsi à notre recherche inlassable pour la paix internationale, la sécurité et la justice sociale.

176. L'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, *annexe*] est la cause de l'évolution actuelle, et nous devons rendre hommage à tous ceux qui y ont travaillé — la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela. Ils ont montré à quoi l'on pouvait parvenir avec de la bonne volonté, de la constance et de la conscience professionnelle, et tout simplement avec du travail. Ils ont, pourrais-je ajouter, donné un caractère de respectabilité accrue à la diplomatie elle-même.

177. Il convient de rendre hommage aussi aux cinq pays d'Amérique centrale. Leur propre indépendance est ici en jeu, ainsi que leur intégrité territoriale et leur mode de vie, bref, leur survie. Il ne saurait exister d'enjeu plus élevé. Nous devons tous nous montrer particulièrement satisfaits du fait que malgré des soupçons mutuels, un antagonisme, beaucoup de récriminations, malgré la complexité inhérente à la situation qui est le produit de forces économiques, politiques et historiques, dont certaines prennent racine au-delà de la région elle-même, les pays d'Amérique centrale aient décidé de suivre la voie de la conciliation et de la coopération. Cette voie, nous le savons tous, est encombrée de difficultés, et, comme la question en jeu n'est rien moins que la survie nationale, il faut s'attendre à des tergiversations et des controverses. Mais c'est la seule voie pouvant conduire à la paix, et l'Organisation des Nations Unies doit l'appuyer et surtout ne pas créer d'obstacles pour gêner cet effort.

178. La Malaisie estime également que le processus de Contadora et les propositions dont les implications dépassent de beaucoup les problèmes actuels de l'Amérique centrale sont importants. Il s'agit d'un effort régional véritable qui cherche à protéger la région du conflit idéologique Est-Ouest. Il cherche à traiter de l'une des questions fondamentales de notre époque, à savoir comment parvenir à ce que la lutte des peuples pour la liberté sous toutes ses formes, politiques aussi bien qu'économiques, la gestion de leurs affaires extérieures et intérieures, la gestion de leurs ressources nationales, la justice sociale, l'intégrité territoriale, l'autodétermination, comment parvenir à ce que tout puisse être géré véritablement par le peuple et pour le peuple directement concerné, dans son intérêt et sans ingérence extérieure sous quelque forme que ce soit, de près ou de loin. Les efforts du Groupe de Contadora qui ont été complexes et laborieux méritent notre gratitude et notre appui à tous.

179. Pour toutes ces raisons, le peuple et le Gouvernement de la Malaisie, quoique géographiquement éloignés de l'Amérique centrale, se sentent très proches des pays de la région et des pays de Contadora alors qu'ils avancent dans une voie qui, nous voulons l'espérer, aboutira à la paix, à l'indépendance, à la justice et à la prospérité. Peut-être de façon différente, à des moments différents, avec une intensité différente, les problèmes auxquels ils font face seront aussi les problèmes d'autres États en développement nouvellement indépendants. Ces problèmes peuvent être résolus dans un cadre international qui soutient des normes indispensables de conduite internationale, consacrées en fait dans la Charte — l'égalité souve-

raïne des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, l'abstention du recours à la menace ou à la force, le respect du droit des peuples de choisir leur propre système économique, politique et social. Ces principes doivent être respectés par tous les États à l'intérieur et à l'extérieur de la région, quelle que soit leur taille, qu'ils soient proches ou éloignés. Ils ne peuvent pas être définis par des arguments complexes dans des contextes variables ou de circonstances différentes.

180. Ces problèmes doivent être abordés également du point de vue économique. La Malaisie est heureuse de noter que l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale est vraiment complet et comprend des engagements en ce qui concerne les affaires économiques et sociales pour lesquelles la nécessité d'une coopération sur une base régionale a été soulignée. Nous sommes convaincus, mis à part les aspects économiques, qu'une telle coopération représenterait des mesures importantes dans l'édification de la cohésion régionale et de l'identité régionale qui sont des éléments essentiels pour assurer la paix et la stabilité à long terme. Nous espérons aussi que cette coopération contribuera au renforcement des économies des pays d'Amérique centrale. En dernière analyse, la paix ne peut exister que dans un milieu où le progrès est assuré pour le développement et la justice sociale. La stagnation et l'injustice encouragent le conflit, et les acteurs extérieurs ne sont que trop heureux d'exploiter ce conflit.

181. A la lumière des derniers événements en Amérique centrale, la Malaisie s'offre le luxe d'un espoir modéré. Tout cela est le résultat des efforts du Groupe de Contadora. A ce stade délicat de ses travaux, nous sommes convaincus que tout devrait être fait pour encourager et non pour bloquer l'esprit de conciliation prudente, de modération et de bonne volonté du Groupe de Contadora. C'est pour cette raison que ma délégation soutient de tout cœur le projet de résolution présenté par les pays de Contadora [A/39/L.6], qui, nous l'espérons, sera adopté par acclamation. C'est aussi la raison pour laquelle nous espérons que la délégation du Nicaragua retirera — ou du moins n'insistera pas pour qu'il soit mis au vote — le projet de résolution qu'elle a présenté [A/39/L.7/Rev.1]. En fait, ma délégation pourrait accepter sans difficulté nombre d'éléments de ce projet de résolution. Nous comprenons fort bien les sentiments d'un pays qui pense — à tort ou à raison — que sa souveraineté est menacée, et nous félicitons le Nicaragua de sa volonté de signer immédiatement et sans réserve l'Accord de Contadora du 7 septembre. Néanmoins, nous estimons que dans les circonstances actuelles, le projet de résolution A/39/L.7 — même dans sa version révisée — ne contribue pas positivement au processus de Contadora. Si l'on insiste sur ce projet de résolution, on peut s'attendre que d'autres pays de la région, qui eux aussi estiment, à tort ou à raison, que leur souveraineté est menacée, ne manqueront pas d'éprouver le besoin de résolutions semblables à l'Organisation des Nations Unies. La rhétorique, les récriminations et l'amertume réapparaîtront, et le processus à la fois difficile et complexe de Contadora et sa tendance fragile et délicate seront mis en péril. Nous pensons que ce serait là une tragédie grave.

182. Pour terminer, je voudrais réitérer notre admiration aux pays de Contadora et notre ferme appui à

leurs efforts qui, nous le croyons, recevront l'aval de l'Organisation des Nations Unies.

183. M. DESKER (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que petit Etat, Singapour a vigoureusement appuyé les initiatives régionales destinées à résoudre les problèmes qui existent dans chaque région, ainsi qu'en atteste notre ferme appui à l'initiative des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à propos de la question du Cambodge. Ma délégation croit fermement que le processus de Contadora constitue une initiative régionale authentique en vue de régler les problèmes auxquels est confrontée la région de l'Amérique centrale. C'est la meilleure chance d'aboutir à un règlement politique global, par des moyens politiques, de la crise en Amérique centrale. La Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela méritent nos louanges pour les efforts qu'ils ont déployés en vue d'aboutir à une solution. L'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, du 7 septembre 1984, est un projet d'accord global qui, s'il était appliqué par les parties intéressées conformément à l'esprit qui l'anime, contribuerait à créer les conditions propices à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région.

184. Comme les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora l'ont signalé, le but de cet effort a été d'élaborer des formules viables susceptibles de concilier les divers intérêts et de favoriser des accords politiques appropriés qui garantiraient la sécurité régionale et le respect de la souveraineté nationale et de l'indépendance des Etats de la région. Nous espérons que la volonté politique de mettre en œuvre les arrangements auxquels on est parvenu ne fera pas défaut.

185. En tant que petit Etat d'une région où le conflit cambodgien continue d'être une préoccupation majeure, Singapour croit fermement qu'aucun Etat ne doit imposer sa volonté à ses voisins. La sécurité absolue d'un Etat équivaut à l'insécurité absolue pour tous les autres Etats de la région. Les Etats de la région de l'Amérique centrale ne peuvent donc coexister que dans une atmosphère de sécurité relative.

186. Ce sont ces préoccupations qui ont incité mon gouvernement à appuyer l'idée selon laquelle les gouvernements d'Amérique centrale doivent hâter leurs consultations avec le Groupe de Contadora afin de conclure le processus de négociations et de permettre la signature rapide de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. Nous souhaitons que cela conduise au plein respect des engagements prévus dans l'Accord et à l'entrée en vigueur des différents mécanismes d'application. Nous demandons également instamment à tous les Etats qui ont des liens et des intérêts dans la région d'appuyer les buts et principes de l'Accord de Contadora en adhérant à son Protocole additionnel, et de respecter la lettre et l'esprit de leurs engagements.

187. Bien que l'approche adoptée par le Groupe de Contadora soit la meilleure chance de succès dans la recherche d'un règlement politique global aux problèmes de la région de l'Amérique centrale, ce sont les causes profondes des conflits à l'intérieur de la région qui doivent faire l'objet d'un examen de notre part. Ma délégation partage l'avis selon lequel les troubles dans cette région ont pour source les crises

socio-économiques graves en Amérique centrale et les pressions en faveur d'un changement politique découlant du souhait d'édifier une société plus juste et plus équitable. Certes, il est évident, que les conflits dans la région ne sont pas dus à la rivalité Est-Ouest, mais la concurrence entre les blocs militaires a exacerbé le conflit dans la région. Les discours acrimonieux que nous avons entendus au cours de ce débat en sont la preuve.

188. Nous déplorons également l'accumulation constante d'armes dans la région, tout comme les actes d'agression, les incidents aux frontières, les opérations de déstabilisation et la présence de troupes militaires étrangères, comme l'indique le rapport du Secrétaire général [A/39/562].

189. Plusieurs événements positifs méritent également notre attention. En premier lieu, le dialogue entre le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN-FDR, le 15 octobre 1984, a été une percée majeure dans la recherche de la réconciliation nationale en El Salvador. Bien que le processus en faveur d'une réconciliation large, efficace et durable sur le plan politique s'avère difficile, ma délégation se félicite que l'on ait déjà fait les premiers pas dans ce sens.

190. En deuxième lieu, ma délégation se félicite du dialogue amorcé fin mai 1984 entre les Etats-Unis et le Nicaragua. Six réunions ont déjà eu lieu entre l'envoyé spécial américain pour l'Amérique centrale et le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua. Ma délégation souhaite que ces consultations permettent aux deux gouvernements d'aboutir à un accord qui prenne en considération leurs intérêts respectifs tout en facilitant l'émergence d'une compréhension réciproque conduisant au rétablissement de la paix et de la coopération dans la région.

191. En troisième lieu, il est encourageant de noter que des élections vont avoir lieu au Nicaragua et au Guatemala. Nous espérons qu'elles bénéficieront de la participation la plus large possible et permettront qu'un processus de démocratisation authentique renaisse dans ces Etats.

192. Ma délégation tient à réitérer sa conviction que chaque Etat de la région doit avoir le droit de décider de son propre avenir à l'abri de toute ingérence et intervention extérieures. C'est aux peuples de chaque Etat qu'il appartient de décider de son propre avenir. Nous réaffirmons la nécessité de respecter strictement le principe de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures et extérieures des Etats. Ma délégation condamne donc les actes d'agression armée et de subversion. Nous ne croyons pas que les Etats militairement puissants, en particulier les superpuissances, devraient être autorisés à imposer leur volonté à des Etats plus petits, faibles sur les plans militaire et économique. Nous ne croyons pas non plus au concept des révolutions sans frontière, du droit des Etats d'imposer leur volonté politique à leurs voisins. Il est vital qu'à une époque de système d'Etat multipolaire nous acceptions l'existence de différents modèles d'organisation politique, sociale et économique. Ce n'est que lorsque cette réalité sera acceptée que la menace véritable de conflit et de guerre en Amérique centrale pourra être écartée.

193. M. DJOUDI (Algérie) : L'Amérique centrale constitue aujourd'hui, incontestablement, une région du monde où s'agitent, de manière inquiétante, tous les éléments constitutifs d'un conflit qui menace à tout moment de dégénérer brutalement en une conflagration aux conséquences aussi imprévisibles qu'incontrôlables pour la paix et la sécurité internationales. Tout se passe en effet comme si les événements en Amérique centrale, comme mus par une logique irrépressible de la confrontation, ne cessaient de franchir les différents paliers d'une tension proche de l'explosion. Il y avait donc, à l'évidence, urgence à rechercher les moyens de désamorcer une telle situation.

194. Inspirés par une légitime préoccupation et soucieux de témoigner leur appui à un pays membre de leur Mouvement ainsi qu'à des peuples auxquels ils sont liés par une solidarité naturelle, les pays non alignés ont tenu à réagir par la réaffirmation univoque de principes universels tels que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et par la manifestation accrue de leur soutien à la recherche d'un règlement politique négocié. Une telle recherche exigeait dès le départ une analyse claire et lucide des événements de l'Amérique centrale, comme l'ont souligné les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés lors de leur septième Conférence tenue à New Delhi en mars 1983. Ils ont déclaré que

“l'Amérique centrale traversait une grave crise politique, sociale et économique, due essentiellement aux structures traditionnelles d'un pouvoir répressif et aux structures économiques nationales qui engendrent la pauvreté, l'inégalité et les souffrances, et qui sont aggravées par les interventions et les ingérences que les pays de la région ont dû subir depuis le siècle dernier”.

195. C'est en effet le moindre des constats que d'affirmer que l'Amérique centrale n'a cessé depuis longtemps d'être une des régions du monde les plus éprouvées par la triade tragique de l'exploitation, de la misère et de l'oppression. Il était dès lors inéluctable que s'y instaurent et se développent des traditions de luttes vécues et menées dans leur nécessité incontournable, mais également poursuivies dans une recherche obstinée d'une paix respectueuse des droits légitimes des peuples, au premier rang desquels le droit, aussi élémentaire qu'essentiel, de disposer d'eux-mêmes et de poursuivre leur développement économique et social à l'abri de toute ingérence étrangère.

196. L'appréciation qu'a ainsi faite le Mouvement des pays non alignés de la situation en Amérique centrale et l'appel qu'il a lancé en faveur d'une solution négociée ont été repris et amplifiés par le Conseil de sécurité qui, dans sa résolution 530 (1983), a réaffirmé “le droit du Nicaragua et de tous les autres pays de la région de vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri de toute ingérence extérieure” et a appuyé les efforts du Groupe de Contadora qu'il a appelé à poursuivre ses efforts. De la même manière, l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/10, réaffirme “le droit qu'ont tous les pays de la région de vivre en paix et de décider de leur propre avenir, sans aucune ingérence ni intervention étrangères quel que puisse en être le prétexte ou le cadre” et exprime “son appui le plus énergique au Groupe de Contadora et le prie instam-

ment de persévérer dans ses efforts avec l'appui effectif de la communauté internationale et la coopération loyale des pays intéressés, à l'intérieur et à l'extérieur de la région”.

197. Dans un environnement international perturbé, marqué par la recrudescence des politiques de puissance et la tendance persistante à substituer la logique de la confrontation à celle de la concertation, l'initiative de paix obstinément mise en œuvre par le Groupe de Contadora relevait assurément de la gageure, puisqu'elle revêtait toute la valeur symbolique d'une véritable œuvre de réhabilitation du dialogue comme moyen de règlement politique des conflits. Par la promotion patiente d'une entreprise d'échanges entre les pays de l'Amérique centrale, la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela, dans une démarche concertée, ont su imposer l'optimisme de la volonté face au pessimisme qu'inspiraient la complexité du conflit et la réalité de ses enjeux. Il est en effet du plus grand mérite du Groupe de Contadora d'avoir donné un coup d'arrêt au processus quasi inexorable de la détérioration des relations entre pays centraméricains et d'avoir conféré consistance et crédibilité à l'alternative vertueuse de la négociation qui se substituerait ainsi au cercle vicieux de la confrontation.

198. Dès lors, l'objectif de notre débat aujourd'hui est clair. L'Assemblée générale doit pouvoir unanimement renouveler son appui au Groupe de Contadora et à l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale auquel il est parvenu grâce à un effort d'imagination, une persévérance et un dévouement auxquels il convient ici de rendre un hommage mérité. De la même manière, il convient de saluer l'attitude positive du Gouvernement du Nicaragua qui a manifesté sa disposition à adhérer sans réserve à l'Accord de Contadora.

199. Même si l'adhésion des pays intéressés se heurte encore à des difficultés, nous sommes convaincus que cet Accord constitue une base adéquate pour l'avènement d'une ère de paix et de coopération entre les pays de la région pour peu que soient neutralisées l'ingérence et l'intervention étrangères et que soit respecté le droit de leurs peuples de décider librement de leur destin.

200. De la même manière, une illustration exemplaire aura ainsi été donnée de l'adéquation des cadres régionaux naturels pour la recherche de solutions négociées aux conflits entre pays du tiers monde qui voient par ailleurs leurs solutions facilitées quand ils sont expurgés de la fallacieuse dimension Est-Ouest artificiellement introduite. C'est là le sens même de la profonde conviction des pays non alignés telle qu'ils l'ont exprimée lors de leur réunion ministérielle, à l'occasion de la présente session de l'Assemblée générale, lorsqu'ils ont “rejeté toute tentative visant à situer, à tort, les luttes des peuples pour l'indépendance et la dignité humaine dans le contexte de l'affrontement Est-Ouest, qui les prive de leur droit de décider de leur propre destin et de réaliser leurs aspirations légitimes” [voir A/39/560, annexe, par. 6].

201. Par ailleurs, c'est cette même préoccupation qui a été opportunément consacrée par la Cour internationale de Justice qui a, dans son Ordonnance du 10 mai 1984³, réaffirmé, entre autres, et avec toute la solennité que lui confère sa haute qualité d'autorité

juridique universelle, le droit du Nicaragua à l'exercice souverain de son indépendance politique et prescrit la cessation des activités déstabilisatrices dont ce pays fait l'objet.

202. De la même manière, et puisqu'une dynamique de la négociation semble devoir s'étendre à toute la région, il nous faut souhaiter qu'un souci authentique du respect du droit des peuples à la dignité et une volonté réelle de mettre fin non seulement au conflit armé mais également à l'oppression et à l'exploitation séculaires présideront aux négociations qui ont été amorcées en El Salvador.

M. Moushoutas (Chypre), vice-président, prend la présidence.

203. Dès lors, il revient à l'Assemblée générale de manifester son soutien à chaque pas dans la bonne direction, à chaque progrès dans la réalisation des justes aspirations des peuples d'Amérique centrale. Ce serait là une manière exemplaire d'exprimer, avec à-propos, un encouragement renouvelé à la poursuite assidue de l'objectif commun à tous les peuples : celui de la paix, la paix dans la liberté, la paix dans la justice sociale, la paix dans le bien-être économique et l'indépendance politique.

204. M. BASSOLE (Burkina Faso) : En intervenant dans le débat sur la situation en Amérique centrale, ma délégation n'a pas l'intention de céder au désespoir.

205. En parlant de l'Amérique centrale, notre intention est de dire à la communauté internationale la peur que nous avons d'une situation qui va sans cesse se détériorant, de cette situation que le Secrétaire général décrivait dans son rapport comme "demeurant" très grave.

206. En effet, actes militaires de déstabilisation et blocus économique se cotoient dans la région, réduisant presque à néant les efforts de pacification réalisés depuis deux ans maintenant par les pays membres du Groupe de Contadora.

207. Lorsque j'ai eu l'honneur de recevoir, en ma qualité de président du Conseil de sécurité, les éminents ministres des relations extérieures de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, venus me remettre le projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, je me suis laissé aller à penser que, de cette situation, il ne sera bientôt plus question qu'au passé. Son évolution récente laisse, hélas, présager tout autre chose. Il est difficile, assurément, de croire, comme cela a été affirmé en d'autres temps, en une autre enceinte, qu'une "solution démocratique est le principal et le seul objectif" poursuivi en Amérique centrale, tant les actes et les faits démentent à chaque instant de telles assertions.

208. En vérité, ce dont l'Amérique centrale a besoin, ce n'est pas que certains, quelles que puissent en être les raisons, se substituent à elle pour résoudre ses problèmes, car ces problèmes ne trouveront de solution véritable qu'à travers un effort authentiquement latino-américain. Comme le disait, à juste titre, le Président du Mexique, "la région est capable de trouver ses propres réponses aux problèmes qu'elle traverse". Ce dont l'Amérique latine a besoin, c'est que nous nous abstenions de saper cet effort qu'elle fait à la recherche de ses propres solutions. Jamais cette région n'a été aussi proche de la solution qu'elle

appelle de ses vœux et à laquelle l'Organisation des Nations Unies doit apporter sa contribution.

209. Naguère encore, un appel était lancé par une commission nationale bipartite en faveur d'une stratégie diplomatique vigoureuse et d'un effort de négociation destiné à résoudre le conflit et à inclure le Nicaragua dans un règlement régional qui assure des garanties de sécurité durable et l'indépendance nationale pour toutes les nations d'Amérique centrale. Notre profonde conviction est que cet appel a été entendu. L'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale répond entièrement, selon nous, aux préoccupations des uns et des autres, puisqu'il est avant tout et surtout le fruit d'un processus de consultation intensif et d'un large échange de vues avec les gouvernements de tous les Etats d'Amérique centrale, le fruit d'un effort pour intégrer les différentes contributions et concilier les points de vue sur lesquels subsistaient des désaccords.

210. La communauté internationale ne devrait pas manquer l'occasion de contribuer positivement au renforcement des fondements, qui viennent ainsi d'être jetés, de la coexistence pacifique, de la détente et de la promotion du développement économique et social dans la région. C'est là, nous semble-t-il, une chance unique qui s'offre à elle de réduire les menaces à la paix et à la sécurité internationales que constitue la situation en Amérique centrale.

211. Disant cela, nous ne doutons guère que des difficultés, et non des moindres, jonchent encore le chemin de l'achèvement de cette œuvre née de deux années d'efforts, de patience et de dévouement. Ces difficultés, nous les avons vécues à travers le minage des ports du Nicaragua et, aujourd'hui encore, nous les vivons à travers des manuels élaborés par des spécialistes du crime crapuleux en vue de nourrir et de perpétuer, dans ce même pays, des "neutralisations".

212. Hier, ma délégation a fermement condamné le blocus économique que l'on a tenté d'imposer au régime sandiniste à travers le minage des ports du Nicaragua. Aujourd'hui, nous condamnons avec la même fermeté cette intolérance politique rampante qui entend emprunter la voie du meurtre pour parvenir à ses fins. Notre conviction est que ceux qui mourront aujourd'hui pour leurs convictions politiques, demain renaîtront de leurs cendres, toujours plus forts, toujours plus convaincus et plus que jamais déterminés à mourir à nouveau s'il le fallait encore pour la juste cause qu'ils défendent.

213. Nous pensons le moment venu, pour tous et pour chacun des Etats de l'Amérique centrale et des Etats intéressés directement à la situation qui y prévaut, de savoir taire leur rancœur et de reconnaître à chacun d'eux le droit à l'indépendance, à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale, le droit de vivre en paix dans le système politique de leur choix, le droit de vivre sans pression d'aucune sorte ni ingérence extérieure. Cet ensemble de droits fondamentaux est reconnu à chaque peuple du monde et ne saurait constituer en aucun cas une menace pour la paix et la sécurité d'un autre peuple.

214. Ma délégation se félicite de la déclaration officielle faite par le Nicaragua exprimant sa volonté de

signer l'Accord de Contadora, sans modification ni réserve aucune. Elle lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle ne laisse pas mourir l'espoir que les pays d'Amérique centrale, avant tout, placent dans l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

215. Elle lance un appel pour qu'il soit mis fin aux actes militaires de déstabilisation de tous ordres.

216. La paix en Amérique centrale est à ce prix. Est-elle au-dessus de nos forces ?

217. M. SKOFENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Parmi les situations de crise présentant un danger pour la paix, le conflit en Amérique centrale est particulièrement inquiétant du fait que les tensions dans cette région se poursuivent, que les activités militaires s'y étendent et que les Etats-Unis d'Amérique y sont directement impliqués.

218. La présence militaire permanente des Etats-Unis dans cette région est devenue pour ce pays un des éléments les plus importants de sa politique extérieure. Il suffit de prendre connaissance du document S/16744 du Conseil de sécurité⁵ pour avoir une idée complète de l'ampleur des activités militaires des Etats-Unis, ne serait-ce qu'autour d'un petit pays d'Amérique centrale, le Nicaragua. Des navires de guerre mouillent en permanence au large des côtes de ce pays; des vols de reconnaissance sont sans cesse effectués au-dessus de son territoire, et près de ses frontières se déroulent des manœuvres et un entraînement militaires.

219. Le monde entier a été profondément indigné par le minage des ports nicaraguayens, effectué avec l'aide des Etats-Unis et avec la participation directe d'organismes et de personnes se trouvant sous le contrôle de ce pays. La présence de mercenaires américains parmi ceux qui ont lancé les raids aériens criminels au-dessus du Nicaragua témoigne également de la participation directe des Etats-Unis dans ces activités militaires.

220. Ces derniers jours, nous avons appris l'existence d'un "manuel" élaboré par la CIA à l'intention des bandits qui luttent contre le Gouvernement et le peuple du Nicaragua. Dans ce "manuel", on trouve des instructions indiquant au lecteur comment se livrer à des enlèvements et à des assassinats contre des personnalités officielles, comment détruire les services publics et exercer le chantage contre la population pacifique. Ce sont là les manifestations d'une politique de chantage grossier à l'égard du Nicaragua, pays dont le seul "crime" a été de vouloir choisir son propre modèle de développement indépendant, ce qui n'a pas été du goût des Etats-Unis qui, en fait, mènent contre le Nicaragua une guerre non déclarée.

221. Le Gouvernement des Etats-Unis a intensifié la lutte qu'il mène depuis plus de 20 ans contre Cuba, sous le prétexte d'une "menace cubaine" en Amérique centrale, que les Etats-Unis considèrent comme leur propre terrain. Washington a intensifié le blocus économique contre Cuba, menant contre ce pays une campagne de menaces et de chantage et brandissant constamment ses armes contre ce pays.

222. L'attaque pirate des Etats-Unis contre la Grenade, l'automne dernier, est un acte flagrant d'arbitraire et constitue la violation la plus grossière du

droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies. L'agression lancée contre la Grenade a administré la preuve que tout pays non aligné peut devenir la victime d'une intervention armée des Etats-Unis si l'orientation qu'il a retenue ne plaît pas à la Maison-Blanche.

223. Ainsi, la stratégie des Etats-Unis pour la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale, laquelle est fondée sur la politique et la pratique des pressions et de la force, constitue une grave menace pour les intérêts vitaux des peuples et des pays de la région, engendrant un foyer de tension qui représente une menace pour la paix et la sécurité internationales.

224. Il est parfaitement légitime que cette politique et cette pratique rencontrent l'opposition croissante des peuples de la région qui redoutent l'impérialisme et l'agression des Etats-Unis. Face à cette menace américaine, le peuple du Nicaragua, uni autour de son gouvernement de reconstruction nationale, est fermement résolu à repousser l'agresseur. En dépit des difficultés dues au lourd héritage du régime de Somoza et à la politique de déstabilisation menée par les Etats-Unis, le Nicaragua procède à des transformations politiques, économiques et sociales radicales, et les premiers succès économiques ont déjà été enregistrés. Le peuple de ce pays se prépare à organiser des élections véritablement démocratiques. Le Nicaragua jouit de l'autorité qui lui revient sur la scène internationale.

225. Répondant aux tentatives agressives des Etats-Unis, le peuple de Cuba a lui aussi manifesté un haut degré de vigilance et de modération. Il continue à lutter avec d'autres pays épris de paix de la région pour parvenir à un règlement pacifique des problèmes de l'Amérique centrale.

226. En El Salvador, la lutte légitime contre la dictature et pour l'établissement d'une société démocratique prend de plus en plus d'ampleur. Les forces nationales patriotiques continuent à rechercher les moyens de promouvoir une liberté et une indépendance véritables dans leur pays.

227. Le peuple épris de liberté de la Grenade ne s'est pas non plus résigné à l'occupation et au diktat américains.

228. La Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela ont apporté une contribution positive à la recherche d'une solution aux problèmes de l'Amérique centrale. La version révisée de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale proposée par le Groupe de Contadora [A/39/562, *annexe*] a été largement appuyée, tant dans la région qu'au-delà de celle-ci, comme en témoignent les déclarations des représentants de la majorité écrasante des Etats à la présente session de l'Assemblée générale.

229. Il est particulièrement significatif de voir que Washington a rejeté les efforts positifs déployés par le Groupe de Contadora, faisant tout pour empêcher la normalisation de la situation en Amérique centrale. L'Accord de Contadora n'est pas du goût des Etats-Unis et tout d'abord parce qu'il convient au Gouvernement et au peuple du Nicaragua. L'application des dispositions de ce document priverait les Etats-Unis de la possibilité de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays de la région. Les Etats-Unis ont ainsi démontré une fois encore qu'ils misent non pas sur une

diminution mais sur un renforcement des tensions et qu'ils cherchent par tous les moyens à imposer leur volonté dans la région. Il est devenu clair que l'obstacle principal au règlement du conflit en Amérique centrale est l'orientation politique suivie par les Etats-Unis.

230. Pour empêcher que cette situation dans la région échappe à tout contrôle aussi bien qu'une nouvelle intervention militaire des Etats-Unis, il faut que les peuples des pays d'Amérique centrale unissent les forces pacifiques dans la région pour s'opposer à l'impérialisme et à la réaction, faisant front dans la lutte et tentant de résoudre les problèmes difficiles pacifiquement, sur la base de la justice et sans ingérence extérieure.

231. La RSS d'Ukraine est absolument pour le règlement politique juste des problèmes de l'Amérique centrale, par le biais de la négociation. Elle appuie la position constructive du Gouvernement du Nicaragua et les efforts des pays du Groupe de Contadora pour un règlement pacifique du conflit en Amérique centrale. Nous estimons également que le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble devraient aussi jouer un rôle important dans ce processus.

232. M. MASHINGAIDZE (Zimbabwe) [*interprétation de l'anglais*] : La rapide détérioration de la situation en Amérique centrale est un sujet de vive préoccupation pour la communauté internationale. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Mouvement des pays non alignés ont été en fait unanimes à y voir une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'inquiétude de la communauté internationale devant la situation précaire dans la région de l'Amérique centrale a été clairement reflétée par le fait que c'est la question dont on a le plus parlé au Conseil de sécurité ces deux dernières années et que la résolution 38/10 a été adoptée par consensus à l'Assemblée l'année dernière.

233. Alarmés par l'aggravation toujours plus inquiétante de la situation dans la région, quatre gouvernements d'Amérique latine ont courageusement entrepris de rechercher des solutions pacifiques et durables aux problèmes qui menacent la paix, la stabilité et la sécurité de la région. Je fais allusion ici à l'initiative de Contadora conçue et entreprise conjointement par les Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela. Tous les peuples de bonne volonté d'Amérique centrale et, d'ailleurs, de l'ensemble de la communauté internationale ont exprimé leur appui aux efforts de paix de Contadora, comme l'ont démontré avec éloquence la résolution 38/10 de l'Assemblée générale, la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité et la Déclaration politique adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars 1983⁶.

234. Pourtant, et il y a lieu de le regretter, les mises en garde et les appels unanimes de la communauté internationale ne semblent pas avoir eu beaucoup d'influence sur les intéressés. Selon le rapport du Secrétaire général [A/39/562] présenté à l'Assemblée et au Conseil de sécurité, conformément aux résolutions 38/10 de l'Assemblée et 530 (1983) du Conseil, les incidents de frontière, les actes de subversion et de sabotage et les pertes en vies humaines

et dégâts matériels qu'ils entraînent non seulement ont continué de caractériser la situation en Amérique centrale mais, dans certains cas, se sont même intensifiés. Qui plus est, cette année, l'un des pays de la région, le Nicaragua, a été obligé d'en appeler au Conseil de sécurité pas moins de trois fois. La recherche de la paix et de la sécurité par le Nicaragua, pour lui-même et pour la région en général, l'a conduit à s'adresser à l'organe judiciaire de l'Organisation, c'est-à-dire à la Cour internationale de Justice, encore une fois sans résultat.

235. Une sale guerre fait rage au Nicaragua et autour de ce pays, et la participation et le rôle dans cette guerre de forces étrangères à la région sont bien connus de la communauté internationale. Les raids aériens contre le Nicaragua, le minage des eaux territoriales de ce pays et de ses principaux ports, la planification d'assassinats politiques dans ce pays et toutes les campagnes de désinformation et de propagande subversive contre le Gouvernement du Nicaragua sont conçus, planifiés, dirigés et financés par un gouvernement voisin, Membre de cette Organisation, en violation flagrante de sa Charte.

236. L'Assemblée doit une fois encore dire haut et clair que l'intervention et l'ingérence dans les affaires intérieures du Nicaragua ou, d'ailleurs, de n'importe quel pays d'Amérique centrale représentent une violation des principes de la Charte qui sont la base des relations entre Etats. Le Nicaragua et tous les pays de la région ont déjà suffisamment de problèmes sans devoir faire face à ceux qui viennent de l'extérieur. Les populations de la région connaissent fort bien ces problèmes et beaucoup mieux que n'importe lequel d'entre nous qui sommes à l'extérieur. Ces problèmes, ils ne sont pas incapables de les résoudre eux-mêmes et ils n'ont pas demandé à des étrangers d'intervenir dans leurs affaires. Tout ce dont ils ont besoin, et vraiment besoin, c'est qu'on les laisse tranquilles et qu'on leur donne la possibilité de se consulter entre eux et de discuter de leurs problèmes dans une atmosphère qui soit à l'abri de toute intervention extérieure. Ce n'est sûrement pas trop demander.

237. Comme on l'a déjà dit, les efforts de paix du Groupe de Contadora démontrent avec éloquence le vif désir de paix des peuples de l'Amérique centrale et leur aptitude à analyser leurs problèmes et à leur trouver des solutions réalistes. Ma délégation souhaite associer sa voix aux nombreux hommages qui ont déjà été rendus aux Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela pour leurs efforts et, en particulier, pour avoir présenté l'Accord révisé de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. Cet accord révisé est une approche très bien conçue, équilibrée et réaliste de la question de la situation en Amérique centrale. Nous voudrions également féliciter les pays de la région, comme le Nicaragua, qui ont déjà indiqué qu'ils sont prêts à signer immédiatement le nouveau document, sans qu'aucun changement y soit apporté. Nous espérons sincèrement que l'exemple empreint de sérieux du Nicaragua sera suivi par tous les autres pays directement concernés.

238. Un autre exemple d'une initiative locale encourageante visant à désarmer les tensions internes et régionales est constitué par la rencontre récente entre le Président d'El Salvador et les dirigeants

du FMLN-FDR. Bien qu'aucun résultat tangible ne semble encore être sorti de cette réunion, nous pensons cependant que celle-ci représente une initiative importante de la part du peuple d'El Salvador pour résoudre ses problèmes. Nous espérons qu'aucune intervention étrangère n'empêchera le peuple d'El Salvador d'entreprendre un dialogue plus sérieux dans l'intérêt de ce pays et de l'ensemble de l'Amérique centrale.

239. Enfin, si bien inspirés soient-ils, ces efforts et d'autres efforts analogues déployés sur le plan régional et national en vue d'atteindre la paix n'ont guère de chance de réussir tant que persistent des interventions et des ingérences extérieures. C'est pourquoi nous pensons qu'il importe que l'Assemblée exige le strict respect des principes de non-intervention et de non-ingérence en Amérique centrale et qu'elle demande aux pays extérieurs à la région de respecter les vœux, les vues, les idées et les jugements des populations de la région.

240. A cet égard, nous voudrions appuyer ceux qui ont déjà demandé à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution [A/39/L.6] présenté par la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela. Le projet de résolution préparé et soumis par le Nicaragua [A/39/L.7/Rev.1], et qui vise les mêmes objectifs, devrait être adopté de la même façon.

241. M. WASIUDDIN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale, pour la deuxième fois, délibère sur le point intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix". Cependant, le Conseil de sécurité s'est réuni un certain nombre de fois ces derniers temps pour étudier ce point. Aux fins de délibération, nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général [A/39/562].

242. La délégation du Bangladesh a écouté avec le plus vif intérêt les déclarations faites par les orateurs précédents qui ont exprimé leur grave préoccupation au sujet de la situation en Amérique centrale. Les représentants des pays directement impliqués dans le conflit ou profondément intéressés à la région ont également parlé longuement de la situation dans cette partie du monde. Par conséquent, ma délégation n'a pas l'intention d'entrer dans les détails des événements. Toutefois, nous voudrions souligner que le Bangladesh partage pleinement les préoccupations de la communauté internationale face à la situation très sérieuse qui prévaut en Amérique centrale. Nous faisons nôtre aussi l'idée de la majorité que tout déclenchement d'hostilités ne ferait qu'aggraver davantage la situation et menacer la paix et la sécurité régionales et internationales.

243. Les événements récents ont démontré une fois de plus la nécessité d'engager un débat constructif en vue de parvenir à un dialogue véritable visant à la compréhension et à la réconciliation. En même temps, nous devrions veiller à ne pas nous engager dans des délibérations quelles qu'elles soient, qui soient susceptibles d'accroître la polarisation et d'augmenter la méfiance et les récriminations mutuelles. La situation exige de toutes les parties intéressées de la retenue, de la modération et de la clairvoyance. Nous sommes fermement convaincus que la paix et la stabilité dans quelque région que ce soit ne peuvent être fondées

que sur des aspirations partagées, dans un esprit de conciliation mutuelle.

244. L'an dernier, l'Assemblée générale avait adopté par consensus la résolution 38/10, qui traitait de façon très complète des divers aspects de la question. Nous savons tous que cette résolution était le fruit d'efforts prolongés et ardues, notamment de la part des Etats membres du Groupe de Contadora, à savoir la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela, efforts déployés en vue de concilier les divergences entre les pays de la région et de dégager un consensus au sein de l'Assemblée. Nous rendons également hommage à l'admirable esprit de conciliation et de compromis dont ont fait montre en cette occasion les Etats directement intéressés.

245. La délégation du Bangladesh avait espéré sincèrement et était persuadée que l'adoption d'une résolution par consensus lors de la dernière session influencerait de manière positive sur la situation dans la région. Nous avons apporté notre plein appui aux efforts précieux et opportuns des pays du Groupe de Contadora car nous étions persuadés que de tels efforts régionaux avaient plus de chances d'aboutir pour la simple raison que les pays de la région étaient mieux en mesure d'évaluer la situation d'ensemble. Les membres du Groupe de Contadora, avec lesquels mon pays entretient des relations amicales et cordiales, ont déjà pu accomplir d'importants progrès. Leur noble entreprise a été largement appréciée. Le Secrétaire général, dans son rapport sur cette question, a également noté avec une satisfaction profonde l'intelligence et la persévérance avec lesquelles les gouvernements du Groupe de Contadora ont contribué... à trouver des formules de compromis susceptibles d'éliminer les causes de la tension dans la région. Il a également dit : "Les efforts du Groupe de Contadora sont d'autant plus importants que la situation en Amérique centrale demeure très grave." [*Ibid.*, par. 8.]

246. Le rapport du Secrétaire général passe également en revue les événements qui se sont déroulés l'année dernière. Des accusations et des contre-accusations ont été lancées au sujet de cas d'ingérence et d'intervention, d'actes d'agression et de provocation, ainsi que de menace ou d'emploi de la force dans la région. Au cours du présent débat, nous avons aussi entendu de telles affirmations de la part de représentants des pays directement impliqués. Ma délégation regrette que des tentatives soient faites pour inscrire les événements de cette région dans le contexte d'un affrontement Est-Ouest. De telles tentatives ne peuvent qu'exacerber la situation et retarder le processus de normalisation des relations entre pays de la région par la voie du dialogue et des négociations.

247. Ma délégation a étudié avec intérêt la version révisée du projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale qui figure en annexe au rapport du Secrétaire général. Nous croyons savoir que le projet d'Accord, qui a été étudié à la septième réunion conjointe des ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale, tenue le 7 septembre 1984 à Panama, a déjà été communiqué aux chefs d'Etat des cinq pays d'Amérique centrale qui ont été priés en même temps de présenter leurs commentaires à ce

sujet le 15 octobre au plus tard. Cette initiative importante du Groupe de Contadora est le fruit d'un processus long et ardu de dialogue et de discussions entre les pays de la région et elle s'est poursuivie conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Le document, nous sommes heureux de le constater, réaffirme entre autres les principes fondamentaux de l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des Etats, de l'égalité souveraine des Etats, du règlement pacifique des différends et de non-ingérence et non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats. Ces principes sont d'application universelle et sont particulièrement pertinents dans le contexte de la région de l'Amérique centrale.

248. Ma délégation partage l'idée, exprimée dans l'Accord de Contadora, que la paix et la confiance dans la région ne pourront être restaurées que dans le respect inconditionnel des principes du droit international, et notamment du principe du droit des peuples à choisir librement leurs propres systèmes politique, économique et social. Le document reconnaît également l'importance qu'il y a à créer, à encourager et à renforcer les systèmes démocratiques dans tous les pays de la région et souligne que les actes de subversion ou de sabotage ainsi que l'utilisation du territoire d'un Etat comme base d'opérations affectant la sécurité d'un autre Etat sont contraires aux normes fondamentales du droit international et de la coexistence pacifique.

249. Nous savons que tous les pays de la région n'ont pas encore été en mesure d'accepter toutes les dispositions de l'Accord révisé. Les efforts patients et ardues du Groupe de Contadora n'ont donc pas encore pu être définitivement couronnés de succès. Compte tenu des complexités de la situation, nous devrions faire preuve de patience et de compréhension.

250. Ma délégation est convaincue que le débat actuel sur la situation en Amérique centrale devrait aboutir à un appel réitéré lancé aux pays directement intéressés pour qu'ils accélèrent leurs consultations avec le Groupe de Contadora en vue de parvenir à un consensus régional permettant de restaurer la paix et la sécurité et de renforcer le développement économique et social dans la région. Tout retard injustifié ne ferait qu'aggraver et compliquer davantage la situation, rendant plus difficile la conclusion d'un accord.

251. En conclusion, je réaffirme notre conviction que nous devons faire tout notre possible pour promouvoir et encourager le processus actuel de dialogue et de consultation, avec l'assistance des pays du Groupe de Contadora, pour nous rapprocher rapidement de la conclusion d'un accord final sur cette question. Ce sera, certes, un jour faste dans les annales de notre monde déchiré par la lutte que celui où nous aborderons le quarantième anniversaire des Nations Unies avec à notre actif le succès des nobles efforts du Groupe de Contadora. Ma délégation s'engage à apporter son plein appui et sa coopération au Président dans les efforts qu'il déploie à cette fin.

252. M. BLANCO (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : L'Organisation des Nations Unies s'est prononcée sur cette question de l'Amérique centrale par des décisions unanimes du Conseil de sécurité et par le consensus de l'Assemblée générale. Il convient

d'en retenir en particulier la réaffirmation de principes fondamentaux de la Charte applicables dans ce cas, notamment la non-intervention, l'autodétermination et le non-recours à la menace ou à la force, la réaffirmation du droit de tous les pays de la région de vivre en paix et en sécurité et de déterminer leur propre avenir, libres de toute forme d'ingérence étrangère, la condamnation de tous les actes d'agression contre tous les Etats de la région y compris les actes terroristes et les actes de sabotage et le plein appui au Groupe de Contadora.

253. Les débats qui ont eu lieu au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale et le débat actuel ont permis et permettent encore de savoir ce que pensent à ce sujet la plupart des Etats Membres de l'Organisation. En dépit de fortes divergences de vues, nous avons constaté également qu'il existait d'importants points d'accord que je voudrais souligner ici et qui ont servi de base aux résolutions que j'ai évoquées, et qui ont été adoptées sans opposition.

254. Ma délégation préfère mettre l'accent sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous sépare. A cet égard, il faut rappeler certains de ces points d'accord : la situation en Amérique centrale est le résultat d'un ensemble complexe de facteurs internes, bilatéraux, régionaux et extra-régionaux qui doivent être tous pris dûment en considération sur la voie de solutions justes et équitables; le droit de tous les Etats de trouver leur propre solution sur le plan interne, sans intervention de l'extérieur et sans s'ingérer dans les affaires des autres Etats; le besoin de trouver des solutions pacifiques par la voie du dialogue et de la négociation; la reconnaissance du rôle de tout premier plan joué par le Groupe de Contadora et l'appui de ses efforts.

255. C'est dans ce contexte et en utilisant cette base commune que le Groupe de Contadora a déployé ses efforts. Parmi ces efforts, nous devons souligner la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale², le Document exposant les objectifs visés¹ et, plus récemment, l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale du 7 septembre 1984.

256. Le travail réalisé par le Groupe de Contadora mérite la plus grande reconnaissance et le plus grand respect. Ses membres ont réussi à établir un dialogue régional, aidant de la sorte à éviter que se produisent des situations irréparables. Ils ont mis en œuvre un processus de négociation conduisant à des solutions pacifiques. Ils ont soumis une série de propositions qui abordent la situation en Amérique centrale et en reconnaissent la complexité, la multiplicité de ses aspects et permettent d'entrevoir un avenir de coopération. Ils ont obtenu des pays de la région de l'Amérique centrale une réponse très encourageante. Enfin, le Groupe de Contadora représente un effort authentiquement latino-américain, indépendant des influences extérieures. Tout cela constitue sans aucun doute un progrès par rapport à une situation qui paraissait condamnée à une détérioration accélérée et irréversible, ou au mieux à la stagnation et à la violence chronique.

257. Il faut y ajouter, et c'est un élément très important, divers contacts bilatéraux qui ont contribué à alléger les tensions et à résoudre des problèmes particulièrement délicats. Ces efforts se conjuguent aux

efforts multilatéraux et appuient le processus général favorable à la paix et à la sécurité dans la région.

258. Tous ces progrès réalisés malgré les nombreuses difficultés qui existent représentent un immense pas vers la paix, et ils devraient être poursuivis.

259. Il faut tout d'abord renouveler l'appui très ferme de la communauté internationale au Groupe de Contadora et encourager fermement la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela à poursuivre leurs efforts jusqu'à l'aboutissement du processus. A cet égard, la délégation de l'Uruguay apporte son appui le plus total au projet de résolution présenté par les pays du Groupe de Contadora [A/39/L.6].

260. Le communiqué conjoint de Madrid présenté par ce groupe de pays le 17 octobre 1984 [A/39/604, annexe] expose le stade actuel des négociations qui laisse présager la signature rapide de l'Accord de Contadora. A la suite de consultations entre le Groupe et les pays d'Amérique centrale, on s'est efforcé de tenir compte des observations formulées par les pays intéressés qui sont conformes à l'esprit de Contadora et qui pourraient contribuer à préciser davantage les dispositions de l'Accord sans modifier pour autant l'équilibre obtenu. Le communiqué explique que certaines des questions susceptibles d'être précisées et adaptées se rapportent aux mécanismes de vérification et de contrôle des obligations contractées et à leur application en temps voulu.

261. Au début de cette nouvelle étape, il convient de confirmer une fois encore notre plein appui aux efforts conjoints de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela et de demander aussi instamment à toutes les parties directement intéressées d'accélérer les consultations afin de mener rapidement à bonne fin le processus de Contadora. Parallèlement, il est nécessaire de demander instamment à tous les Etats de coopérer activement à la réalisation de cet objectif, et surtout d'éviter toute action, de quelque nature que ce soit, susceptible de porter préjudice aux travaux du Groupe de Contadora ou de saper l'appui unanime que mérite le Groupe.

262. Les graves événements qui ont lieu en Amérique centrale donnent facilement lieu à des débats où s'échangent dénonciations et reproches. Ma délégation préfère voir dans tous ces faits graves un encouragement puissant à créer dès que possible des conditions générales de paix, dans le respect du droit, qui soient favorables à toutes les parties et dans le cadre desquelles seront respectés strictement et sans sélectivité les principes de non-intervention et d'auto-détermination.

263. M. MOHAMMED (Trinité-et-Tobago) [*interprétation de l'anglais*] : Les problèmes auxquels sont confrontés les pays d'Amérique centrale ne datent pas d'hier, et c'est avec consternation que ma délégation constate que non seulement aucune amélioration de la situation particulièrement grave et explosive dans la région n'est intervenue, mais qu'au contraire il semble que nous assistions à une escalade des conflits.

264. Ma délégation estime que certaines des difficultés que rencontrent les pays d'Amérique centrale sont nées de circonstances historiques, ainsi que de facteurs intérieurs d'ordre socio-économique, et que ces circonstances peuvent avoir pour origine diverses formes d'exploitation coloniale qui semblent avoir eu

une incidence sur des problèmes nationaux d'ordre socio-économique. Et c'est cette interaction qui a eu tendance à exacerber les tensions. Malheureusement, ces problèmes ont été récemment aggravés par des facteurs externes. Plus précisément, la militarisation de la sous-région a entraîné des violences, des affrontements, des souffrances pour l'homme et une grande instabilité. La communauté internationale doit se préoccuper de la situation actuelle en Amérique centrale.

265. Les peuples d'Amérique centrale ont droit à la paix et à la stabilité; ils ont droit à des processus et à des institutions démocratiques; ils ont le droit de choisir leurs propres systèmes et valeurs; ils ont un droit inaliénable à la dignité humaine et aux droits de l'homme. Ma délégation affirme que ces droits doivent être respectés et défendus.

266. Ma délégation a étudié très attentivement le rapport du Secrétaire général [A/39/562]. Nous tenons à féliciter le Secrétaire général pour l'intérêt particulier qu'il a porté à cette question et, comme tous les autres membres de la communauté internationale, nous souhaitons, nous aussi, rendre hommage aux membres du Groupe de Contadora pour les efforts opiniâtres qu'ils ont déployés en vue de résoudre la crise en Amérique centrale. Nous avons la conviction que ce n'est que dans ce cadre que la sous-région de l'Amérique centrale pourra retrouver la paix et la stabilité.

267. Ma délégation a pris note de la réaction très rapide du Gouvernement du Nicaragua, qui a souscrit à l'Accord révisé de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, de septembre 1984. Bien que le Gouvernement du Nicaragua ait pu éprouver certains doutes ou certaines difficultés quant aux aspects de l'Accord révisé, son acceptation rapide de celui-ci est, de l'avis de ma délégation, la preuve de son désir ardent de paix, de stabilité et de sécurité.

268. Nous exhortons les autres pays d'Amérique centrale à achever l'examen de l'Accord de Contadora afin qu'ils puissent eux aussi y souscrire au plus vite. Tout en se déclarant prête à accepter certains retards justifiés, telles que la tenue de consultations et de négociations, ma délégation condamne toute tentative visant à saper les efforts du Groupe de Contadora.

269. Nous lançons également un appel à d'autres pays qui ont des intérêts en Amérique centrale pour qu'ils appuient, de façon directe ou indirecte, l'Accord de Contadora en réunissant les conditions nécessaires à une amorce de mise en œuvre de certaines de ses dispositions. Nous prions également toutes les parties intéressées de faire preuve d'un esprit de conciliation et de compromis afin que les efforts du Groupe de Contadora, la résolution 38/10 ainsi que toute résolution qui pourrait être adoptée à la présente session aient vraiment un sens.

270. Aux yeux de ma délégation, la crise qui sévit actuellement en Amérique centrale ne pourra être réglée de façon satisfaisante que grâce à des moyens politiques et diplomatiques. Une solution militaire serait totalement inacceptable, et toutes les tentatives dans ce sens ne pourraient qu'aviver les blessures et rendre la situation encore plus complexe.

271. Ma délégation s'associe à l'appel universel en faveur du rétablissement de la paix et de la stabilité dans la sous-région, de la non-intervention dans ses

affaires intérieures, que ce soit par des pays situés à l'intérieur de la sous-région ou à l'extérieur, en faveur de la justice sociale et de la reconnaissance de la dignité humaine et des droits de l'homme des populations de la sous-région, en faveur du progrès économique, de la prospérité et de la reprise des efforts qui ont été amorcés, sur le plan tant économique que technique, par la sous-région de l'Amérique centrale avant l'émergence de la crise actuelle.

272. Enfin, la délégation de la Trinité-et-Tobago estime que le processus de Contadora constitue le seul mécanisme viable susceptible de conduire à un règlement pacifique des problèmes de l'Amérique centrale, et engage la communauté internationale à appuyer les efforts du Groupe de Contadora.

273. M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : La situation en Amérique centrale, de même que la situation qui règne généralement sur l'ensemble du continent latino-américain, est dangereuse, triste et pénible, malgré tous les efforts et la bonne volonté des pays de la région pour régler les conflits existants.

274. Lorsque l'Assemblée générale, au cours de sa trente-huitième session, a débattu cette même question, chacun ici espérait sincèrement la fin de l'intervention des Etats-Unis dans les affaires intérieures des pays de la région et, par conséquent, la fin des hostilités sur le terrain. Un an s'est écoulé, et la situation loin de s'améliorer s'est dégradée.

275. Cette année, les moyens d'information et de presse américains ont souillé l'image de la révolution sandiniste au Nicaragua. Ils ont diffusé des informations mensongères sur le Gouvernement du Nicaragua, trompant l'opinion publique américaine pour justifier leurs opérations militaires et d'espionnage injustifiables dans ce pays. Les hordes de mercenaires et les survivants du régime de Somoza, bénéficiant de la protection affichée sans vergogne par les Etats-Unis, ont essayé en vain de déstabiliser un des régimes les plus populaires que le peuple opprimé du Nicaragua a édifié au prix de tant de sacrifices et qu'il est prêt à sauvegarder au prix d'autres sacrifices encore.

276. Le terrorisme d'Etat est une des fonctions principales du Gouvernement actuel des Etats-Unis dans le monde entier et, en particulier, au Nicaragua, mais ce n'est que dans le contexte de la campagne électorale actuelle aux Etats-Unis que le minage des ports nicaraguayens a été à juste titre reconnu comme un acte de terrorisme d'Etat. Sans l'accident de l'avion américain, qui aurait pu convaincre le Gouvernement des Etats-Unis que des hauts fonctionnaires de la CIA survolaient illégalement l'espace aérien du Nicaragua pour leurs opérations d'espionnage inavouées ?

277. Indépendamment de tous arguments politiques et de leurs ramifications en termes de violations du droit international, la question est très grave et troublante, mais simple. Pourquoi le Gouvernement des Etats-Unis tient-il tant à la destruction, à l'incendie, au meurtre, à l'espionnage, aux effusions de sang et aux violations du droit ? Pourquoi se sent-il si peu en sécurité ? Comme nous l'avons déjà dit, la population totale du Nicaragua est d'environ 3 millions d'habitants alors que les Etats-Unis ont au moins 10 millions de toxicomanes reconnus. Qu'y a-t-il à l'origine de cette

obsession américaine contre le Nicaragua ? Pourquoi cet affrontement si inégal ?

278. Nous avons toujours entendu les représentants du Nicaragua dire à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité qu'ils étaient prêts à discuter avec les autorités américaines pour régler pacifiquement toutes leurs divergences. Ils se sont délibérément abstenus de condamner qui que ce soit pour ne pas mettre de l'huile sur le feu; ils ont même tendu une main amicale aux Etats-Unis. Nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi il n'y a pas de réaction positive de la part du Gouvernement des Etats-Unis, ce modèle d'arrogance. Pareille attitude est manifestement contraire à toutes les normes internationales généralement admises.

279. Le Gouvernement des Etats-Unis a exclu les négociations bilatérales avec le Gouvernement sandiniste et, pour retarder le processus de paix en cours, a insisté pour que les divergences de vues soient résolues sur le plan régional. Bien sûr, lorsque le Groupe de Contadora a commencé ses démarches, les impérialistes américains n'avaient pas prévu que la communauté internationale reconnaîtrait l'Accord global de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. Ils cherchaient simplement à gagner du temps pour leurs actes d'agression contre les révolutionnaires de la région et pour trouver le moyen de repousser les véritables combattants pour la liberté et d'annihiler les mouvements révolutionnaires. Ils voulaient du temps pour envoyer plus de mercenaires dans la région, plus de conseillers militaires en El Salvador, plus de fortes armées au Honduras, plus d'agents de la CIA, plus de contre-révolutionnaires au sud et au nord du Nicaragua libéré et plus d'unités navales dans les eaux de la région; ils voulaient surtout envoyer leur armée d'occupation dans la petite île de la Grenade, tels des épisodes des émissions populaires de *L'homme de six millions de dollars* ou de *Mission impossible*. Mais malgré tous ces actes méprisables, ils n'ont pas réussi à faire obstacle au processus de Contadora, comme nous le constatons dans le rapport du Secrétaire général. La version révisée de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale est le fruit d'un processus de consultation intensif et d'un large échange de vues avec les gouvernements de tous les Etats d'Amérique centrale et des efforts faits pour intégrer les différentes contributions et concilier les points de vue sur lesquels subsistent des désaccords. Et pourtant, après que le Nicaragua eut annoncé que le Gouvernement sandiniste acceptait l'Accord du 7 septembre 1984, nous apprenions que l'agresseur n'est pas encore prêt à accepter la paix.

280. La liste des actes d'agression contre le Nicaragua devient un gros volume. L'Ordonnance provisoire de la Cour internationale de Justice en date du 10 mai 1984 concernant le minage des ports nicaraguayens, les résolutions des Nations Unies et l'opinion publique mondiale ne semblent avoir aucun effet sur la politique des autorités américaines qui se soucient fort peu du reste du monde. Ils sont mécontents lorsqu'ils voient leurs alliés occidentaux discuter d'assistance économique à l'intention de cette région. Nous voyons donc jour après jour de nouvelles dimensions s'ajouter à leur politique d'agression. Le manuel de la CIA intitulé *L'action psychologique dans la guerre de guérilla* [A/39/596, annexe], qui donne clairement des

instructions aux agents contre-révolutionnaires au Nicaragua pour assassiner des personnalités politiques, est un exemple de plus de la façon dont la superpuissance légendaire de notre époque se jette contre un petit pays de trois millions d'habitants qui veulent être indépendants et à l'abri de toute intervention extérieure pour rétablir la justice sociale chez eux.

281. Le Nicaragua a eu la sagesse d'accueillir favorablement les efforts du Groupe de Contadora en vue d'entamer des négociations pacifiques et d'accepter l'Accord de Contadora et son Protocole additionnel. Le Gouvernement des Etats-Unis résiste cependant à ce processus de paix, malgré l'opinion américaine et malgré ceux qui préconisent des solutions politiques plutôt que militaires. Le Gouvernement actuel des Etats-Unis va même à l'encontre des décisions de son propre Congrès qui limitaient les activités de la CIA en Amérique centrale. Pourtant, on se demande toujours pourquoi le Congrès des Etats-Unis traite des affaires de l'Amérique centrale et prend des décisions qui touchent cette région.

282. La population musulmane de l'Iran, qui, pendant plus d'un quart de siècle, a connu les souffrances que causaient l'intervention, la domination et l'influence des Etats-Unis dans tous les aspects de la vie quotidienne, est bien placée pour comprendre les problèmes de l'Amérique centrale et les souffrances du peuple héroïque du Nicaragua.

283. La tragédie persistante que connaît cette partie du monde traduit un affrontement réel entre une nation déterminée, courageuse, avertie et responsable, mais opprimée, d'environ 3 millions d'habitants, d'une part, et, d'autre part, une puissance gigantesque, sophistiquée, riche, dotée des meilleurs services techniques et de renseignements, mais arrogante et dictatoriale au point de ne pouvoir tolérer le moindre souffle d'indépendance dans aucune autre nation. Cette puissance arrogante a décidé, égoïstement et arbitrairement, que les autres nations doivent rester des fantoches pour les Américains, rendre hommage à des démocraties "made-in-USA" et se soumettre à des sociétés transnationales, faute de quoi elles doivent se tenir sur leurs gardes car les tenants de l'arrogance internationale peuvent toujours utiliser des régimes voisins pour contrecarrer ou, tout au moins, maîtriser la révolution.

284. Devant cet engagement inégal, injustifiable et absolument inutile, devant cette intervention de la part du Gouvernement des Etats-Unis, le Nicaragua a maintenu le niveau le plus respectable de moralité dans sa lutte défensive; le Nicaragua a fait preuve de la plus grande maturité politique, de la plus grande prudence, de la plus grande sagacité et de la plus grande sagesse politique. Sans renoncer à ses principes révolutionnaires, le Gouvernement du Nicaragua a accueilli des plus favorablement tous les moyens pacifiques tout en restant résolu à défendre la révolution. Il s'est montré souple sans pour autant monnayer ses positions révolutionnaires. C'est ainsi qu'agit une nation vraiment révolutionnaire. Nous le félicitons pour ces qualités admirables et nous l'appuyons pleinement. Nous soutenons sa lutte.

285. Nous appuyons également les projets de résolution A/39/L.6 et L.7/Rev.1. Nous demandons à toutes les parties intéressées de souscrire à l'Accord de Con-

tadora et, enfin, en toute sincérité et en toute humilité, nous demandons à la partie intéressée de mettre un terme à ses politiques impopulaires et immorales dans le monde entier et, en particulier, dans son arrière-cour. Que l'arrogance américaine, par la grâce de Dieu, soit remplacée par la sagesse. C'est la prière que nous faisons.

286. M. VRAALSEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : En dépit des combats et de la violence qui sévissent en Amérique centrale, nous avons été témoins récemment d'initiatives pleines de promesses visant à faciliter le dialogue politique. Il nous appartient à tous, et surtout à ceux d'entre nous qui sont directement intéressés, de promouvoir des solutions politiques aux bouleversements dont l'Amérique centrale souffre depuis bien trop longtemps déjà. L'escalade de la violence n'offre aucun espoir véritable aux peuples de la région. La voie qui mène à la paix doit passer par le dialogue.

287. A la suite d'un effort de négociation qui s'est poursuivi pendant 20 mois, les quatre pays du Groupe de Contadora — la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela — ont récemment proposé un projet d'accord de paix aux cinq Etats d'Amérique centrale. Aux termes de ce traité, toute intervention extérieure dans la région ou tout appui fourni à des forces insurrectionnelles seraient interdits tandis que des élections libres et d'autres réformes démocratiques seraient prévues. Le projet d'accord réaffirme les principes de l'égalité souveraine des Etats, du règlement pacifique des différends et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de l'exportation, du terrorisme ou de la subversion, de l'appui aux institutions démocratiques et de la promotion de la justice sociale. Nous savons bien que de nombreux problèmes restent en suspens, mais nous espérons que ces problèmes pourront être résolus de manière à permettre la réalisation d'un accord sur une solution stable, durable et acceptable pour toutes les parties intéressées.

288. Mon gouvernement s'est félicité des efforts déployés par le Groupe de Contadora auquel il a accordé son plein appui. Nous estimons que le processus de Contadora constitue le meilleur espoir de mettre fin à la violence et de rétablir la coopération entre les Etats voisins de l'Amérique centrale. Nous souscrivons entièrement à cette tentative de trouver des solutions régionales à des problèmes régionaux.

289. Conformément aux idées exprimées dans l'Accord de Contadora, le changement social et le progrès économique sont des éléments fondamentaux pour la paix en Amérique centrale. La réunion tenue à San José, les 28 et 29 septembre, entre les ministres des affaires étrangères d'Europe occidentale, d'Amérique centrale et des pays du Groupe de Contadora fait état, à notre avis, de l'intérêt croissant et positif manifesté de toutes parts pour trouver d'autres moyens de sortir des conflits régionaux en traitant des problèmes économiques et sociaux. Au cours des quelques dernières années, mon pays a également accru sa coopération sociale et économique avec l'Amérique centrale.

290. Ma délégation voudrait également faire quelques observations sur d'autres acquis susceptibles de favoriser une stabilisation de la situation dans la région.

291. Nous nous félicitons du dialogue engagé entre le Nicaragua et les Etats-Unis d'Amérique au début de cette année. Nous nous félicitons également des entretiens encourageants qui se sont déroulés à La Palma, le 15 octobre, conformément à l'invitation que le président Duarte a formulée lors de son allocution à l'Assemblée générale [24^e séance]. Le fait même que ces entretiens ont pu avoir lieu représente au moins un pas dans la bonne direction.

292. Il a également été encourageant de constater que des réformes démocratiques sont actuellement en cours dans plusieurs pays d'Amérique centrale. Il y a lieu de se féliciter de tous ces progrès et d'espérer qu'ils continueront. La seule solution pacifique à des problèmes internes réside dans la réconciliation nationale, à partir d'élections libres et démocratiques.

293. Les bouleversements qui se produisent en Amérique centrale continuent d'entraîner des afflux de réfugiés. A ce jour, l'on estime que plus de 350 000 réfugiés sont accueillis par divers pays de la région. A cet égard, je tiens à rendre hommage au HCR pour les réfugiés, qui vient en aide actuellement à plus de 100 000 réfugiés; cet hommage s'adresse également à d'autres organisations internationales et non gouvernementales qui sont actives dans ce domaine.

294. Pour terminer, qu'il me soit permis de former le vœu sincère que le processus de paix et de réconciliation en Amérique centrale sera couronné de succès, et finira par aboutir au progrès social et à la stabilisation politique dans cette région importante et vulnérable du monde.

M. Lusaka (Zambie) reprend la présidence.

295. M. MUÑIZ (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*]: La question qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui, la situation en Amérique centrale, revêt une importance particulière pour l'Argentine, non seulement en raison des implications possibles que pourrait avoir l'aggravation du conflit pour la paix et la sécurité de la région, mais aussi en raison des liens qui unissent mon peuple aux peuples d'Amérique centrale. Ce sont des liens noués dans l'histoire, le sang, la langue et les traditions.

296. Nous sommes conscients que les problèmes auxquels l'Amérique centrale est confrontée sont très complexes et qu'ils ne se prêtent pas à une solution facile. Ils reposent sur des structures socio-économiques anachroniques qui doivent être modifiées.

297. Le retard en matière de développement, l'analphabétisme, l'injustice sociale, la stagnation économique, souvent due à des facteurs étrangers à la région comme la détérioration des termes de l'échange, les taux d'intérêt élevés et le protectionnisme des pays développés, sont des éléments qui se sont conjugués pour rendre critique la situation en Amérique centrale. Si nous voulons réaliser la paix, il est indispensable de trouver des réponses satisfaisantes aux aspirations légitimes de nos peuples au progrès économique et moral.

298. Certes le problème est complexe, mais nous devons aussi comprendre que les conditions qui donnent son ampleur à la crise actuelle ont mûri depuis des décennies. L'histoire de l'Amérique centrale montre les interventions directes et indirectes des grandes puissances dans les affaires des nations de l'isthme.

299. C'est précisément là l'une des principales vertus de l'initiative des pays du Groupe de Contadora pour résoudre cette crise. La Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela, avec l'appui des autres nations latino-américaines, ont administré la preuve qu'une solution régionale est la plus appropriée pour régler ce problème. Nul n'est mieux à même de comprendre les problèmes de l'Amérique latine que les Latino-Américains eux-mêmes. Nul ne partage mieux les problèmes et les inquiétudes de l'Amérique centrale que les nations sœurs de l'Amérique latine, les quatre pays membres du Groupe de Contadora en particulier.

300. A cet égard, qu'il me soit permis de citer le président Raúl Alfonsín qui, le 25 septembre de cette année, a déclaré à la réunion du Groupe des Etats d'Amérique latine: "Une solution imposée de l'extérieur de notre région ne sera pas une solution juste et permanente. La paix et la justice doivent être rétablies en Amérique centrale, avant tout par les habitants de l'Amérique centrale eux-mêmes, avec la participation des autres nations sœurs."

301. L'Argentine réitère son plein appui à l'initiative de Contadora. Le résultat de moins de deux années d'efforts montre bien que la volonté politique et la compréhension sont capables de produire des résultats quand il s'agit de résoudre des conflits internationaux.

302. Le travail intense et fécond du Groupe de Contadora a produit un ensemble d'instruments internationaux regroupés sous la désignation d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe]. Cet ensemble de documents, soumis à la signature des parties intéressées, constitue la solution la plus complète et la plus viable aux problèmes de la région. Nous espérons que le processus de négociation finale sur les textes aboutira bientôt à sa signature.

303. La géographie et l'histoire ont uni les nations de l'Amérique centrale, et la coexistence pacifique est indispensable à son développement harmonieux.

304. L'Argentine est disposée à coopérer pour trouver une solution juste et pacifique à la crise en Amérique centrale. Elle lance un appel à toute la communauté internationale, et en particulier aux pays qui ont des intérêts dans la région, pour qu'ils fassent de même.

305. Pour résoudre la crise de l'Amérique centrale, il est indispensable de garder à l'esprit les principes de la Charte des Nations Unies, dont les cinq Etats de l'Amérique centrale sont membres. Nous prônons le plein respect du principe de la non-intervention, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, du règlement pacifique des différends internationaux, de même que le plein respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales de tous et du pluralisme idéologique, corollaire logique du droit des peuples à l'autodétermination.

306. Tous ces éléments sont clairement reflétés dans les propositions du Groupe de Contadora. L'application, de bonne foi, de ces principes par tous les Etats sera la meilleure garantie de paix et de bien-être pour leurs peuples.

307. La République argentine, unie aux pays de l'Amérique centrale par d'étroits liens d'amitié, mais

par-dessus tout par une fraternité accrue par les preuves de solidarité que nous en avons reçues récemment, souhaite ardemment que la paix, l'harmonie entre nos peuples et la consolidation de leur développement constituent pour chacun d'eux une réalité permanente et pleine de promesse.

308. M. ADENIJI (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : La situation qui reste très instable en Amérique centrale est une source de vive déception si l'on songe aux efforts louables déployés pour trouver une solution, en particulier par les pays membres du Groupe de Contadora.

309. En adoptant la résolution 38/10, l'année dernière, l'Assemblée générale entendait manifester son appui le plus ferme au Groupe de Contadora, l'engageant à poursuivre ses efforts qui jouissaient de l'appui authentique de la communauté internationale et de la coopération directe des pays intéressés, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la région. Depuis l'adoption de cette résolution, le Nigéria a suivi avec beaucoup d'intérêt les nouveaux efforts déployés, en étroite collaboration avec les pays d'Amérique centrale, par le Groupe de Contadora afin de trouver une solution durable aux problèmes de la région.

310. Le rapport du Secrétaire général brosse un tableau clair des événements survenus depuis l'année dernière. En dépit des incertitudes suscitées par les accusations proférées sans cesse au sujet d'actes d'agression, de sabotage et de subversion de même que par la présence permanente de forces militaires étrangères, la cause de la paix a été bien servie par un habile tour de force politique qui devait déboucher sur le projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. De l'avis de ma délégation, le projet d'Accord constitue une base solide pour la paix à l'intérieur de la région, pour le développement ordonné de chacun des Etats qui la constituent et pour le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres Etats, qui est fondamental pour la sécurité et la stabilité régionales. Il est donc du devoir de la communauté internationale d'encourager tous les pays d'Amérique centrale à consolider le processus de paix en prenant de toute urgence les mesures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord de Contadora.

311. A ce propos, nous avons pris bonne note, au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général, de l'affirmation des ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora que la version révisée de l'Accord, d'une part, était le fruit d'un processus de consultations intensives et d'un échange de vues très large avec tous les gouvernements d'Amérique centrale et, d'autre part, reflétait un effort pour tenter d'intégrer les diverses contributions et de concilier les aspects au sujet desquels certaines divergences subsistaient.

312. Il est dans l'intérêt de toutes les parties intéressées que l'élan généré par ce projet d'Accord soit maintenu. A cet égard, les pays d'Amérique centrale ne devraient pas perdre de vue à notre avis une observation fort pertinente contenue dans le communiqué conjoint publié le 17 octobre 1984 à l'issue de la réunion de Madrid, par les ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora, qui ont observé qu'"en toute négociation chaque partie doit céder quelque peu, au nom d'un intérêt supérieur, et... que l'Accord de

Contadora devra concilier les positions et les intérêts des cinq pays directement en cause" [*voir A/39/604, annexe, p. 3*]. Si l'on recherche des garanties à toute épreuve, on risque de beaucoup retarder le processus de paix. C'est pourquoi nous espérons que les pays directement intéressés tiendront compte de cette observation très pertinente des bâtisseurs de la paix.

313. Plusieurs analyses du problème de l'Amérique centrale ont été bien entendu données. Nous en avons entendu un grand nombre ces deux derniers jours. Il semble cependant y avoir un consensus parmi les observateurs impartiaux pour dire que, quelles que soient les complications qui ont aggravé la situation, la cause fondamentale réside bien dans des problèmes socio-économiques profondément ancrés. Il est évident que, tant que ces problèmes ne seront pas abordés, aucune solution durable ne pourra être trouvée. Un consensus semble également se dégager sur le fait que la situation actuelle présente une menace pour la paix et la sécurité internationales et qu'elle constitue un obstacle considérable à la stabilité régionale. L'introduction continue dans la région de grandes quantités d'armes et de personnel militaire de l'extérieur ne peut qu'enflammer au lieu d'améliorer la situation. Les pressions injustifiées, les tentatives de déstabilisation par le biais de sabotages ou d'assassinats ne peuvent que renforcer la résolution des peuples de protéger leur droit de choisir librement un système de gouvernement qui réponde à leurs meilleurs intérêts. Interpréter une telle recherche légitime en termes idéologiques revient à maljuger la situation. A ce propos, ma délégation espère que toutes les parties intéressées tiendront sérieusement compte des vues exprimées par les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des pays non alignés dans le communiqué publié à l'issue de leur réunion en octobre [*A/39/560, annexe*] et, particulièrement, de ce qui concerne la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays de la région et le respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

314. En conclusion, je voudrais réaffirmer l'avis de ma délégation selon lequel le processus de Contadora constitue la meilleure voie à suivre pour aboutir à la paix dans la région. Nous espérons donc qu'il pourra être conclu dans les meilleurs délais.

315. M. DAZA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Les caractéristiques de ce débat sur le point intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix", ainsi que les déclarations faites pratiquement par tous les Membres de l'Organisation, montrent clairement l'importance que la communauté internationale accorde aux événements qui interviennent dans cette région. La violence qui s'y déchaîne n'a pas seulement affecté de ses conséquences malheureuses les peuples de l'Amérique centrale mais est également devenue un facteur grave qui compromet la paix et la sécurité de toute la région.

316. Mon pays a suivi de très près ces événements. Il existe entre le Chili et les nations d'Amérique centrale, en dépit de la distance qui nous sépare, une longue et traditionnelle association des peuples qui nous fait ressentir dans toute leur intensité les problèmes et les souffrances endurés par ces nations. Nous sommes fiers de notre amitié historique.

317. Dans son rapport [A/39/562] le Secrétaire général a relaté de façon très objective la persistance de certains problèmes graves mais aussi les progrès qui avaient été réalisés dans la recherche de la paix dans la région.

318. Nous ne pouvons ignorer ces problèmes, mais si nous nous reportons deux ans en arrière, nous constatons également des progrès qui nous donnent confiance dans l'avenir. Parmi ces progrès, citons la consolidation des institutions du Honduras et ceux que connaissent dans ce domaine le Guatemala et El Salvador, ainsi que la réconciliation interne très importante qui a gagné du terrain dans ces pays. Sans influence extérieure, chacun de ces pays a fait appel à ses racines culturelles, a fait face à ses propres réalités et aux besoins de sa population et, ainsi, a progressé de façon substantielle sur le plan de la réorganisation institutionnelle. Ces progrès garantissent que la vie de ces pays pourrait évoluer de façon harmonieuse en surmontant la violence et les désunions, utilisant ainsi leur potentiel national pour rechercher un avenir meilleur.

319. Nous croyons que le processus d'institutionnalisation d'El Salvador mérite une mention spéciale, non seulement du fait de son importance politique mais parce qu'il a montré le courage du peuple d'El Salvador, pays où le processus électoral fut l'expression des aspirations de ce peuple à la paix et de son refus définitif de la violence et des idéologies étrangères qui prétendaient perturber la coexistence entre Salvadoriens.

320. Je voudrais maintenant parler des efforts déployés par le Groupe de Contadora pour trouver une solution pacifique, par la voie du dialogue, aux problèmes qui affligent cette région de l'Amérique centrale. Mon gouvernement, fidèle à sa politique traditionnelle d'appui au règlement pacifique des différends internationaux, a accordé la plus haute importance au processus de consultations et de négociations qui s'est déroulé sous les auspices de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela.

321. Le projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale est un motif d'espoir et de satisfaction pour ma délégation. Nous avons écouté attentivement les représentants des pays d'Amérique centrale qui nous ont précédés à cette tribune et nous avons examiné soigneusement les documents distribués par ces représentants pour présenter les positions de leurs gouvernements respectifs sur ce projet d'accord. Nous constatons que, si nous partageons tous la philosophie qui inspire le document, il reste encore des divergences de vues sur certains points, en particulier sur ceux qui ont trait aux systèmes de vérification et de contrôle de l'exécution des obligations et des engagements stipulés.

322. Ma délégation tient à affirmer sa confiance dans l'esprit de Contadora, qui a permis de mettre au point un projet d'Accord, dont les fondements, que nous approuvons tous, permettront de concilier les divergences de vues qui existent encore.

323. Le débat sur la situation en Amérique centrale à cette session de l'Assemblée générale révèle l'existence d'un large accord pour reconnaître les efforts du Groupe de Contadora qui sont considérés comme des plus pragmatiques et des plus importants en vue de

parvenir à une solution pacifique de ce conflit régional. Mon pays s'associe à ce sentiment, et c'est précisément pour cette raison que nous appuierons tout projet de résolution qui permettrait de renforcer un processus tel que celui que propose le projet de résolution A/39/L.6, présenté par la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela.

324. M. FERM (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Le conflit en Amérique centrale retient depuis plusieurs années maintenant l'attention du monde entier et a été une source d'inquiétude pour les Membres de l'Organisation. Le drame dont nous sommes témoins en Amérique centrale revêt des dimensions politiques, sociales et humanitaires, et pourrait entraîner un conflit plus vaste encore. D'autres problèmes fondamentaux sont en jeu, qui ont tous une incidence directe sur les principes les plus importants de la Charte des Nations Unies.

325. En analysant le conflit, le point de vue auquel on se place est fondamental. Selon le point de vue retenu, on peut arriver à différentes conclusions et à différentes recommandations. Un point de vue erroné peut mener à des conclusions erronées. S'agit-il d'un conflit entre bons démocrates et méchants totalitaires ? Le conflit prend-il ses racines dans la rivalité entre l'Est et l'Ouest ?

326. Mon gouvernement estime que les conflits ont leur origine dans les conditions sociales, économiques et politiques qui règnent en Amérique centrale même, et qui remontent souvent à plus d'un siècle.

327. Les peuples d'Amérique centrale eux-mêmes disent bien souvent que leurs pays ne doivent pas être utilisés comme des pions dans un affrontement d'intérêts et d'idéologies de puissances étrangères. Le Gouvernement de la Suède partage pleinement cet avis. Les intérêts des populations d'Amérique centrale ne peuvent être définis que par ces populations elles-mêmes. Toute solution doit se fonder sur les réalités sociales et politiques de l'Amérique centrale et sur les efforts déployés par les populations de cette région.

328. Ce serait une grave erreur que d'attribuer ce conflit à la rivalité entre les deux grandes puissances. Si l'on part de ce point de vue, les tensions et conflits régionaux pourraient s'en trouver sérieusement aggravés. D'emblée, mon gouvernement a soutenu le point de vue selon lequel les conflits en Amérique centrale doivent être réglés par des moyens politiques et non militaires. L'intégrité territoriale des Etats de la région doit être respectée. Toutes les livraisons d'armes, tout trafic d'armes et toute assistance militaire à cette région et à l'intérieur de celle-ci doivent prendre fin si l'on veut parvenir à un règlement. Les populations d'Amérique centrale doivent se voir libres d'édifier leurs sociétés dans la paix et la liberté, sans ingérence de l'extérieur.

329. Ces principes ont inspiré le Groupe de Contadora et sont clairement reflétés dans le projet révisé de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, qui a été présenté récemment. Les efforts du Groupe de Contadora constituent une réalisation politique et diplomatique d'un grand poids. Les quatre pays du Groupe ont fait preuve de patience et de compétence dans leurs négociations au cours de ces dernières années. On peut affirmer sans aucun doute que leurs efforts ont permis d'endiguer les con-

flits dans la région, ce qui a en même temps servi la paix internationale.

330. Les cinq pays d'Amérique centrale méritent également que nous rendions hommage à leur volonté de travailler sur la base d'un règlement global et à la souplesse dont ils ont fait preuve, ce qui a permis au Groupe de Contadora de présenter l'Accord à la signature. Mon gouvernement se félicite de ce que les gouvernements d'Amérique centrale soient disposés à signer l'Accord de Contadora dès que possible et note que le Nicaragua a accepté de le signer sans amendement.

331. Cet important document politique devrait constituer une base solide permettant de réduire les tensions militaires et d'abaisser le niveau des armements en Amérique centrale. L'Accord de Contadora fixe également les principales orientations du développement vers la démocratie, du respect des droits de l'homme et de meilleures conditions économiques et sociales en Amérique centrale. Il couvre tous les aspects des conflits de la région. Tous les intérêts des Etats intéressés devraient pouvoir être pris en ligne de compte dans le contexte de l'initiative de Contadora. L'Accord pourrait jeter les bases d'une véritable *Pax Centroamericana*. Les travaux qui ont mené à l'Accord démontrent clairement qu'une approche régionale est à la fois réalisable et souhaitable.

332. Mon gouvernement prie instamment les gouvernements d'Amérique centrale d'accélérer leurs consultations avec le Groupe de Contadora en vue d'obtenir la signature de l'Accord dans les plus brefs délais. Mon gouvernement espère ardemment que toutes les autres parties qui ont des intérêts primordiaux dans cette région, et surtout les Etats-Unis et Cuba, souscriront à ce processus sans changer les éléments et principes fondamentaux de l'Accord.

333. Les principes fondamentaux du droit international, tels que consacrés dans la Charte, doivent constituer les directives communes régissant les relations entre tous les Etats, grands ou petits. Toutes les nations ont des droits égaux et des devoirs égaux. Aucune excuse, aucune justification, en quelques circonstances que ce soit, ne sauraient autoriser une nation à violer l'indépendance ou l'intégrité territoriale d'un autre Etat souverain. C'est pourquoi mon gouvernement a réagi de manière très vigoureuse devant des actes tels que le minage des ports et des eaux territoriales du Nicaragua.

334. Le respect du droit international et le droit de toutes les nations à développer leur propre société sans ingérence de l'extérieur sont des éléments fondamentaux dans le règlement des conflits en Amérique centrale. Toutefois, aussi longtemps que les droits démocratiques ne seront pas accordés, que les droits de l'homme ne seront pas pleinement respectés et que l'injustice économique continuera à régner, il y aura de bonnes raisons de voir se maintenir la tension et la violence.

335. Mon gouvernement a constaté que les problèmes des droits de l'homme, de la justice sociale et du développement économique occupent une place prédominante dans le projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. Il est de la plus grande importance de garantir un plus grand respect des droits de l'homme dans une région où la

population a tant souffert. Une meilleure protection des droits politiques et civils devrait jeter les bases d'une amélioration si nécessaire des conditions économiques et sociales des populations d'Amérique centrale.

336. L'an dernier, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction des dispositions prises en Amérique centrale en vue de l'établissement de représentations démocratiques et de systèmes pluralistiques et de leur amélioration. Les élections imminentes au Nicaragua sont un pas dans ce sens, conformément à l'esprit du processus de Contadora. Il est important que toutes les forces politiques légitimes au Nicaragua puissent participer au processus politique sur un pied d'égalité. Mon gouvernement estime qu'un dialogue entre le gouvernement et l'opposition politique au Nicaragua s'engagerait plus facilement si l'agression appuyée de l'extérieur contre le Nicaragua prenait fin. Nous engageons instamment toutes les parties intéressées à rechercher des politiques susceptibles de nous rapprocher de cet objectif.

337. Les Etats-Unis ont une influence importante et incontestable dans la région et, par conséquent, la responsabilité toute particulière de contribuer à son développement pacifique. Le Gouvernement suédois est d'avis que cette influence devrait être mise à profit pour promouvoir la signature et la mise en œuvre de l'Accord de Contadora. Dans ce contexte, nous nous félicitons aussi de ce que les discussions bilatérales entre les Etats-Unis et le Nicaragua soient entrées dans une phase concrète.

338. L'établissement de la Commission frontalière entre le Costa Rica et le Nicaragua est le résultat direct du processus de Contadora. Mon gouvernement se félicite des entretiens récents entre le Président Duarte d'El Salvador et les dirigeants du FDR et du FMLN qui ont suivi les appels réitérés de cette assemblée. Ces entretiens sont prometteurs et nous permettent d'espérer quelques progrès dans l'esprit de l'initiative de Contadora. Depuis longtemps, la Suède est d'avis qu'un règlement négocié durable en El Salvador ne saurait être possible sans la participation du FMLN-FDR. Nous encourageons donc les parties à poursuivre leurs entretiens jusqu'à ce qu'elles parviennent à un règlement politique négocié global.

339. Mon gouvernement est d'avis que la participation du Secrétaire général au processus de Contadora et l'appui qu'il lui a accordé sont précieux et représentent une contribution de poids à ce processus. Son rapport traduit très clairement son engagement ferme. Mon gouvernement a également hautement apprécié l'appui des pays membres de la Communauté économique européenne, de l'Espagne et du Portugal, comme il ressort du communiqué conjoint de San José en date du 28 septembre [A/39/539, annexe].

340. A la suite de décennies de violence et de souffrances humaines en Amérique centrale, le Gouvernement suédois espère que des mesures décisives en faveur de la paix viennent d'être prises. L'Accord de Contadora mérite le plein appui de la communauté internationale. Mon gouvernement lance un appel sincère à toutes les parties directement ou indirectement concernées pour qu'elles fassent preuve de retenue militaire et verbale pour faciliter l'avènement de la paix dans la région.

341. M. URBINA (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Pour la deuxième fois consécutive cette année, l'Assemblée examine la situation en Amérique centrale, les menaces à la paix et à la sécurité internationales et les initiatives régionales relatives à la paix dans la région. Ce débat est la conséquence d'une profonde crise politique, économique et sociale dont les manifestations militaires accablent nos peuples déjà victimes de l'injustice et de l'oppression qui caractérisent l'histoire de l'Amérique centrale.

342. Les peuples de l'Amérique centrale ont vu avec angoisse comment nos déficiences et notre sous-développement ont profité aux intérêts étrangers qui ont ajouté aux calamités dont souffre notre région les tensions propres à la confrontation entre l'Est et l'Ouest.

343. Le Costa Rica a déjà déclaré à maintes reprises à l'Assemblée qu'il avait connu une évolution nationale particulière. En 150 ans de vie indépendante, nous avons consacré tous nos efforts à l'édification d'une nation fondée sur le travail, la justice et la liberté. Le fruit de notre évolution dont nous sommes le plus fiers est la volonté de dialogue qui caractérise le peuple du Costa Rica. Nous avons appris à réduire nos divergences par la voie du dialogue et en respectant le droit d'autrui. Notre peuple a adopté comme devise la phrase de ce grand Américain que fut Benito Juárez : "La paix est le respect du droit d'autrui."

344. Devant le fléau de la crise qui frappe les peuples d'Amérique centrale, le Costa Rica a toujours fait preuve d'une infatigable volonté de dialogue. Devant les divergences qui existent entre notre peuple et le Gouvernement du Nicaragua, nous avons proposé, avec l'approbation du Gouvernement du Nicaragua, de créer une commission mixte pour régler nos différends. Nous avons également proposé de créer une commission de prévention et de vérification visant à réduire les tensions sur notre frontière commune. Ces deux initiatives ont bénéficié de l'appui du Groupe de Contadora. Nous sommes allés en France pour discuter avec le Nicaragua sous les généreux auspices du Gouvernement français. Nous n'avons pas manqué un seul rendez-vous pour procéder à un dialogue franc dans l'intérêt de la paix. Nous avons consacré le meilleur de nous-mêmes au processus de pacification de Contadora. C'est là notre unique attitude et elle est conforme aux idéaux et aux pratiques de ceux qui nous ont précédés dans l'édification du Costa Rica.

345. Depuis la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale² jusqu'à aujourd'hui, nous avons travaillé inlassablement aux côtés de toutes les nations d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora pour trouver une solution négociée à la crise de l'Amérique centrale. Nous ne pouvons prétendre à autre chose. Le Costa Rica n'est pas une puissance économique ni ne peut l'être. Le Costa Rica n'est pas une puissance militaire ni ne souhaite l'être. Notre seule force est la force morale de ceux qui travaillent quotidiennement et honnêtement pour le progrès, la justice et la liberté de nos peuples.

346. Notre volonté et celle de nos frères se reflètent dans le projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale — c'est une nouvelle approche à bien des égards. Jamais auparavant une crise régionale n'avait été fragmentée en ses aspects politiques, économiques, sociaux et mili-

itaires. Jamais auparavant on n'avait cherché une solution à chacun de ces éléments en les articulant en une vision globale destinée à renforcer un destin commun. C'est aussi un projet novateur par les moyens de vérification et de contrôle qu'il prévoit — des mesures qui dépassent des concepts périmés et étroits de souveraineté nationale. C'est également un projet novateur parce que non seulement il prétend mettre fin aux tensions et aux contradictions entre les peuples de l'Amérique centrale par la voie d'un accord global, mais aussi parce qu'il prétend lancer un plan de développement économique, politique et social de tous les Etats de la région.

347. On a beaucoup progressé dans la voie de cette initiative régionale de paix et de coopération. Cependant, la communauté internationale s'impatiente. Des voix angoissées s'élèvent des populations centraméricaines qui souffrent des rigueurs de la crise.

348. La communauté internationale ne peut être frustrée dans ses espoirs. Les peuples de l'Amérique centrale ne peuvent pas être trompés en ce qui concerne leurs besoins les plus élémentaires. Le projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale doit encore être amélioré. Il ne faut reculer devant aucun effort pour que l'Accord devienne une garantie effective que la paix, la justice et le progrès régneront enfin dans nos pays.

349. Alors que l'une des parties hésite à signer la version révisée du document, elle prétend ignorer que le Costa Rica respecte déjà la grande majorité des engagements prévus par l'Accord.

350. Bien qu'actuellement nous n'ayons pas d'objections à appliquer la lettre et l'esprit de cette version révisée, nous sommes préoccupés de voir que l'on peut signer un document dont les mécanismes de vérification et de contrôle sont trop faibles. Nous sommes inquiets également qu'un calendrier erroné s'agissant de l'entrée en vigueur des mesures prévues dans l'Accord puisse en faire un document qui restera lettre morte.

351. Au Costa Rica, nous voulons être assurés que les engagements pris par les Etats qui signeront l'Accord seront effectivement respectés. Nous croyons que toutes les populations d'Amérique centrale méritent cette assurance. Il ne faut pas s'étonner ici de notre préoccupation légitime à propos de la vérification du respect des engagements que l'on trouve dans l'Accord. On dit chez nous que "le bon payeur n'a pas peur de verser des arrhes".

352. Nous sommes préoccupés par le calendrier d'entrée en vigueur des engagements parce que les Costa-Riciens espèrent que le projet régional pourra se développer dans tous ses aspects. Ce serait décevoir la communauté internationale et tromper les peuples d'Amérique centrale que d'accepter un projet qui serait destiné, pour des défauts de mécanisme, à rester lettre morte. Nous aurions perdu tout sentiment de justice et d'équité si nous prétendions qu'entreront seulement en vigueur les engagements rendus obligatoires par la signature de l'Accord, sans nous soucier du sort de ceux, tout aussi importants, qui doivent être négociés après la signature.

353. Nous sommes persuadés que la solution négociée des conflits de l'Amérique centrale suppose des engagements rendus véritablement obligatoires, véri-

fiables, réciproques et simultanés. Nous réfutons avec vigueur les thèses de ceux qui prétendent voir dans notre volonté de parvenir à un accord complet et efficace de simples manœuvres dilatoires. Ils ont tort de prétendre déguiser notre préoccupation sous des apparences d'interventionnisme ou de militarisme.

354. Nos craintes sont légitimes. Le Costa Rica est l'Etat d'Amérique centrale dont le développement social, politique et institutionnel est le plus élaboré. C'est donc nous qui avons le plus à perdre en Amérique centrale.

355. C'est un réflexe qui nous semble totalement justifié, et nous sommes certains que la majorité des Etats représentés ici comprendront qu'un pays dont le désarmement unilatéral remonte à 35 ans se préoccupe de la course effrénée aux armements qui a lieu dans certains pays de la région.

356. Notre souci de réconciliation nationale est également légitime. A la suite des guerres intestines dans certains Etats de la région, nous, au Costa Rica, portons le lourd fardeau des réfugiés. A la suite des guerres fratricides qui ont fait rage dans les pays voisins du Nicaragua, nous, au Costa Rica, avons subi les tentatives des uns pour utiliser notre territoire et les assauts des autres contre notre intégrité territoriale. Aussi la réconciliation nationale est-elle pour nous un sujet de préoccupation.

357. Notre préoccupation pour la démocratie est également fondée. Nous sommes convaincus que ce n'est que lorsque chacun pourra présider aux destinées de son pays, en jouissant de toutes les garanties politiques et de la liberté, que la paix pourra enfin régner et pas avant. Les élections ne font pas la démocratie. Ce n'est qu'au sein des sociétés démocratiques, avec la participation de tous, que le peuple peut s'exprimer grâce au suffrage. Ce n'est que dans ce cas, et dans ce cas seulement, que le pouvoir est légitime; ce n'est que dans cette perspective, et seulement dans cette perspective, que la paix est le fruit d'un consensus national.

358. Depuis qu'il a été décidé, pour la première fois, d'inscrire la question de l'Amérique centrale à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, nous avons exprimé notre crainte que l'Organisation des Nations Unies n'affaiblisse l'initiative latino-américaine de Contadora. Si l'Assemblée adopte — et c'est chose possible — une résolution qui donne la priorité à un seul des aspects de cette crise complexe, alors nos craintes étaient fondées.

359. Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée, ses fondateurs ont compris et renforcé le rôle des organisations et initiatives à caractère régional. Quarante ans plus tard, l'Assemblée est sur le point de nier l'importance de ses efforts régionaux; elle est également sur le point d'oublier l'approche régionale en analysant la crise en Amérique centrale dans une perspective universaliste. C'est ainsi que l'aspect le plus triste et le plus dramatique de la crise en Amérique centrale a surgi: l'affrontement Est-Ouest.

360. Cet affrontement Est-Ouest ne saurait expliquer la crise en Amérique centrale. C'est pourtant un élément important, source de catastrophes. L'existence d'un deuxième projet de résolution, différent de celui parrainé par le Groupe de Contadora, sous-entend

une deuxième composante Est-Ouest solide qui caractérise également la crise en Amérique centrale.

361. Tous les efforts de paix du Groupe de Contadora et la meilleure volonté des Etats d'Amérique centrale ont visé à soustraire la crise en Amérique centrale de l'affrontement bipolaire. Nous, les neuf gouvernements participant aux efforts de Contadora, avons compris que plus nos différends s'inscrivent dans le cadre de l'affrontement entre les deux grands blocs, plus ils seront difficiles à régler.

362. Nous estimons que la tâche que la communauté internationale a confiée au Groupe de Contadora doit être maintenant ratifiée par l'adoption par consensus du projet de résolution présenté par les quatre pays de ce groupe à l'examen de l'Assemblée [A/39/L.6]. Nous craignons vivement que cette ratification se heurte à des considérations que certains estimeront justifiées, mais dont personne ne pourra nier qu'elles sont partiales compte tenu de la complexité de la crise en Amérique centrale. Nous redoutons les effets que pourrait avoir sur les Gouvernements d'Amérique centrale, sur le Groupe de Contadora et sur l'opinion publique internationale le fait que l'Assemblée générale autorise la moindre ambiguïté. Quels seront demain les titres de nos principaux quotidiens? Y soulignera-t-on l'appui unanime de l'Assemblée au processus de Contadora ou bien, au contraire, insisteront-ils davantage sur le fait que l'Assemblée générale a accordé la priorité aux intérêts d'une des parties au conflit au détriment de l'intérêt général de la région?

363. Certes, le Costa Rica souhaite vivement la pacification de l'Amérique centrale, mais c'est surtout l'avenir de notre région qui l'emporte. C'est dans cet esprit que s'inscrit l'invitation du président du Costa Rica, Don Luis Alberto Monge Alvarez, à la réunion ministérielle tenue à San José, les 28 et 29 septembre derniers. A cette occasion, la Communauté économique européenne [CEE], l'Espagne, le Portugal et les pays d'Amérique centrale ont tracé les grandes lignes d'un projet de coopération internationale afin que les efforts du Groupe de Contadora bénéficient de l'appui indispensable à la réalisation de leurs nobles objectifs. La présence de la CEE chez nous et la conviction d'un avenir commun pour les pays de la région justifient la nécessité de donner la priorité à l'intérêt général sur les convenances nationales de telle ou telle partie.

364. L'objectif ultime de ce débat, l'objectif ultime des efforts déployés par le Groupe de Contadora, c'est l'avenir de tous les peuples d'Amérique centrale. En conséquence, nous invitons l'Assemblée à faire passer l'intérêt général des peuples d'Amérique centrale et le processus de pacification entrepris par le Groupe de Contadora avant les intérêts privés ou particuliers.

365. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Conformément à la résolution 3237 (XXIX), du 22 novembre 1974, de l'Assemblée générale, je vais maintenant donner la parole à l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine.

366. M. TERZI (Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*]: Les faits concernant la situation en Amérique centrale ont été présentés de façon plus que suffisante aux membres de l'Assemblée. Les faits relatifs

à l'ingérence et à l'intervention de Washington dans les affaires intérieures et les relations entre Etats de l'Amérique centrale sont désormais très clairs après les rapports détaillés que nous avons entendus au cours du débat, les reportages que nous avons vus à la télévision et les articles que nous avons lus dans la presse ou les faits qui ont été relatés de source sûre puisque ce sont des sources officielles du Gouvernement américain.

367. Il y a un an, une superpuissance, les Etats-Unis d'Amérique, a déployé son potentiel militaire pour renverser le Gouvernement légitime de la Grenade. L'objectif était et demeure le lancement d'une campagne d'intimidation : la politique du bâton; et le message adressé aux peuples de la région, tant des Caraïbes que de l'Amérique centrale, était celui-ci : ne déplaisez pas au Tout-Puissant à Washington.

368. Je ne mentionnerai pas les faits. Je me contenterai d'analyser la réalité et les objectifs, voire les résultats.

369. Le débat sur la situation en Amérique centrale, l'ingérence et l'intervention dissimulées ou ouvertes du Gouvernement Reagan est, d'une façon ou d'une autre, l'expression de la solidarité internationale avec le peuple américain qui a protesté contre la politique et les pratiques de son gouvernement et les a condamnées. Ce débat a pour but d'appuyer les peuples héroïques d'Amérique centrale dans leur lutte et leurs efforts sincères visant à défendre leur droit à l'autodétermination, leur foyer et leur patrie, ainsi que leur droit à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique.

370. Nous faisons entendre ici notre voix pour exiger la cessation inconditionnelle et immédiate de toutes activités militaires et paramilitaires du Gouvernement de Washington contre les peuples d'Amérique centrale et, en particulier, le peuple héroïque du Nicaragua qui continue d'être menacé. Ces menaces se sont encore traduites par des actes concrets d'agression, car quel autre nom pourrait-on donner au minage des eaux territoriales du Nicaragua ? Le Gouvernement de Washington croit peut-être que le monde vit encore à l'âge de la politique de la canonnière, politique qualifiée plus récemment de "terrorisme d'Etat". Washington ne veut peut-être pas l'admettre, mais les peuples de la région au sud du Rio Grande ne sont plus les travailleurs agricoles esclaves des compagnies fruitières. La région n'est plus l'arrière-cour des Etats-Unis, et les républiques sous-développées ne sont plus si faciles à dominer. Les peuples se sont réveillés. Ils se sont organisés et sont résolus à obtenir et à exercer leurs droits, par tous les moyens.

371. Le Nicaragua n'est pas un "morceau de viande avariée". Tous ceux d'entre nous qui appuient le peuple du Nicaragua ne sont pas des "insectes", en dépit de ce que prétend M. Curtin Winsor Jr, des Etats-Unis. Nous sommes des êtres humains et nous appuyons le peuple du Nicaragua. Si Washington reste infecté de théoriciens prédarwiniciens, soit ! mais les protestations du peuple américain contre les politiques de leur gouvernement nous rassurent et nous encouragent.

372. Les politiques et les rêves de l'Administration de Washington non seulement amènent la catastrophe en Amérique centrale et au Moyen-Orient mais aussi

constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Une base avancée a déjà été mise en place sur le territoire paléstinien occupé, où les Judéo-Nazis ont conclu une alliance stratégique avec leurs contreparties à Washington, D.C. Des milliards de dollars américains et des milliers de tonnes d'équipement militaire américain sont stockés sur la terre de la nativité — pays du lait et du miel, pays de la paix —, dans notre Palestine occupée.

373. Des dispositions analogues sont prises pour transformer l'Amérique centrale en une nouvelle base avancée pour les interventions militaires des Etats-Unis. Il s'agit de déstabiliser ces pays et "de faire en sorte que les frères s'entretuent" et de jouir des "fruits de la discorde", de déclencher des guerres régionales et de piller les ressources nationales afin que les peuples du tiers monde — ou plutôt la "troisième classe" — échouent dans leurs efforts en vue de se développer et pour que leurs enfants grandissent dans l'ignorance et l'obscurité, dans des logements indignes d'être habités par les humains, et même par les animaux.

374. L'Administration de Washington est criminellement engagée dans des activités contre les peuples d'Amérique centrale. Nous avons de nombreuses preuves de leur participation criminelle à la situation au Nicaragua. L'abécédaire de cette participation criminelle vient d'être publié en format de poche, et Washington ne doit pas et ne devrait pas s'en tirer impunément. Le sigle anglais de la CIA devrait se lire "Criminal Involvement of the Administration" pour dénoncer la participation criminelle de l'Administration.

375. L'Administration de Washington, tout comme Israël, traite avec le plus grand mépris l'opinion internationale, les normes de conduite internationale et même la Cour internationale de Justice. L'Organisation des Nations Unies, la Cour internationale de Justice et tous les organes internationaux ne sont pas censés être des instruments au service de l'Administration de Washington. Ces institutions ont été créées par les peuples du monde et doivent servir de nobles buts. La Charte des Nations Unies est sans équivoque, de même que la Déclaration universelle des droits de l'homme, et les peuples du monde entier ont pris connaissance de leurs droits.

376. L'Administration de Washington prétend que les Sandinistes n'ont pas honoré leur promesse des premiers jours de reconstruire la société nicaraguayenne sur une base démocratique et pluraliste. Or nous nous demandons depuis quand l'Administration de Washington est-elle chargée de veiller à ce que tous les gouvernements et toutes les parties remplissent leurs promesses ? Qui donc a conféré ces pouvoirs à l'Administration de Washington ? Le peuple du Nicaragua, et seul le peuple du Nicaragua, est en droit d'élire et de contester son administration gouvernementale. Et c'est ce droit de suffrage qu'il sera invité à exercer dans quelques jours, le 4 novembre, pour établir une société démocratique libre; qu'il soit donc libre de le faire en paix. Ou bien l'Administration de Washington est-elle consciente du fait que le peuple consolidera son appui à ceux qui l'ont libéré de Somoza et de ses semblables et qui lui ont donné l'espoir d'un avenir meilleur ?

377. Si l'on peut dire quelque chose, c'est le Gouvernement des Etats-Unis qui a failli à son engagement de garantir le respect des conventions internationales. Je n'ai guère besoin de parler de l'appui concret et inconditionnel que les Etats-Unis accordent à Israël, puissance d'occupation, et qui persiste à violer les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949⁷. Quel respect et quel intérêt l'Administration de Washington manifeste-t-elle donc à l'égard des dispositions des résolutions des Nations Unies — résolutions appuyées d'ailleurs par les Etats-Unis eux-mêmes — concernant le droit des réfugiés palestiniens de retourner dans leurs foyers ou concernant la sauvegarde des droits fondamentaux des Palestiniens ? Le Gouvernement des Etats-Unis devrait être le dernier à pontifier.

378. Les pays les plus directement intéressés et concernés, le Groupe de Contadora, ont élaboré des moyens de garantir la paix et le développement ainsi que la non-ingérence et la non-intervention. Nous apprécions hautement les efforts des membres du Groupe de Contadora. Nous nous félicitons de la réaction positive du Nicaragua qui a signé l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. Nous regrettons qu'on ne mentionne pas cette réaction positive dans le projet de résolution. Nous souhaitons plein succès au Groupe de Contadora dans ses efforts et espérons que toutes les autres parties choisiront d'agir comme le Nicaragua. Nous comprenons également la préoccupation des membres de la CEE, préoccupation qui confirme la dimension internationale de la situation en Amérique centrale. C'est une situation qui n'est pas exclusivement régionale, ou locale, ou féodale. La communauté internationale, et notamment les membres permanents du Conseil de sécurité, y compris les Etats-Unis d'Amérique, est dans l'obligation de contribuer au processus de paix et de ne pas faire obstacle, comme a décidé de le faire le Gouvernement des Etats-Unis, à la convocation d'une conférence de paix au Moyen-Orient sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

379. En terminant, le peuple palestinien, par le truchement de son représentant, l'Organisation de libération de la Palestine, s'associe à l'appel : Ne touchez pas à l'Amérique centrale ! Ne touchez pas au Nicaragua ! Nous tenons à assurer nos frères du Nicaragua : *No pasarán !*

380. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

381. Mme GROOMS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Les Etats-Unis auraient préféré ne pas prendre du tout la parole ce soir. Il est trop tard et nous sommes las, mais le représentant de l'Iran a déformé d'une façon vraiment extraordinaire notre histoire, nos politiques et nos pratiques.

382. Les Etats-Unis sont régis par les lois. Nous nous soumettons librement à nos lois et aux prescriptions de nos lois, de nos tribunaux, de nos législateurs et de nos populations. Nous ne pourrions souhaiter rien de mieux au peuple iranien que de pouvoir bénéficier des mêmes libertés.

383. Comme il en a été fait état dans notre déclaration de cet après-midi, l'appui apporté par les Etats-Unis aux efforts diplomatiques visant à établir une paix effective et durable en Amérique centrale a été vigoureux, conséquent et constant. Contrairement à ce qu'a dit le représentant de l'Iran à l'Assemblée, nous avons, dans le cadre du processus de Contadora, mené une série de discussions bilatérales de haut niveau avec le Gouvernement nicaraguayen. Ce processus se poursuit. La plupart des représentants qui ont pris la parole pendant ces deux journées entières de débat sur cette importante question ont parlé des causes graves et fondamentales du conflit en Amérique centrale, mais le représentant de l'Iran a jeté tout le blâme sur mon pays. Peu nombreux sont ceux qui accepteront cette version de l'histoire, que donne en particulier un régime qui a violemment dénié à ses propres citoyens les droits de l'homme les plus fondamentaux, qui a souvent violé le droit international et qui s'est efforcé d'être l'instigateur d'actes terroristes partout dans le monde.

384. Le représentant de l'Iran aime à citer les saintes Ecritures. Je voudrais faire entendre aux membres de l'Assemblée un passage de l'Ecriture sainte de tradition chrétienne, et je cite Matthieu 12:37 : "Car par tes paroles tu seras justifié, et par tes paroles tu seras condamné." Je laisse à l'Assemblée le soin de juger si le représentant de l'Iran a condamné ou justifié son gouvernement et sa position à l'aide des propos qu'il a tenus aujourd'hui au sujet de mon gouvernement.

385. M. MONCADA ZAPATA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Le représentant des Etats-Unis continue, dans cet organe, la sale guerre du Gouvernement Reagan contre le Nicaragua. Il a entrepris une offensive de calomnies et d'insultes car les faux arguments et l'agression militaire sont les seuls moyens que les Etats-Unis savent utiliser vis-à-vis du Nicaragua. Il se plaint de la militarisation du Nicaragua. Nous n'essayons que de nous défendre contre un pays — le pays le plus puissant du monde — qui consacre 350 milliards de dollars par an à l'industrie militaire.

386. Certes, il est tracassé par l'idée que la répétition au Nicaragua de son invasion de la Grenade lui coûterait infiniment plus cher.

387. Comment le représentant d'un pays qui a appuyé pendant 45 ans la dictature de Somoza peut-il parler de démocratie ? Le représentant américain, héritier de la diplomatie de Fulgencio Batista, a osé laisser entendre que le Front sandiniste et Somoza, c'est la même chose. Cela nous rassure de savoir que les Américains eux-mêmes ne croient pas à leur histoire. Si nous étions comme eux, nous bénéficierions, sans aucun doute, de l'appui inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis.

388. S'ils veulent des exemples de totalitarisme, ils peuvent les trouver dans les gorilles qu'ils ont imposés à bon nombre de pays et qui maintiennent au pouvoir, par la terreur et l'oppression, des vampires qui vivent du sang de ces peuples.

389. Comment peuvent-ils parler de menaces contre la paix alors qu'il y a un an ils envahissaient l'île de la Grenade ? Comment peuvent-ils parler des droits de l'homme alors qu'ils maintiennent au pouvoir des tortionnaires, des assassins et des escadrons de la

mort ? Comment les plus fidèles alliés du régime raciste d'Afrique du Sud, régime avec lequel ils se complaisent dans un répugnant engagement constructif, peuvent-ils parler de droits de l'homme ? Comment le représentant des Etats-Unis peut-il nous reprocher de nous préparer à nous défendre contre un pays qui finance et instruit des mercenaires pour mener sa guerre contre le Nicaragua, qui a miné nos ports, qui a saboté nos dépôts de carburant dans le port de Corinto et qui a mis en danger la vie d'une population de 30 000 habitants ? Un pays qui a préparé le manuel d'opérations terroristes destiné aux mercenaires dont, je suppose, le représentant des Etats-Unis est fier ?

390. Il faut apprendre au représentant des Etats-Unis à lire le *New York Times*. Sa vue s'est obscurcie, sans doute, devant la page consacrée à l'éditorial, où ce journal expose son opinion sur les instructions criminelles données par son pays et sur la sale guerre ignoble qu'il mène.

391. Pour être en mesure de critiquer, le Gouvernement des Etats-Unis doit retrouver l'autorité morale qu'il a perdue. Ses dirigeants sont déjà plus proches du despotisme que de la démocratie, et ils sont chaque jour plus enclins à se transformer en véritables fascistes.

392. Le représentant des Etats-Unis a critiqué la position que nous avons prise à l'égard du processus de Contadora, en essayant de détourner l'attention du fait que c'est le Gouvernement des Etats-Unis qui a exercé des pressions honteuses qui ont empêché les négociations d'aboutir. A ce stade, c'est vraiment au Nicaragua que l'on peut le moins reprocher de faire obstacle aux activités de Contadora; il y aurait en revanche beaucoup à dire à ce sujet à propos des Etats-Unis. Certains de nos collègues de la région peuvent en donner des témoignages dignes de foi. Nous avons entendu cet après-midi, par exemple, le représentant d'El Salvador, auquel nous n'allons pas répondre car, personnellement, ce représentant mérite tout notre respect et toute notre estime, et nous savons très bien qu'il ne partage pas les idées qu'on lui a demandé d'exprimer.

393. M. ZAMANINIA (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons entendu la représentante des Etats-Unis prétendre que le représentant de l'Iran a déformé les faits. Cependant, pendant ces deux derniers jours, nous avons tous pu voir quels sont les faits dans la réalité et nous avons également entendu de nombreux représentants parler des violations du droit international par les Etats-Unis, toutes déclarations qu'apparemment la représentante des Etats-Unis n'a pas entendues. Rien ne me serait plus agréable que de montrer à toute personne intéressée que tous les faits et tous les chiffres mentionnés dans la déclaration du représentant de la République islamique d'Iran sont tirés de publications américaines. Il est ridicule qu'un représentant d'un gouvernement qui publie un manuel sur la façon d'assassiner des personnalités politiques d'autres gouvernements ose parler des droits de l'homme. Je tiens à réserver mon droit de répondre plus en détail demain.

394. Mme GROOMS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Ainsi que les membres de l'Assemblée l'ont entendu dire précédemment cet après-midi par ma délégation, l'une des plaintes habituelles que l'on entend aujourd'hui dans les rues

de Managua est : "*El Frente y Somoza son la misma cosa*", ce qui n'a pas toujours été le cas.

395. En juin 1979, l'OEA, dans une initiative sans précédent, a reconnu la coalition qui luttait contre la dictature répressive d'Anastasio Somoza. Pour ce faire, l'OEA a dû cesser de reconnaître, en tant que Gouvernement légitime du Nicaragua, la dictature de Somoza qui était toujours au pouvoir. L'argument le plus persuasif qui a motivé cette initiative de l'OEA était la promesse faite par la coalition d'établir une société pluraliste avec une économie mixte, de tenir promptement des élections et de poursuivre une politique étrangère non alignée. En juillet 1979, la coalition qui représentait chaque secteur important de la société nicaraguayenne — notamment les travailleurs organisés, les entreprises privées et l'Eglise catholique — a renversé la dictature de Somoza. Nombreux sont les Nicaraguayens et les partisans de la révolution dans d'autres pays, y compris le mien, qui avaient espéré que ce nouveau gouvernement améliorerait les conditions de vie de l'ensemble des citoyens.

396. Or le Gouvernement sandiniste, héritier de la coalition, a violé les promesses qu'il avait faites à l'OEA ainsi qu'au peuple nicaraguayen en adoptant la politique du Front sandiniste de libération nationale. Les neuf dirigeants révolutionnaires marxistes-léninistes du Front, déclarant être "l'avant-garde de la révolution", ont imposé leur programme au Gouvernement et au peuple du Nicaragua. Afin de renforcer leur pouvoir, les sandinistes ont mis en place un mécanisme de sécurité très ingénieux et des organes auxiliaires. La répression qui a suivi a conduit des dizaines de milliers de Nicaraguayens à fuir leur patrie. Par ailleurs, quelque 10 000 autres Nicaraguayens ont pris les armes pour résister à la dictature sandiniste. Voilà pourquoi, cinq années après la révolution, nous entendons le refrain suivant : "*El Frente y Somoza son la misma cosa*".

397. M. ROSALES-RIVERA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous n'avions pas l'intention d'exercer notre droit de réponse mais les paroles offensantes du représentant du Nicaragua nous y obligent.

398. A qui s'applique le dicton qui veut que pour le voleur le monde soit composé de voleurs ? Sans doute lui impose-t-on des directives, des postulats dont il ne peut s'extirper. Il se voit contraint d'agir comme une marionette dans des situations délicates qui exigent du discernement. Pour notre part, nous faisons montre de discernement et de pondération. Nous parlons pour dire ce qui nous paraît pertinent à un moment précis, ce qui peut éclairer les personnes réunies dans cette salle.

399. Si le représentant du Nicaragua trouve que l'opinion d'autrui est inconsistante et qu'elle ne mérite pas que l'on s'y arrête, c'est son affaire. Pour ma part, cela me laisse indifférent. Ce qui nous préoccupe en revanche, c'est la manière dictatoriale et quasiment antidémocratique avec laquelle on traite les problèmes. Non seulement on dresse des écrans de fumée mais aussi on profère des accusations contre les représentants légitimes des gouvernements et contre l'Organisation des Nations Unies, organe dont l'objectif est de coordonner et qui, pendant les sessions de l'Assemblée, peut entendre les points de vue divergents.

400. Si ce qu'a dit le représentant d'El Salvador ne plaît pas au représentant du Nicaragua, c'est son affaire. Mais en ce qui nous concerne, nous avons toujours dit la vérité et nous sommes disposés à continuer à le faire à n'importe quel moment, même si cela ne convient pas au représentant du Nicaragua.

401. M. TÉLLEZ ARGÜELLO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : La représentante des Etats-Unis a fait allusion à une réunion, en 1979, de l'OEA. Je voudrais lui rappeler qu'à cette réunion la délégation des Etats-Unis avait projeté l'invasion du Nicaragua. Le problème c'est que cette proposition n'avait pas trouvé d'écho cette fois-ci, contrairement à ce qui s'était passé quand il s'était agi d'envahir la République dominicaine. Pour ce qui est de certaines promesses que nous aurions faites devant l'OEA, il serait peut-être bon de rappeler à la délégation des Etats-Unis que nous nous sommes simplement engagés avec notre peuple et avec nos 50 000 morts. Cela suffit !

402. Quant au représentant d'El Salvador, il lui est bien difficile de parler de marionnettes car, à l'Assemblée générale, on sait bien qui est la marionnette et qui l'a été. Il lui sied encore moins de parler de démocratie car nous savons très bien qui exerce la démocratie en El Salvador.

403. M. ROSALES-RIVERA (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Après avoir écouté le représentant du Nicaragua, je suis un peu peiné de la pauvreté de son argumentation. Je suis un peu peiné parce

que, peut-être, il ne connaît pas le véritable sens et le véritable contenu de la démocratie. Il croit sans doute que la démocratie n'est qu'un mot. Il ne comprend pas que la démocratie signifie le concert de partis politiques luttant pour le pouvoir. Il pense que la démocratie c'est la simple imposition de l'appareil de l'Etat, depuis le haut, à droite et à gauche, sans maintenir le minimum de retenue, sans accorder le minimum de justice et de chances aux opinions politiques divergentes de s'exprimer. Voilà pourquoi je juge inutile d'entamer un débat sur ce qu'est la démocratie, car nos conceptions sont par trop différentes.

La séance est levée à 20 h 45.

NOTES

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983, document S/16041, annexe.

² Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1983, document S/15877, annexe.

³ Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique), mesures conservatoires, ordonnance du 10 mai 1984, C.I.J. Recueil 1984, p. 169.

⁴ Voir A/38/132, annexe, par. 134.

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1984.

⁶ A/38/132, annexe, sect. I.

⁷ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 75, n° 973.